



Conférence du 27 mars 2007

**SOCIÉTÉS DISSIDENTES
ET PSEUDO-COMPAGNONNAGES**

par Laurent Bastard

Issu de quatre générations de compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir, né en 1955, Laurent Bastard s'intéresse à l'histoire du Compagnonnage depuis une trentaine d'années. Il a publié plusieurs articles dans des revues spécialisées, sur l'iconographie compagnonnique, les chefs-d'œuvre de compagnons, les Bons-Enfants chapeliers, les compagnons sergers au XVIII^e siècle, etc. En 1995, Il a été commissaire-adjoint de l'exposition « Le Compagnonnage, chemin de l'excellence », présentée à Paris au Musée National des Arts et Traditions populaires. L'année suivante, en collaboration avec Jean-Michel Mathonière, il a publié *Travail et Honneur, Les Compagnons Passants tailleurs de pierre en Avignon aux XVIII^e et XIX^e siècles* (La Nef de Salomon), analyse d'archives avignonnaises inédites, puis, en 2000, *Compagnons au fil de la Loire; histoires et légendes d'hommes de caractère*, aux éditions Jean-Cyrille Godefroy.

L. Bastard est chargé de la conservation du Musée du Compagnonnage de Tours depuis 1993.



SOCIÉTÉS DISSIDENTES ET PSEUDO-COMPAGNONNAGES

INTRODUCTION

La conférence de ce soir est un essai de définition de ce qu'est un compagnonnage. Non pas en l'abordant directement, mais par comparaison. Il existe en effet des associations dénommées depuis très longtemps « compagnonnages ». Il en est d'autres qui ne le sont pas. D'autres encore qui ne l'ont pas été et qui le sont devenues. Certaines de ces associations sont issues de sociétés antérieures. D'autres semblent nées « par elles-mêmes ». C'est dans cet ensemble hétérogène que nous allons entrer ce soir. Bien sûr, nous n'aurons pas défini pour autant, de façon certaine, ce qu'est un compagnonnage, mais nous aurons au moins posé des jalons, évité des méprises et, je l'espère, compris un peu mieux les mécanismes de formation de ces « sociétés de métiers à forme initiatique », comme le disait Roger Lecotté.

J'ai intitulé cette conférence « sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages ». Il ne s'agit pas tout à fait du même type d'associations, quoique les unes et les autres peuvent être confondues selon le point de vue où l'on se place. Une société dissidente est une société qui s'est constituée à partir d'une autre, à la suite d'une scission. C'est le processus, en biologie, de la cellule qui se divise pour en former deux, à la différence près que la deuxième cellule ne va pas être identique à la première, mais qu'elle va essayer de s'en différencier par diverses particularités. Ou encore, c'est un peu comme si d'un œuf de poule naissait un petit canard. On connaît la suite de l'histoire : il est chassé par les poussins... Et parfois aussi, il réintègre la famille !

Le pseudo-compagnonnage, c'est une association qui affirme être compagnonique, mais qui n'est pas issue d'un compagnonnage. Pour rester dans le domaine biologique, ce sera un peu comme un champignon qui pousse sur les débris d'un arbre mort. Il se nourrit de sa substance mais n'a pas été produit par lui. C'est aussi le cas du coucou, dont l'œuf a été pondu dans le nid d'un autre oiseau. Une fois éclos, il élimine les autres oisillons, il se fait passer pour le petit de la mère et se fait nourrir par elle, en abusant de sa méprise.

Entre ces deux extrêmes, il existe toute une série d'associations au statut mal défini. Certaines ont une origine si lointaine que l'on ne saura jamais dans quelles circonstances elles sont apparues. D'autres ont été des pseudo-compagnonnages, puis, le temps aidant, elles sont devenues des compagnonnages à part entière. La durée est un facteur essentiel dans l'élaboration du statut de ces groupements.

I. QU'EST CE QU'UN COMPAGNONNAGE ?

Mais avant d'aller plus loin, il faut essayer de faire la part entre les éléments objectifs, qui vont permettre à un observateur extérieur de dire dans un cas « cette association constitue un compagnonnage » et dans un autre « celle-ci n'en est pas un », et les éléments subjectifs, partiels, qui sont ceux des membres de ces sociétés elles-mêmes. Le point de vue, nous le verrons, peut être différent.

Le point de vue d'un observateur extérieur.

Un historien va être amené à découvrir des documents, des archives, qu'il va devoir analyser. Lorsqu'il va rencontrer un certain nombre d'éléments répétés à propos d'un groupe, il va le qualifier de compagnonnage. Ces principaux éléments devront se cumuler. Ce sera d'abord l'exercice effectif d'un métier dit « manuel ». Puis la pratique du voyage, sous la forme plus ou moins organisée du « tour de France ». Élément essentiel également : l'admission dans le groupe par l'intermédiaire d'une cérémonie, de rites, qui constitue le « passage », la « réception » ou l'« initiation ». Élément lié au précédent : le caractère secret des rites de passage, qui marquent nettement l'entrée dans le groupe, différenciant ceux qui n'y appartiennent pas (les profanes) de ceux qui en sont membres (les compagnons). Corollaire également de la réception : le serment (de ne pas révéler les rites, d'être fidèle aux règles et de soutenir les autres compagnons). Élément encore indissociable des précédents : l'existence d'une règle, d'un Devoir, de statuts, qui définissent les buts de l'association, son fonctionnement et les obligations des membres les uns envers les autres et envers les tiers.

Il existe d'autres éléments, secondaires, mais fort utiles, qui permettent, même lorsque l'on ne dispose pas avec certitude du cumul de tous les éléments définis ci-dessus, de savoir si l'on est en présence d'un compagnonnage. Il s'agit notamment du vocabulaire, qui présente une certaine spécificité.

Cet essai de définition permet d'écarter à la fois des compagnonnages, des sociétés dissidentes et des pseudo-compagnonnages, les

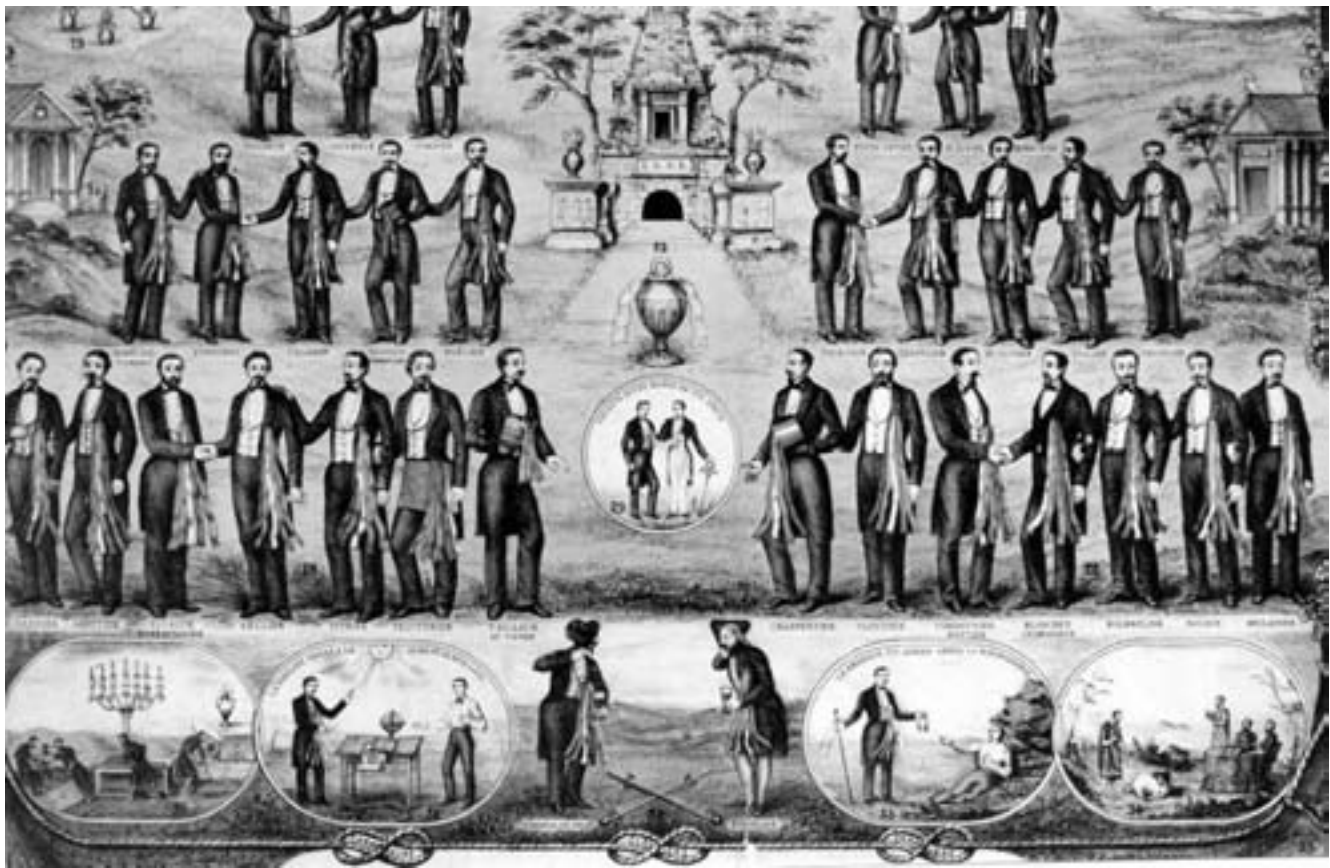
associations qui présentent des similitudes et certains de ces caractères, mais qui ne sont pas cumulés. Ainsi en est-il, par exemple, de la franc-maçonnerie : s'il y a bien rite d'initiation, secret, serment et règles, il n'y a pas la pratique effective d'un métier ni celle du tour de France. De même en ce qui concerne une société de secours mutuels ou un syndicat : il y a bien pratique d'un métier, existence de règles, mais ni cérémonie d'initiation et ses corollaires (secret, serment), ni tour de France. Autre forme d'association à distinguer : la corporation ou communauté de métier. Du Moyen Âge jusqu'en 1791, ces groupements rassemblaient des hommes de métier, disposaient de règlements, assortis du serment de les respecter, mais ne pratiquaient pas une cérémonie de réception secrète ni le tour de France. Au contraire, il s'agissait d'associations strictement sédentaires, locales, urbaines, officielles, dont la réglementation ne dépassait pas celle de la ville où elles étaient installées.

En fait, ces distinctions sont elles-mêmes à nuancer et comportent une foule d'exceptions, sur lesquelles il serait trop long de s'étendre. Retenons simplement que, selon les métiers, les époques et les lieux, certains de ces groupements ont pu présenter des analogies beaucoup plus étroites avec les compagnonnages. Ainsi, en Écosse, au XVII^e siècle, les loges maçonniques n'admettaient que des maçons et des tailleurs de pierre et le voyage, indispensable dans ce type de métier, était un élément caractéristique. De même, certains syndicats ont tenu compte de la mobilité de leurs membres et institué un système de secrets pour s'identifier ailleurs. Quant aux corporations, certaines ont pratiqué une cérémonie d'initiation secrète, telle celle des selliers parisiens au XVII^e siècle.

À l'inverse, il existe des exceptions au sein d'authentiques compagnonnages. Ainsi, surtout à partir du milieu du XIX^e siècle, et jusqu'à nos jours, il y eut admission d'hommes mariés ou qui n'avaient pas voyagé. L'exécution d'un chef-d'œuvre n'était pas généralisée à tous les corps de métiers et même de nos jours, certains postulants en sont dispensés. Ces membres, qui n'ont pas fait leur tour de France, ni leur chef-d'œuvre, n'ont pas moins des compagnons, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs pays et coteries. Mais il s'agit bien là d'exceptions individuelles à un système qui place le voyage au nombre de ses caractères identitaires.

Le point de vue des compagnons.

Il ne se place pas sur le même plan que celui de l'observateur extérieur. Sans remettre en cause les critères de métier, de voyage, de réception, de secret, de serment et de règles, un compagnon définira en tout premier lieu un compagnonnage comme étant celui auquel il appartient et au sein duquel il a été reçu. C'est d'abord son groupe qui est un compagnonnage. Il va ensuite, éventuellement, reconnaître d'autres associations comme des compagnonnages, mais ses critères seront ceux de sa société et pas forcément ceux d'une autre. Cette notion de *reconnaissance* est capitale et elle explique pourquoi il y eut des querelles entre sociétés compagnonniques jusqu'à nos jours. Toutes proportions gardées, le sentiment d'appartenance à un compagnonnage, considéré comme *le* compagnonnage, *le seul vrai* compagnonnage, est un sentiment de type religieux, la volonté de conversion en moins. Celui qui



Les trente compagnonnages du Devoir à la fin du XIX^e siècle, associés vers la future Union Compagnonnique, au-delà des querelles de filiation, préséances et reconnaissances. Remarquer la disposition symbolique des groupes en trois, cinq et sept compagnons. Détail du *Génie du Compagnonnage faisant le tour du globe*, lithographie de P. Charue, Bourguignon le Bien Zélé, compagnon cordonnier-bottier du Devoir (vers 1880).

n'appartient pas à une religion est un païen, un hérétique, un infidèle. Au mieux, il est ignoré et jugé infréquentable parce qu'impur, au pire, il est voué au mépris et doit être exterminé, non pas tant parce qu'il constitue une menace pour le groupe religieux mais pour ce qu'il est, c'est-à-dire une offense vivante au dieu et aux valeurs du groupe.

Dans ces conditions, puisque l'existence d'un compagnonnage dépend de la volonté de le reconnaître comme tel ou non, il se trouvera des sociétés qui seront ou non considérées comme des compagnonnages, en dehors de tous les critères évoqués ci-dessus. On pourra même rencontrer le cas de sociétés qui seront non reconnues, et donc qui seront considérées longtemps comme de pseudo-compagnonnages, puis qui, d'un jour à l'autre, seront reconnues comme de véritables compagnonnages, par une ou plusieurs autres sociétés. Ce sera le cas, par exemple, des cordonniers et des boulangers, qui passeront subitement du rang de « soi-disant » et d'imposteurs à celui de frères en Devoir, en 1850, 1860, 1865...

Si la notion de reconnaissance est essentielle, celle de filiation ne l'est pas moins. Elle découle naturellement de celle de transmission, fondement de toute société initiatique. On ne peut transmettre que ce que l'on a reçu. Or, une société qui s'affirme compagnonnique doit pouvoir justifier auprès d'une autre qu'elle a bien reçu tout ou partie du Devoir de la part d'autres compagnons. C'est ce qui assoit sa légitimité.

C'est pourquoi, dès le début du XIX^e siècle, il y eut tant de contestations entre les compagnonnages qui essayèrent tant bien que mal de prouver l'authenticité de leur filiation à partir de « titres », d'arbres généalogiques, de tableaux de préséances, remontant de filiation en

filiation jusqu'à un premier corps considéré comme le fondateur de tous les autres en un passé mythique, celui des origines, et ce fut pour beaucoup de sociétés la construction du temple de Salomon (mais pas de toutes et pas à toutes les époques).

La société qui ne pouvait pas prouver sa filiation était placée dans la même situation que celle d'un enfant illégitime, un enfant naturel comme l'on disait aussi, et l'on sait le peu de considération que les membres d'une famille portaient aux « bâtards ».

Cependant, une société née d'une autre n'est pas forcément assurée de la légitimité ; il lui faut encore être reconnue par les autres compagnonnages. À l'inverse, une société aux origines incertaines peut être reconnue comme légitime. Dans tous les cas, le point de vue compagnonnique n'est pas ou peu fondé sur des critères objectifs, historiques, réels. La notion de vrai ou faux compagnonnage dépend du regard porté par l'autre compagnonnage. Elle aboutit toujours à trois types de relations : l'exclusion (d'un individu non compagnon, ou des membres d'un pseudo compagnonnage), l'intégration (d'un individu au sein de la société) et l'alliance (qui repose sur la reconnaissance d'un autre compagnonnage).

II. LE MYTHE DU PUR DEVOIR ORIGINEL.

Une grande part des mésententes passées entre compagnons et des erreurs d'approche des historiens provient du mythe du Devoir originel et unique. Or cette approche n'est pas historique. Elle repose sur l'idée selon laquelle il y eut, jadis, en un temps lointain, dont on ne peut fixer les limites par des dates précises, un seul Devoir d'où seraient issues toutes les sociétés compagnonniques. Ce Devoir, ensemble de rites, de règles, d'idéaux, apparaît comme une sorte de parole sacrée, de pur évangile, transmis par un prophète, le fondateur, à un ou plusieurs corps de métier. C'est Maître Jacques pour les uns, le Père Soubise pour les autres, Salomon et Hiram pour d'autres encore. Les circonstances de cette transmission sont un événement remarquable (la construction du temple de Jérusalem) et tragique (l'assassinat de maître Jacques, celui d'Hiram, la répression qui suit l'affaire des tours d'Orléans ou bien encore la mort de Jacques de Molay et la destruction de l'ordre des Templiers). L'époque précédant la mort du fondateur et l'événement d'où est issu le compagnonnage est censée être à l'image du paradis perdu, un temps d'unité et de paix auquel va succéder celui de la guerre et de la division.

Plus ce paradis originel est situé dans un passé lointain, plus il assure de légitimité au compagnonnage qui s'en réclame. D'où, après le temps des cathédrales, celui du temple de Salomon puis, plus loin encore dans le temps et l'espace, celui des pyramides d'Égypte et de la naissance de la civilisation aux Indes (chez les compagnons charpentiers du Devoir de Liberté).

Des compagnons, à partir du XIX^e siècle, se feront les propagateurs de cette vision mythique des origines. Perdiguier, racontant la scission d'Orléans, expliquera que le Devoir originel était unique avant

L'arrestation d'un « mauvais » charpentier Bon Drille par un « bon » charpentier Indien, assisté d'un lapin, d'un singe et d'un zouave, qui va le conduire au bagne, à la potence ou en enfer. À l'arrière-plan, à gauche, un palais des Indes et le temple de Salomon, sources mythiques des charpentiers du Devoir de Liberté. Dessin gouaché de Manson dit « Caracas », vers 1880. Musée du Compagnonnage de Tours.



la répression de Maître Jacques et de Soubise et que les Gavots sont restés fidèles au vrai Devoir, en suivant la loi judaïque transmise par Salomon. Raoul Vergez, dans ses romans, affirmera que les tours des cathédrales ont cessé d'être construites quand les compagnons ont appris la fin de leurs protecteurs, les Templiers. Jean Bernard, le fondateur de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir, rêvera d'un retour au vrai et pur compagnonnage d'avant les scissions, celui du Saint Devoir de Dieu... C'est toujours dans le passé que se situe le meilleur, le pur, le vrai... L'histoire n'est qu'une suite de décadences, de divisions, d'altérations... Nombreux, à des degrés divers, seront les compagnons, à partir du XIX^e siècle, qui essaieront de remonter le temps pour « régénérer » ou « rénover » le compagnonnage.

Or, rien ne permet d'affirmer qu'il ait existé un Devoir originel, constitué comme un ensemble abouti, définitif, parfait, de règles et de rites, porté par une toute première société de compagnonnage (les tailleurs de pierre ou les charpentiers). Au contraire, il y a tout lieu de penser que le contenu de ce Devoir ne se distinguait guère de la pensée partagée par l'ensemble de la société, à savoir la religion chrétienne et ses valeurs. Ce n'était vraisemblablement pas une mais des dizaines d'associations de compagnons qui s'étaient organisées sur la base de ce Devoir, ensemble de règles religieuses et d'assistance charitable. Chacune d'elle devait avoir un rituel, si tant est qu'il y en eut un, au contenu très simple, dont le point essentiel était le serment, acte d'engagement qui fondait tous les liens sociaux au Moyen Âge. L'analyse de tous les plus anciens documents compagnonniques montre que l'on passe toujours du simple au compliqué en matière de rites et de règlements, à mesure que l'association se perpétue dans le temps, le point culminant en matière de symboles et de rites étant atteint au XIX^e siècle.

Plus un groupe d'hommes enrichit ses légendes, ses rites, ses coutumes, ses symboles pour chercher une identité particulière fondée sur le métier, l'origine, des valeurs, plus ce groupe tend à se différencier des

autres. Et plus il cherche à se différencier plus il risque d'entrer en conflit avec les autres groupes.

Il faut enfin insister sur l'indépendance originelle des Devoirs. L'étude de tous les documents dont on dispose sur les compagnonnages avant la fin du XVII^e siècle montre une réalité bien différente de celles des époques ultérieures. Ces compagnonnages vivent en bonne intelligence les uns avec les autres. S'il en est ainsi, c'est à la fois parce qu'ils partagent une « idéologie » commune mais aussi parce qu'ils sont totalement indépendants. Ils ne sont pas liés par des motifs de filiation, d'alliance, d'obligations réciproques. On ne connaît pas de rixes entre les uns et les autres, sauf des bagarres individuelles pour des motifs qui ne doivent rien au respect du Devoir mais tout à l'excès de boisson ou des questions d'honneur froissé. Indépendantes, mais partageant des fondements communs (des rites et symboles christiques, le voyage, l'assistance), ces sociétés n'avaient pas besoin les unes des autres et aucune ne se sentait la gardienne du vrai Devoir.

III. LES PREMIÈRES DISSENSIONS DU XVII^e SIÈCLE.

1. Causes de ces dissensions.

Le XVII^e siècle est une période très importante dans l'histoire des compagnonnages. Elle demeure à explorer plus en détail. L'étude des archives de police et des archives religieuses, qui reste à faire, livrera certainement des informations sur l'évolution des compagnonnages à partir des années 1650. On sait que c'est durant toute la deuxième moitié de ce siècle qu'ils font l'objet non seulement de poursuites de la part de la police, en raison de leur comportement envers les maîtres, mais aussi de la part de l'Église, en raison du caractère jugé sacrilège de leurs rites.

Ce sont ces conflits qui sont probablement à l'origine de tensions au sein des compagnonnages. C'est en tout cas dans la seconde moitié du XVII^e siècle qu'apparaissent les premières oppositions entre groupements de compagnons et non plus entre individus isolés. Sont-elles dues à la volonté d'expansion géographique de certaines sociétés qui jusqu'alors se cantonnaient à des régions déterminées ? Elles auraient rencontré d'autres groupements établis de longue date dans ces zones d'influence et seraient entrées en concurrence. Ce seraient les difficultés à se partager le travail qui auraient fait naître les premières rixes. Ceci pourrait expliquer l'origine des « Gaveaux », ces compagnons menuisiers sur lesquels je reviendrai plus loin. Les gaveaux, gavaux ou gavots, ce sont les habitants des gaves, ces vallées de montagne, du Languedoc, des Cévennes, des Pyrénées, du sud des Alpes. N'auraient-ils pas émigré à l'intérieur de la Provence et de la vallée du Rhône et rencontré là des compagnons établis de longue date, bien déterminés à ne pas laisser ces « émigrés » manger « le pain des Français » ?¹ Le maréchal-ferrant Abel Boyer est sans doute bien près de la vérité sur l'origine des Gavots² lorsqu'il écrit dans ses Mémoires que durant son séjour à Agde (Hérault) : « Les enfants étaient terribles et batailleurs et ils n'avaient cure si leurs cailloux s'égarèrent dans nos guiboles. Je voulus un jour les houspiller. Malheur m'en prit : je fus qualifié de

1. Deux siècles plus tard, en 1838, lorsque les compagnons plâtriers du Devoir opérèrent des « arrangements » à leurs règles, ils maintinrent ou ajoutèrent parmi les cas d'empêchement à la réception le fait d'être « de race italienne » ; c'est un des cas de rejet fondé sur l'origine géographique, la nationalité, et non pas seulement sur des considérations religieuses et professionnelles (être catholique et bon ouvrier).
2. L'orthographe ancienne est plutôt celle de « gaveau », celle d'aujourd'hui, est plutôt « gavot ». Il est inutile de préciser que toutes les interprétations faites par certains compagnons sur le sens symbolique des cinq lettres de « Gavot » sont imaginaires.

« gavatch », c'est-à-dire de montagnard qui venait manger leur « pan », leur pain. »³ Le mot « gavot » est péjoratif; il sous-entend « montagnard arriéré ». Ce n'est que bien plus tard, son origine négative ayant été oubliée, qu'il fut repris à leur compte par les compagnons menuisiers « non du Devoir », non plus comme une insulte mais comme un titre de gloire ou du moins un titre distinctif, une marque d'identité⁴.

Ces tensions sont-elles dues à la révolte d'une partie des ouvriers qui ne supportaient plus d'être placés sous la tutelle des compagnons? On sait que les maîtres ont eu tendance à embaucher beaucoup d'apprentis dans certains métiers, afin de disposer d'une main d'œuvre moins onéreuse que celle des compagnons. Ces derniers ont donc toujours voulu limiter leur nombre en leur menant la vie dure et la littérature populaire abonde de ces poèmes intitulés « La misère des apprentis » imprimeurs, boulangers ou autres. Ils sont les souffre-douleur des compagnons. En sus des apprentis, il y avait les ouvriers non compagnons qui pouvaient se plaindre de ces derniers, s'ils se voyaient repoussés des ateliers. Le monopole que les compagnons ont voulu instituer dans villes où ils étaient implantés, pour placer leurs membres et leurs aspirants, a obligatoirement suscité un sentiment d'injustice chez ceux qui se voyaient exclus de l'embauche. Et il y eut certainement des compagnons qui devaient trouver bien dur d'avoir à offrir boisson, repas, bienvenue et droits divers à ceux de la ville où ils arrivaient, de laisser en gage leur sac et leurs effets en leurs mains, sous peine d'être chassé des ateliers et de la ville. Les abus ont dû susciter la révolte.

Ces tensions sont-elles dues à des raisons religieuses? Le XVII^e siècle voit l'essor du protestantisme et en même temps la radicalisation du catholicisme. En 1655, la Sorbonne condamne pour pratiques impies, sacrilèges et superstitieuses les compagnons chapeliers, cordonniers, selliers, couteliers et tailleurs d'habit; à Nantes, en 1684, ce sont les mêmes⁵, mais avec les charpentiers en plus, qui sont interdits; en Puisaye, en 1673, ce sont les charbonniers, bûcherons et forgerons qui sont poursuivis; à Paris, les imprimeurs sont aussi inquiétés de 1653 à 1655⁶. D'autres poursuites ont été relevées à Angers et à Toulouse.

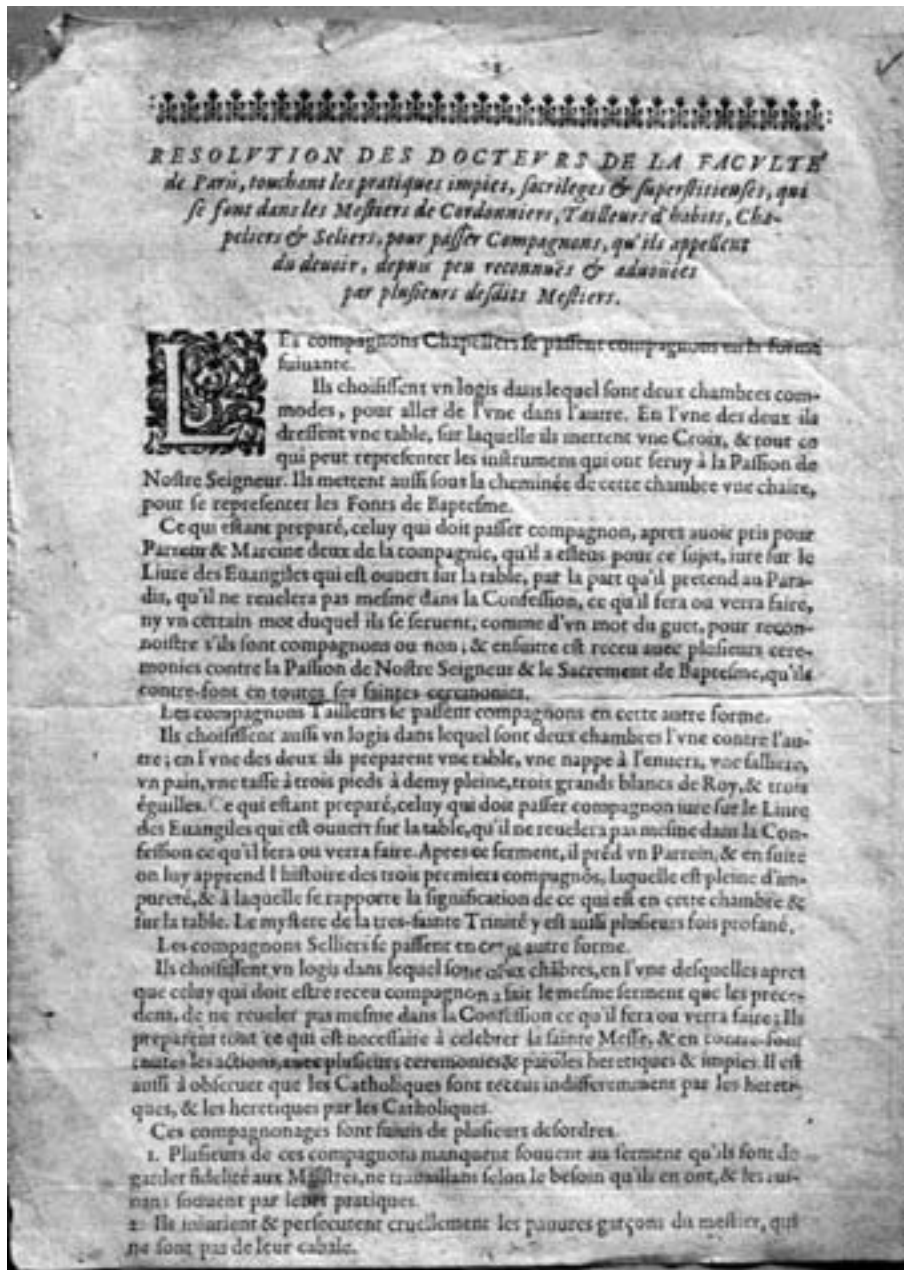
Que reprochait donc l'Église à ces associations? De pratiquer un rituel de réception au cours duquel le candidat était assimilé à la personne du Christ, de pratiquer des rites interprétés comme une parodie de ceux de l'Église (la messe, l'eucharistie, le baptême) et d'user d'une symbolique empruntée à tous les épisodes bibliques. On reprochait en quelque sorte aux compagnons l'exercice illégal du culte! Pour autant, ils étaient des chrétiens mais il est vraisemblable que jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le fait d'être catholique ou protestant n'intervenait pas dans leur recrutement. N'oublions pas qu'entre 1598, date de la signature par Henri IV de l'Édit de Nantes, et 1685, date de sa révocation par Louis XIV, les protestants bénéficièrent d'une relative tolérance religieuse. Les compagnonnages, ou certains d'entre eux, durent tenir compte du climat religieux ambiant, d'autant plus que les protestants étaient nombreux dans les métiers de l'artisanat. Ceci expliquerait pourquoi, en 1655, la Sorbonne, après avoir dénoncé le caractère parodique des rites des selliers, ajoute que les protestants sont reçus par les catholiques et vice-versa. C'est bien l'indice que l'appartenance à l'une ou l'autre des

3. Abel Boyer : *Le Tour de France d'un Compagnon du Devoir*; Paris, Librairie du Compagnonnage, 1975, p. 91.

4. On remarquera que le terme est employé au XVIII^e siècle par les Devoirants pour insulter les ouvriers (sans doute des indépendants) d'autres métiers que ceux de menuisier et de serrurier. Ainsi, à Tours, en 1765, un dénommé René Bonenfant est qualifié de « compagnon gavot couvreur ». Il est aussi question en 1768 de « vitriers gavots » (cf. Claire Calvet : *Les compagnons du tour de France à Tours au XVIII^e siècle, 1750-1770*, mémoire de maîtrise, U.F.R. François Rabelais, Tours, juin 1994).

5. Sans les couteliers.

6. Pour plus de détails, se reporter aux conférences antérieures : L. Bastard : « Le Compagnonnage et l'Église au XVII^e siècle : des relations difficiles », *Fragments* n° 3, p. 19-43; « Les Bons Cousins charbonniers », *Fragments* n° 4, p. 33-75; « Le compagnonnage des imprimeurs », *Fragments* n° 9, p. 101-131.



La Résolution des Docteurs de la Faculté de Paris (dite Sentence de la Sorbonne) relative aux pratiques sacrilèges des compagnons (1655).

deux familles chrétiennes n'était pas toujours un élément déterminant pour se faire recevoir compagnon dans certains compagnonnages.

2. Le problème des Gavots.

Oublions les origines légendaires de ces compagnons menuisiers, telles qu'elles ont été construites au XIX^e siècle et rapportés par Perdiguer. Les unes les font naître lors de la construction du temple de Salomon, un millénaire avant Jésus-Christ. Les autres leur donnent pour origine le chantier des tours d'Orléans, en 1401, et ce seraient ceux qui auraient refusé de se plier à la réforme de leurs rites judaïques dans un sens ouvertement catholique, sous l'influence de l'Église, de Maître Jacques et du Père Soubise. D'autres encore, et c'est la version aujourd'hui la plus répandue, font des Gavots des compagnons menuisiers qui se seraient séparés des catholiques, ou qui en auraient été chassés, à cause de leurs convictions protestantes, notamment après la

7. Un exemple parmi d'autres : à Marseille, en 1729, Nicolas Chapelle, gavot, dépose : « A dit qu'il arriva en cette ville dans le mois de septembre dernier et qu'il fut embauché dans la boutique dudit Henri Colson par le nommé Bordelais, compagnon serrurier de la ligue du devoir, lequel lui fit payer trois livres pour son embauchage et comme le déposant se récria sur cette dépense, ledit Bordelais le menaça de lui aller prendre son sac et de le faire battre au champ et qu'il allait appeler un autre compagnon dit Le Bègue, aussi du devoir, et qu'il lui ferait donner vingt coups de canne. » (E. Isnard : « Documents inédits sur l'histoire du Compagnonnage à Marseille au XVIII^e siècle » in : *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, 1916). Texte intéressant car il semble montrer que le droit d'embauchage était imposé à tous les ouvriers et que ceux qui le refusaient étaient considérés comme des gavots. Le terme serait donc surtout la marque du rejet ou de l'indépendance par rapport à une société aux usages abusifs. Il semble à peu près équivalent à celui de « renard », au sens d'ouvrier indépendant, chez les charpentiers.
8. Reproduit dans : Henri Hauser : *Les Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles*; (1907) Laffitte, 1979, p. 99.
9. Nous sommes redevable à Daniel Patoux, compagnon menuisier du Devoir de Liberté, d'avoir fait ce constat et de nous l'avoir communiqué.
10. Voir ci-dessous, à propos des renards, des Indiens et des boulangers rendurcis, le même phénomène d'évolution d'une société d'ouvriers qui évolue vers un compagnonnage classique jusqu'à revendiquer l'emploi du mot Devoir, considéré comme la forme la plus aboutie de l'organisation ouvrière.
11. Faut-il comprendre que Louis XIV lui-même a fondé les Gavots? C'est évidemment très peu probable. Ou bien qu'ils ont été fondés sous Louis XIV, ou avec sa permission, à l'occasion, par exemple, d'un important chantier royal qui les aurait accueillis? Cela semble possible. Ou bien encore qu'ils sont nés durant la période de relative tolérance religieuse qui prit fin en 1685 avec la révocation de l'Edit de Nantes par le même Louis XIV.

révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Il s'agirait donc de la première scission du Compagnonnage.

Que nous apprennent les sources dont nous disposons?

Premier constat : à Dijon, dès 1624, les compagnons menuisiers ont la réputation de provoquer du désordre dans le métier à cause des « abus (qu'ils) pratiquent à l'embauchage (envers) ceux venant du dehors qui veulent de la besogne, desquels ils exigent de l'argent qu'ils convertissent en jeux, banquets et autres débauches ». Ces abus leur sont reprochés régulièrement les années suivantes⁷.

Deuxième constat : le plus ancien rôle de compagnons menuisiers que nous connaissions s'intitule « rôle des compagnons menuisiers de la ville de Dijon ». Il est daté de 1667⁸. Il n'est pas précisé s'il s'agit des menuisiers du Devoir ou non du Devoir. Ce pourrait être l'indice qu'il n'y avait pas lieu de le préciser. Ajouter « du Devoir » à « compagnons menuisiers » aurait été un pléonasme. Ce qui signifierait qu'il n'y avait alors qu'un seul compagnonnage de menuisiers (à Dijon, peut-on préciser).

Troisième constat : en 1677, à Dijon, apparaissent pour la première fois, les mots de « compagnie du Devoir » et de « Gaveaux ». Les documents de police et judiciaires attestent l'existence de deux sociétés de menuisiers en querelle l'une contre l'autre. Les Gavots existent donc huit ans au moins avant la Révocation de l'Édit de Nantes.

Quatrième constat : la comparaison des rôles de compagnons menuisiers du Devoir et de compagnons menuisiers non du Devoir (Nantes, 1765, Mâcon 1780) montre un contenu extrêmement proche, une fois les articles de l'un et de l'autre remis dans le même ordre⁹. Il est vraisemblable que les Gavots se sont structurés en prenant modèle sur les Devoirants, évoluant sur trois siècles d'un groupement d'ouvriers plus ou moins bien organisé, à un compagnonnage « non du Devoir » pour devenir enfin le compagnonnage « du Devoir de Liberté »¹⁰.

Cinquième constat : le rôle des compagnons menuisiers non du Devoir de Nantes, rédigé en 1765, comporte le dessin du « portrait aimable de notre fondateur honorable combattant honorablement connu un monarque Louis le grand plein de courage et de valeur de ses ennemis a toujours été le vainqueur. » Or, Louis le Grand, c'est ainsi qu'a été qualifié Louis XIV. Cette mention reste énigmatique¹¹ mais elle affirme sans équivoque la fondation des Gavots sous le règne de Louis XIV (donc entre 1643-1715). Il paraît clair que si les Gavots étaient des protestants à l'origine, ils n'auraient pas, moins d'un siècle après les persécutions royales, revendiqué le roi Louis XIV comme leur fondateur.

Sixième constat : la plus ancienne association faite entre les Gaveaux et les protestants émane des compagnons menuisiers du Devoir et figure dans un *Noël nouveau composé par les Compagnons Menuisiers de la Ville de Dijon* intégré dans *La Petite Varlope en vers burlesques*, dont les premières éditions remontent au début du XVIII^e siècle : « Tous ces Compagnons honnêtes, Leurs ouvrages étant finis, Ils sont allés à l'étable, En faire présent au Messie, Le priant d'amour sincère, Des Compagnons avoir mémoire, Et de vouloir convertir, Tous ces Gavaux endurcis [...] Ce doux Jésus débonnaire, Il leur a dit sans façon, Etes-vous signés sur le Rôle, Des honnêtes Compagnons, Retirez-vous au plus vite, Vous êtes des fanatiques, Je ne souffre point chez moi, Que



Le « Portrait aimable de notre fondateur Louis le Grand ». Rôle des Compagnons menuisiers non du Devoir de Nantes, 1765. Dépôt des CMDDDL au musée de Tours.

des Compagnons du Devoir. Ces Gavaux à ces paroles Aussi-tôt se sont convertis, Ils sont venus chez le Père, Les Compagnons sont-ils ici, Faites-nous leur parler au plus vite, Nous allons nous rendre Catholiques Et nous faire recevoir, Pour Compagnons du Devoir. »

Mais cela ne signifie pas qu'ils aient été tous protestants ni même qu'il y en ait eu en leur sein, car leurs ennemis, les compagnons du Devoir, avaient tout intérêt à les accuser de tous les défauts, dont celui de non-catholicité. Du reste, les rôles des Gavots attestent une pratique catholique constante (invocation des saints, assistance obligatoire « au saint sacrifice de la messe », sous peine d'amende, respect envers l'Église), confirmée par maints documents¹².

Septième constat : à ce jour, aucun document antérieur à la Révolution n'atteste qu'ils s'étaient placés sous la bannière du roi Salomon, ni même d'aucun autre fondateur. Ce rattachement à Salomon, comme aux deux autres fondateurs, avec le ou les légendaires qui l'accompagnent, paraît bien typique du XIX^e siècle.

Enfin, il est avéré que les compagnons menuisiers du Devoir, comme bon nombre d'autres corps de cette famille, ont, probablement entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle, imposé à leurs candidats d'être catholiques. Ils en ont fait une condition essentielle. Comme l'a pressenti René Lambert dans son étude sur les couleurs, l'affirmation de catholicité coïncide avec celle des couleurs de Sainte-Baume, qu'il situe à la charnière des deux siècles, voire au tout début du XVIII^e.

En conclusion, s'il est bien difficile de savoir pourquoi, autour des années 1670, apparaît un second compagnonnage de menuisiers parallèle à celui du Devoir, on peut émettre quelques hypothèses.

Il est possible qu'il s'agisse d'un compagnonnage méridional, d'émigrés, qui entre en concurrence avec celui, établi depuis longtemps dans les grandes villes du Royaume¹³. Il est aussi possible qu'il s'agisse d'un compagnonnage issu d'une révolte d'aspirants ou de compagnons lassés des brimades et des exactions des compagnons en place.

12. On relève néanmoins, sur le rôle de Nantes, la mention d'un compagnon surnommé « le Camisard », indication intéressante puisque les Camisards étaient les Protestants des Cévennes persécutés au début du XVIII^e siècle. Par ailleurs, le vitrier Ménétrea justifie la création des « compagnons de la croûte », société badine et bachique, par le fait que ses camarades protestants, ne pouvant « être d'aucun Devoir à cause de leur religion », risqueraient de « fréquenter les gavots les loups les renards les arpillants et tous ces êtres qui abhorrent le Devoir » (*Journal de ma vie*; Albin Michel, 1998, p. 132-133).

13. Consulter la très intéressante étude de Jacques Dubourg : *Les Gavaches, ces familles oubliées qui ont sauvé nos terres d'Aquitaine*; Éditions Sud-Ouest, 2008. L'auteur signale l'apparition du mot au XVII^e siècle. Le terme est péjoratif, voire injurieux. Il désigne l'étranger auquel les habitants du sud-ouest, ou d'une façon générale, du sud de la France, reprochent un parler différent, un comportement moins vif, une laideur corporelle, de la malpropreté, des vêtements insolites, etc. Les « gavaches » étudiés par J. Dubourg sont les paysans de Saintonge et du Poitou auxquels les autorités de la Guyenne firent appel à la fin du XV^e et durant le XVI^e siècle pour remettre en culture les terres dévastées durant la guerre de Cent ans. Ils y furent mal accueillis.



L'invocation des saints (Marie, Joseph, Joachim, Anne) sur le rôle des compagnons menuisiers non du Devoir de Nantes (1765).

L'origine religieuse de ce compagnonnage, quant à elle, nous semble susciter plus d'interrogations que de certitudes. Des compagnons protestants auraient-ils été refusés ou expulsés par ceux du Devoir, qui auraient affirmé leur catholicité pour se préserver des poursuites de l'Église, ou encore pour conserver de bonnes relations avec les ordres monastiques, lesquels n'ont jamais cessé de les héberger et de les protéger jusqu'à la Révolution? Il se serait alors agi d'une scission par sanction (l'expulsion). Ou bien ces mêmes Gavots seraient partis d'eux-mêmes, par conviction protestante, refusant de s'allier avec des Papistes. Il se serait alors agi d'une scission par départ volontaire. Ou bien encore, hypothèse médiane, les Gavots étaient à l'origine des catholiques issus des régions montagnardes, qui auraient été rejetés par les Devoirants car, en s'embauchant sans passer par eux ou à plus bas prix, ils menaçaient le monopole qu'ils avaient établi dans les grandes villes. Ce serait pour grossir leurs rangs, pour mieux affronter leurs rivaux, que ces Gavots auraient intégré des protestants, les persécutés du Devoir s'alliant ainsi avec les persécutés de l'Église. La nécessité aurait primé sur les convictions religieuses. Je suis assez tenté de penser que cette hypothèse fondée d'abord sur un conflit d'intérêts économiques est la plus crédible.

Mais alors pourquoi, si l'origine religieuse des Gavots est si peu sûre, a-t-elle été affirmée comme une évidence depuis le XIX^e siècle (par Perdiguier notamment) jusqu'à nos jours? Sans doute parce que cette origine les place en situation de martyrs, victimes de l'intolérance catholique. Cette origine est une explication tardive qui supplée à l'absence d'origine connue. Elle s'exprime après la Révolution, lorsque les Gavots substituent définitivement à leur ancienne dénomination de « compagnons non du devoir » et de « compagnons de liberté », celle de « compagnons du Devoir de Liberté » et réforment leurs rites dans un sens nettement plus laïque, en y introduisant l'esprit des Lumières et en intégrant les légendes, les rites et les symboles de la franc-maçonnerie. S'affirmer comme issus de protestants victimes de l'intolérance de l'Église et de ses alliés, les compagnons du Devoir, comme lors de l'affaire Calas dénoncée par Voltaire, était une position devenue tout à fait honorable en 1803.

IV. DE NOUVEAUX CONFLITS AU XVIII^e SIÈCLE.

Il y eut sans doute à cette époque beaucoup de groupements, plus ou moins importants, qui étaient ou qui ressemblaient à des compagnonnages. Faute d'archives, ils demeureront à tout jamais dans l'oubli. Qui étaient, au juste, ces compagnons arquebusiers qui exigeaient de ceux qui venaient travailler à Marseille une somme appelée « le devoir » dans les années 1711-1713?¹⁴ Qui étaient ces compagnons sergers, qui avaient une mère à Azay-le-Rideau en 1755 et qui mettaient en interdit les maîtres qui refusaient leur tarif?¹⁵ S'agissait-il de compagnonnages issus, les uns des serruriers et les autres, des tondeurs de drap, ou les mêmes, sous une autre dénomination?

14. Voir l'étude d'Isnard citée en note 7.

15. Arch. dép. E 971. Document analysé dans *Le Compagnonnage*, n° 651, novembre-décembre 1987, p. 2 (L. Bastard : « Le Compagnonnage au XVIII^e siècle : les turbulents compagnons sergers d'Azay-le-Rideau »)

En revanche, c'est au XVIII^e siècle qu'apparaissent des associations différentes dans un même métier.

1. Les chapeliers.

Il s'agit d'un vieux compagnonnage, attesté au XVII^e siècle et dont les us et coutumes sont assez bien connus grâce aux poursuites dont il fait l'objet par la Sorbonne, en France, et la justice suisse, à Genève, à vingt ans d'écart.

Si à cette époque on ne parle encore que des compagnons chapeliers et de leur devoir, il n'en est plus de même au XVIII^e siècle. Il existe deux associations concurrentes. Celle des compagnons chapeliers du Devoir et celles Drogains ou Bons Enfants. On rencontre aussi le terme de « drogueur »¹⁶. Ces derniers sont bien organisés et sont tout aussi actifs que les compagnons lorsqu'il s'agit de mettre un atelier en interdit ou de se battre¹⁷. Parfois, ce sont eux qui exigent d'un maître le renvoi d'un ouvrier compagnon, comme à Paris, en 1789, où vingt-quatre d'entre eux demandent le renvoi de vingt-deux compagnons ; le maître chapelier ayant refusé, il voit son atelier déserté tandis que les grévistes ont leurs journées d'absence payées par leur association¹⁸.

Leur présence est attestée dans presque tous les centres de chapellerie et les grandes villes. Ils voyagent, disposent d'un réseau d'auberges tenues par des mères, bénéficient de secours en cas de grève ou de chômage, délivrent des billets de secours portant un cachet. Ils adoptent aussi des surnoms. Mais on ignore s'ils pratiquent une cérémonie de réception. En tous cas, il est avéré qu'ils ne portent pas de couleurs et que leurs règlements n'ont pas le caractère symbolico-religieux de ceux des compagnons.

Les Drogains étaient les ennemis des compagnons du Devoir mais ils s'entendaient bien avec les Gavots, comme en témoigne Perdiguier, qui les fréquenta durant son séjour à Montpellier en 1824. Encore actifs sous le second Empire, ils paraissent ensuite avoir rejoint la Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France, perdant ainsi leur identité corporative.

Quelle est leur origine ? Il est probable qu'ils sont issus d'une dissidence survenue chez les compagnons chapeliers du Devoir à la fin du XVII^e siècle au plus tôt. Dans leur cas, il n'est pas question de motifs religieux. En revanche, les abus dont se rendaient coupables les compagnons chapeliers envers les apprentis et les ouvriers arrivant dans une ville, pour les embaucher et les forcer à passer compagnons, ont certainement engendré un mouvement de révolte, un contre-compagnonnage, en quelque sorte.

Un indice intéressant nous est fourni par l'interrogatoire de Samuel Corronde devant les juges ecclésiastiques de Genève, en 1674¹⁹. Ce jeune compagnon chapelier déclare avoir appris du prévôt et du lieutenant de sa société l'origine du « passage » (la réception) : « elle venoit de ce qu'un droguain soit apprentif chappelier ayant dérobé du pain à un boulanger, un fils de m[âitr]e chappelier se trouvant présent dit à son père qu'il faudrait faire led. passage pour assister lesdits compagnons de peur qu'ils ne dérobaissent. » Ce texte nous renseigne sur la signification du mot « drogain », qui est absent des dictionnaires. Le drogain ou

16. Sébillot, dans *Légendes et curiosités des métiers*, à propos des chapeliers, donne aussi le terme de « drogais ». L'origine de ces mots est incertaine. Faut-il la rapprocher de « drogué », qui signifiait « chiche, paresseux », selon Godefroy (*Dict. de l'ancienne langue française*) ? Ou encore de « droguet », étoffe de laine mélangée ?

17. Des rixes entre compagnons chapeliers et Bons-Enfants sont signalées, entre autres, à Paris et Lyon. Le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (1789-1864)*, signale l'une de ces rixes à l'entrée Lasalle.

18. Cf. Louis Germain-Martin : *Les Associations ouvrières au XVIII^e siècle (1700-1792)*, 1900, rééd. Slatkine, 1974, p. 224-225.

19. Archives d'État, Genève, 1674, liasse 4295.



Certificat des Bons Enfants chapeliers
fouleurs de Toulouse, 1853.
Arch. dép. Haute-Garonne, WU 72.

droguain, c'est l'apprenti chapelier. Et le texte est très intéressant, car il assigne une origine très concrète, très utilitaire, au compagnonnage et à la cérémonie du passage, celle de moraliser l'apprenti pour qu'il ne vole plus, d'une part, et qu'il puisse trouver de l'aide grâce à l'assistance des compagnons. En cette fin de XVII^e siècle, on est loin des origines légendaires et mystiques qui vont éclore au XIX^e.

Le procès de Genève nous fournit un autre indice. Lors de l'interrogatoire d'un compagnon nommé Barthélémy Garrigues, on apprend quel était l'échange de questions et de réponses permettant de se reconnaître : « Qui t'a dit que nous faisons icy un passage ? Un mercier, qui avoit vendu des gans et du ruban, et je m'en allay en une boutique de chapelier, où je trouvay un droguain qui m'a amené là où on faisait le passage. Qu'est-ce que tu as fait à ce droguain ? Je luy ay présenté du pain et l'ay fait boire un coup et l'ay pris par la main, l'ay fait sortir et luy ay donné un coup de pied au cul. » Dans sa rude simplicité, ce texte affirme la supériorité exclusive attachée au titre de compagnon. Tout ce qui n'est pas compagnon est mauvais, profane et digne d'un coup de pied au cul ! L'exclusion concerne donc aussi bien l'apprenti que l'ouvrier indépendant.

Un autre indice renforce l'idée que les drogains sont issus d'une scission, c'est le titre qu'ils se sont donnés : celui de « Bons Enfants ». Loin de se rapporter à une filiation légendaire avec Maître Jacques, comme le croyait Abel Boyer, le terme, bien attesté au XVII^e siècle, signifie bon buveur, homme aimant bien boire et faire bonne chère²⁰.

20. Dictionnaire de Furetière (1690) : « *Bons Enfants*, par antiphrase, se dit des goinfres et des desbauchez, qui s'appellent autrement *enfants sans soucy*, qui ne cherchent qu'à se divertir. » Les Règles des compagnons tanneurs, au XIX^e siècle, avaient conservé ce sens puisque, lors de l'entrée de chambre, répondant au premier en ville qui demandait « Etes-vous bon enfant ? », l'interrogé devait répondre : « Si je ne le suis pas à force de boire et de manger et de fréquenter, je le deviendrai. » (Cf. *Fragments* n° 7, p. 50).



Des compagnons l'ont employé pour se désigner jadis, tels les tanneurs, les teinturiers et les tondeurs de drap. Les Bons Enfants chapeliers ne sont donc pas les compagnons chapeliers du Devoir. Il est facile de commettre la confusion (Coornaert l'a faite). Elle devait même gêner les compagnons d'autres métiers, puisque le rôle des tondeurs de drap de Lyon (1760) comporte bien les mots de « bons enfants », mais ils sont biffés et remplacés par ceux de « bons frères » alors que celui de Paris (1775) continue à les employer.

En définitive, les Bons Enfants chapeliers n'ont jamais revendiqué le titre de compagnons et n'ont donc pas été considérés comme tels par les membres des Devoirs. Ils les traitaient en concurrents, en ennemis, mais pas comme des dissidents ni comme un pseudo-compagnonnage. On peut les qualifier de contre-compagnonnage ou même de para-compagnonnage, en considérant qu'ils ont adopté certains caractères du compagnonnage (le voyage, la solidarité, l'organisation associative) mais pas la réception, les rites, les symboles et le légendaire. En quelque sorte, pour reprendre l'expression de Michel Juignet à propos des cordonniers d'avant 1808, ils « avaient le Devoir mais pas l'initiation ». ²¹

2. Les compagnons tailleurs de pierre Étrangers.

Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que l'on commence à voir apparaître une autre association de compagnons tailleurs de pierre : les compagnons Étrangers ou Étrangers du Devoir. Ils se disent « Enfants de Salomon » mais revendiquent le mot « Devoir ». Dès 1751, ils se qualifient de « nobles loups » ²². Ils semblent établis surtout dans les villes du midi, en Provence, à Toulon, dans le Languedoc, dans la vallée de la Garonne, dans le Bordelais, la Saintonge et l'Aunis, et enfin à Paris, toutes régions où ils sont en concurrence avec les compagnons passants du Devoir lorsqu'il s'agit de travailler sur les grands chantiers. En revanche, ils sont implantés exclusivement dans la région de Lyon, les provinces voisines du Rhône, le Vivarais, le Dauphiné, la région de Tournus, en Bourgogne, et la zone est du Lyonnais, la Franche-Comté, les régions alpines, la Suisse. Ils recrutaient des tailleurs de pierre creusois lorsque ces derniers passaient par Lyon ou Paris.

Cette implantation est difficile à établir et il n'est pas sûr qu'elle ait été constante du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle. On ne dispose pas d'assez de documentation sur ce compagnonnage pour savoir si les Étrangers sont issus d'une région déterminée, à partir de laquelle ils auraient émigré. Nous serions pourtant tentés de penser que leur plus ancienne implantation était l'est de la France et qu'ils se seraient propagés dans le midi, le Bordelais et les régions atlantiques, ainsi qu'à Paris, attirés par les chantiers et les carrières de ces régions. Ils semblent n'être jamais parvenus à s'établir en Val de Loire, d'Orléans à Nantes, en instituant un réseau de mères.

D'où venaient-ils? Pourquoi se disaient-ils « Étrangers »? Beaucoup d'explications ont été avancées pour expliquer ce qualificatif, liées à la construction du temple de Salomon (des tailleurs de pierre « étrangers » à la Judée étant venus l'édifier, rappelle Perdiguier dans *Question vitale...* 1861, p. 21, s'appuyant sur la Bible) ou à la révocation de l'Édit de Nantes (ils auraient émigré en Allemagne avant de

21. Signalons, car ce livre n'est jamais cité dans les ouvrages compagnonniques, que les Mémoires d'un drogain du XIX^e siècle nommé Jacques-Aimé Péray ont été édités en 1991 sous le titre *Le Chapelier pirate* (Seghers, collection Étonnants voyageurs), grâce aux soins de l'un de ses descendants, Edmond Péray, qui a présenté et malheureusement adapté le texte originel pour les besoins de l'édition.

22. Dans les ruines du temple de Diane, à Nîmes, figure la signature de « La Frise Langevin Noble Lou Thaeur de pierre » suivie de la date de 1751.

La signature de LA FRISE
 LANGEVIN NOBLE LOU THAEEUR
 DE PIERRE en 1751, sur les ruines
 du Temple de Diane à Nîmes.



revenir en France). Elles ne s'appuient sur rien d'historique. Faut-il déceler une allusion à ce passage de saint Pierre (Première épître, 2, 11-12) qui qualifie les chrétiens au milieu des païens d'« étrangers et voyageurs » dont les bonnes actions feront justice des calomnies? Perdiguier va dans ce sens lorsqu'il écrit : « Ce terme [de Compagnons Etrangers] rappelait aussi qu'ils n'étaient attachés ni à la terre ni à l'homme, qu'ils n'étaient ni serfs ni esclaves, qu'ils pouvaient circuler librement, sans obstacles, dans tous les pays du monde » (*Question vitale...* 1861, p. 20), ce qui se conçoit assez bien s'agissant de tailleurs de pierre appelés à travailler sur des chantiers souvent très éloignés les uns des autres, dans toute l'Europe jusqu'à la Renaissance.

Faut-il plutôt comprendre « Étrangers du Devoir » au sens d'« étranger au Devoir », sens qui serait alors analogue à celui des mots « *non du devoir* » employé par les Gaveaux en signe de rejet?

Le mot « étranger » pourrait bien, en fait, être l'indice d'une réelle origine « étrangère », au sens national. De même que les Gaveaux sont à l'origine des montagnards ou des ouvriers des régions rurales du midi, les « étrangers » seraient des ouvriers issus de régions éloignées du tour de France des compagnons passants tailleurs de pierre du Devoir.

Il est ainsi possible que les Étrangers soient issus des territoires germaniques, qui ont englobé jusqu'au XVII^e siècle, et même plus tard, une partie du royaume de France. C'était là la zone d'activité des tailleurs de pierre de la Bauhütte, dont les traditions, rites et symboles n'étaient pas tout à fait les mêmes que ceux des compagnons passants. Il faut aussi se souvenir que de grands mouvements de population et de reconstruction se sont opérés pendant et après la guerre de Hollande (1672-1678), qui permit l'annexion de la Franche-Comté, puis lors de l'invasion du Palatinat rhénan (1688-1689). Un fait, d'ailleurs, mérite d'être noté : les actuels compagnons charpentiers et maçons d'Allemagne portent le titre d'« Étrangers » et, à la différence des compagnons français, ils n'arborent pas de couleurs au chapeau ou à la boutonnière, mais une



cravate noire (ou rouge, ou bleue, dans les autres métiers et associations). Or les Étrangers portaient leurs couleurs nouées autour du cou, *en étole*, a-t-on souvent écrit et répété, terme qui, inconsciemment, nous fait imaginer un emprunt à la liturgie catholique. Sans être à rejeter, cette explication fondée sur un modèle religieux doit être mise en regard d'autres sources, compagnonniques, qui usent d'un mot plus profane en évoquant la *cravate* des compagnons Étrangers. Cette cravate fait songer à celle des actuels compagnons allemands.

Alors, dissidence ou non ? Les compagnons passants ne les ont jamais, semble-t-il, considéré comme issus d'une scission. Ils se sont opposés à eux comme des rivaux, des concurrents sérieux lors de l'attribution des chantiers, comme des « loups » (je pense que le terme était péjoratif et venait des passants, comme une insulte, avant d'être repris à leur compte par les Étrangers), mais pas comme des dissidents ni même comme un pseudo-compagnonnage.

En revanche, mais tardivement, Perdiguier place les Étrangers et les corps qui se disent « enfants de Salomon » à l'origine de tous les compagnonnages. Le rite de Salomon aurait été le rite primitif. De sorte que les compagnons passants tailleurs de pierre du Devoir seraient, eux, ceux qui se seraient séparés des Étrangers. Les dissidents seraient les compagnons qui se sont placés sous la bannière de Maître Jacques lors des graves événements survenus en 1401 sur le chantier de la cathédrale d'Orléans. Or ce Maître Jacques, nous dit Perdiguier, n'était qu'un « jeune homme » tailleur de pierre chez les Étrangers. Il avait été initié au premier grade de cette société, le second étant celui de « compagnon ». Au cours de cette première réception, précise Perdiguier, « dans le corps des tailleurs de pierre Étrangers, et dans celui-là seul, l'on recevait et l'on reçoit encore une sorte de baptême avant d'être Compagnon. » Donc, si Maître Jacques connaissait ce rite pour l'avoir reçu, il est logique qu'il l'ait perpétué au sein de son nouveau compagnonnage, celui de Saint Devoir de Dieu.

Perdiguier était si convaincu que les Étrangers étaient antérieurs à tous les autres compagnons qu'il ne s'aperçoit pas que si ceux-ci pratiquaient un rite de baptême, ils ne pouvaient guère se qualifier de « judaïques » ou de « salomoniens ». Le fait que ce rite ait été pratiqué aussi bien chez les Étrangers que chez les Passants peut, au contraire, laisser supposer que ce sont bien les premiers qui sont issus des seconds.

Il ne semble pas non plus que la religion les aient séparés. Si les Passants étaient obligatoirement des catholiques, il n'apparaît pas que les Étrangers aient été considérés comme des protestants. Leurs règles étaient peut-être plus souples sur l'appartenance religieuse, mais la construction d'églises ne semblait pas les gêner (en 1770 ils ont laissé trace de leur présence dans celle de Marennes, en Charente-Maritime) ni même l'assistance à la messe de l'Ascension. En revanche, s'ils sont issus de pays germaniques luthériens ou de la Suisse calviniste, il est possible qu'ils aient dû faire preuve d'une plus grande tolérance religieuse pour pouvoir recruter leurs membres en France, selon le même processus que j'ai supposé en ce qui concerne les Gavots.

En définitive, les historiens qui ont écrit sur les compagnonnages et sur les Étrangers en particulier ont peut-être eu tort de ne raisonner



La pierre de voûte de l'église de Marennes, construite par les Étrangers en 1770. Reconstitution par moulage et photographie de Bruno Barjou (2007).

qu'en terme de scission lorsqu'ils ont rencontré deux familles compagnonniques opposées. Le réflexe est dû à ce mythe du Devoir unique et originel que je signalais plus haut. Or, rien n'interdit de penser que des groupements d'ouvriers aient existé en même temps à une même époque, dans des zones géographiques différentes²³. Les problèmes seraient survenus lorsque les uns auraient eu l'ambition d'établir un réseau de villes où ils pouvaient exercer le contrôle de l'embauche selon leurs propres règles. Les autres, recherchant du travail au-delà de leur aire géographique d'emploi habituelle, seraient entrés en conflit avec eux. Les rencontres étaient inévitables compte tenu du caractère itinérant des tailleurs de pierre et des maçons, appelés à travailler sur des chantiers demandeurs d'une importante main d'œuvre que le lieu de l'édifice ne pouvait fournir. Plus tard encore, par un phénomène classique d'imitation d'un modèle fonctionnant bien, ces groupements auraient adopté une forme de plus en plus « compagnonnique » pour se différencier et ne réserver à leurs membres que les avantages de leur association.

3. En réaction, le Devoir serre les rangs.

C'est au cours du XVIII^e siècle, et plutôt après 1750, qu'émerge la notion d'un Devoir collectif, supra-corporatif. À cause des trois sociétés qui revendiquent une identité différente de celle de leurs voisins (les menuisiers et serruriers non du Devoir et les tailleurs de pierre Étrangers), toutes les autres sociétés vont se liguier pour se prêter main forte. Les compagnons vont revendiquer l'appartenance *au* Devoir et non plus seulement à un Devoir en particulier. Ce n'est plus seulement la défense des intérêts matériels, les questions d'embauche, qui sont en jeu, mais bien autre chose : c'est le sentiment d'une atteinte à l'honneur, d'une identité bafouée par des individus qui prétendent au titre de compagnon alors qu'ils ne le méritent pas. Les compagnons de métiers aussi divers que les tanneurs, les charpentiers, les menuisiers, les tailleurs de pierre ou les tonneliers, vont s'allier pour combattre les Gavots et les Étrangers au nom de la défense du Devoir. Le Devoir, au singulier, devient une sorte de religion commune à des associations de métiers et de filiations très différents.

Je pense que c'est lentement, au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, que se mettent en place les généalogies auxquelles se référeront au siècle suivant les compagnons du Devoir pour établir des préséances entre eux. La variété de ces tableaux, la diversité même des dates et des filiations, attestent que ces généalogies ne sont pas fiables sur le plan historique et qu'elles n'ont sans doute pas été ratifiées au cours d'assemblées générales, de congrès rassemblant tous les représentants des associations qui se disaient du Devoir. Mais en dépit des différents tableaux ou « rangs des corps d'états », que brandissaient tantôt les menuisiers, tantôt les chapeliers, tantôt les cordiers, et bien d'autres encore, on voit bien que se dessine une tentative de regroupement sur des bases communes : la filiation (une société ne peut naître d'elle-même, elle doit avoir reçu le Devoir d'une autre) ; la reconnaissance (la filiation doit être validée par le corps d'origine et les autres corps qui s'affirment du Devoir) ; la foi catholique ; des pratiques rituelles communes

23. Les tailleurs de pierre bas-normands, par exemple, constituaient aux XVIII^e et XIX^e siècle une main-d'œuvre très qualifiée, migrant jusqu'à Rouen et Paris, où ils formaient la majeure partie des ouvriers occupés sur les chantiers. Ceux des vallées pyrénéennes (d'Ossau, en particulier) possédaient une emblématique particulière. Peut-on qualifier les uns et les autres de « compagnonnages » ?

23^{bis}. Sur les compagnons Étrangers tailleurs de pierre et leurs éventuels liens avec des compagnonnages étrangers de tailleurs de pierre, notamment germaniques, on consultera également les travaux de J.-M. Mathonière : *Le Serpent compatissant*, *op. cit.*, ch. 4 ; et « L'Ancien compagnonnage germanique des tailleurs de pierre », *Fragments...* volume 5, pp. 58-105.

(au demeurant très variées d'un corps à l'autre mais, au fond, guère éloignées de celles des sociétés non du Devoir).

C'est donc l'apparition de sociétés qui refusaient les contraintes du Devoir qui a favorisé en retour le sentiment d'identité commune aux sociétés du Devoir. Or, un sentiment d'identité qui se renforce, qui s'exalte, a aussi pour conséquence de renforcer l'hostilité envers ceux qui sont hors du groupe. Désormais, tous les groupements de compagnons qui ne répondront pas aux conditions énoncées plus haut auront bien du mal à se prétendre « du Devoir ». Plus, même, le titre même de « compagnon » leur sera dénié et on ne leur consentira que de se dire « sociétaires ».

La première association de compagnons qui paraît avoir eu à souffrir de ce raidissement des principes fut celle des toiliers de Narbonne. En 1775, ces toiliers, tisserands de laine et autres textiles, avaient prêté main forte à des compagnons menuisiers du Devoir lors d'une rixe avec des Gavots. En récompense, les menuisiers les initièrent au Devoir. Cette réception « sauvage », sans concertation avec les autres chambres du tour de France, entraîna des sanctions à l'encontre de ses initiateurs et la non-reconnaissance des toiliers. Cette société était donc bien un compagnonnage, elle en avait tous les caractères, mais elle n'était pas reconnue par les autres corps du Devoir. Or, il est curieux dans cette affaire de constater que si ces toiliers narbonnais « ratent » en quelque sorte leur entrée dans le Devoir en 1775, ils avaient déjà derrière eux, ou leur confrères d'autres villes, un passé compagnonnique. À Troyes, à la même époque (1773), les tisserands sont déjà connus pour voyager, avoir une mère, exiger des droits des autres ouvriers, chasser ceux qui refusent de se plier à leurs exigences (les sédentaires, qui sont appelés « cornichons ») et imposer des tarifs à leurs maîtres. Cela signifie que le compagnonnage des tisserands est antérieur à la date de son affiliation au Devoir. Il existait, avec des coutumes peut-être différentes, et c'est son intégration dans une nouvelle alliance de sociétés qui n'est pas admise. Sans l'épisode des menuisiers de Narbonne, leur association aurait pu continuer à se développer pendant des années, en marge du Devoir, à la façon des cordonniers et des boulangers dont nous parlerons plus loin.

V. L'ÉCLATEMENT DU COMPAGNONNAGE AU XIX^e SIÈCLE.

A. Les causes.

De grands bouleversements affectent le Compagnonnage tout au long du XIX^e siècle. Les causes en sont multiples, mais elles trouvent en grande partie leur origine dans les dix années de la Révolution française. En premier lieu, il faut rappeler l'importance qu'ont eu l'abolition des communautés de métiers (par la loi d'Allarde, mars 1791) et l'interdiction de toute espèce de corporation, d'organisation ouvrière et patronale (par la loi Le Chapelier, juin 1791). Au nom d'arguments idéologiques, au nom de la liberté d'entreprendre, en voulant supprimer les corps intermédiaire entre la Nation et ses représentants, ces lois ont abouti à priver le monde du travail de structures associatives

où maîtres et ouvriers se reconnaissaient, même s'il y avait des abus et des tensions. D'autres organisations d'assistance ont été également malmenées durant la Révolution, en particulier la multitude de confréries religieuses, à vocation charitable, qui existaient partout en France. Enfin, les ordres monastiques, qui s'avéraient les protecteurs des compagnonnages jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ont été démantelés, exilés et leurs biens souvent vendus au profit de l'État comme de particuliers.

Les compagnonnages traversent plus ou moins bien cette période. Les répercussions de la Révolution à leur endroit n'ont pas encore été étudiés en profondeur mais elles sont certaines. Les compagnons ont hésité entre l'adhésion aux principes révolutionnaires et leur attachement à la monarchie. Les guerres, la conscription, leur ont enlevé des effectifs. Le tour de France a été affecté sans nul doute. Pourtant, la plupart des compagnonnages existant avant la Révolution sont toujours présents au début du XIX^e siècle.

Bien qu'illégaux, ils sont tolérés tant qu'ils ne sont pas causes de désordre, de coalitions, de rixes. Ils apparaissent encore au début du XIX^e siècle, pour la plupart des ouvriers, comme la seule structure protectrice sous un pouvoir impérial qui s'avère beaucoup plus répressif que celui de l'Ancien Régime. Les déplacements sur le territoire sont plus aisément contrôlables et intensifs puisque le pouvoir est centralisé et parle d'une seule voix par l'intermédiaire des préfets et des maires, à l'inverse de ce qui se passait au XVIII^e siècle. La crainte des grèves, des émeutes, des coalitions, entraîne une surveillance accrue de la part de la police. Les monarques successeurs de Napoléon n'y changeront désormais plus rien.

Ceci explique pourquoi des ouvriers jusqu'alors organisés autrement qu'en Devoirs font le choix de se grouper en compagnonnages (le Devoir est alors un modèle), et par ailleurs pourquoi des sociétés se scindent en organisations rivales au nom de l'idée nouvelle de Liberté (le Devoir est dans ce cas un repoussoir).

Un regard sur le Compagnonnage au XIX^e siècle permet aussi de constater combien sa structure est stable (tour de France, initiation, règles) tandis que son contenu est perméable aux courants de pensée de la société. C'est pourquoi il intègre tant d'éléments hétérogènes, les assimile, les transforme, les « compagnonnise », car il est à la recherche d'un nouveau langage pour convaincre les jeunes gens de l'époque de venir grossir ses rangs. À cet égard, le principal substitut aux rites et symboles hérités d'un Ancien Régime chrétien a été la franc-maçonnerie. Cette introduction progressive d'éléments maçonniques n'est pas le fait d'une volonté des obédiences de « noyauter » le Compagnonnage, comme certains le pensent (car elles s'en désintéressaient), mais bien le fait des compagnons eux-mêmes, qu'ils soient maçons ou non. Ils ont voulu dire la même chose sous une autre forme jugée plus claire, plus attractive, plus prestigieuse aussi. Tous les exemples qui suivent en témoignent.

B. Les compagnonnages non reconnus

Dès les premières années du XIX^e siècle, des associations d'ouvriers se constituent pour permettre à leurs membres de voyager, de

trouver du travail dans d'autres villes que celle où ils ont accompli leur apprentissage, de s'entraider et de se perfectionner sur le plan professionnel et moral. Certaines cherchent à adopter la forme d'un compagnonnage, qui apparaît alors encore comme un modèle. Il en est qui affirment avoir reçu le Devoir, ses rites, sa morale, d'un autre compagnonnage, voire d'un seul compagnon, traître à sa société. Il en est d'autres qui s'affirment compagnons sans revendiquer une transmission directe, régulière ou non. Leur destinée sera variable mais leur point commun est d'avoir été considérés par les autres associations comme de pseudo-compagnonnages, des compagnonnages de fantaisie, irréguliers, illégitimes, sans pères...

1. Les cordonniers.

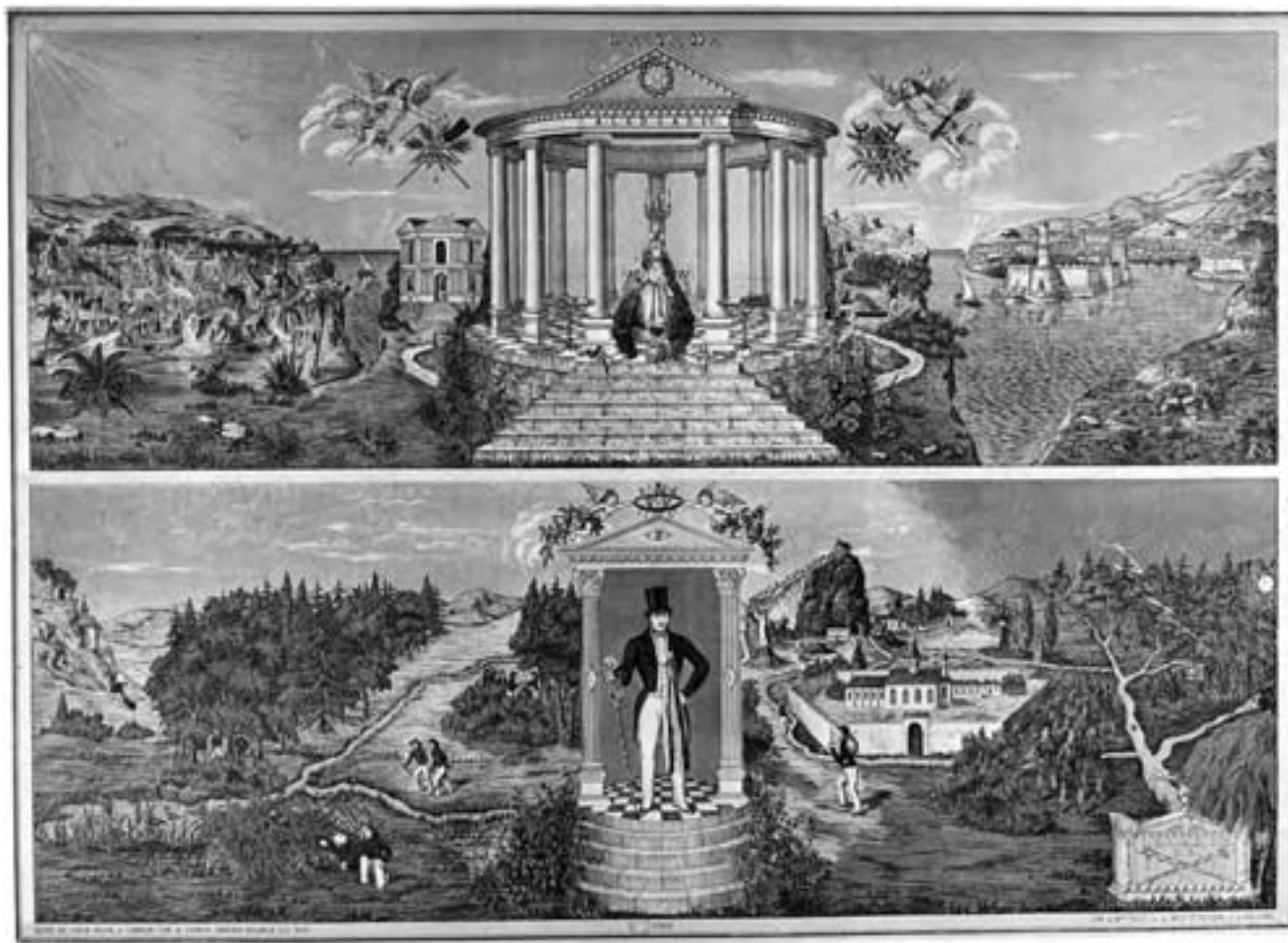
Les premiers à apparaître sur la scène sont les cordonniers. Les ouvriers de ce métier voyageaient depuis des siècles et constituaient sans ambiguïté un Devoir au XVII^e siècle. Puis, au cours du XVIII^e siècle, peut-être sous l'effet des poursuites qu'engagea à leur encontre les autorités ecclésiastiques, ce compagnonnage abandonne ses rites pour n'être plus qu'une association d'entraide entre ouvriers voyageurs. En 1808, à Angoulême, un compagnon tanneur leur transmet son Devoir et commence alors un demi-siècle de persécutions de la part des autres compagnonnages du Devoir. Tous considèrent les cordonniers comme de vils imposteurs, pratiquant un métier indigne du Devoir, et de surcroît leur reprochent d'être les enfants d'une trahison.

2. Les boulangers.

Les boulangers sont exactement dans la même situation. Ouvriers voyageurs pratiquant l'entraide, ils auraient reçu le Devoir d'un doleur (tonnelier) de Beaune, en 1810, en remerciement des bons soins que deux des leurs lui auraient prodigués durant sa maladie. C'est du moins la version « officielle » revendiquée par les compagnons boulangers. Puis c'est à Blois, en 1811, qu'ils initient d'autres compagnons boulangers du Devoir. De là, ce nouveau compagnonnage se propage à Orléans, à Tours, à Bordeaux et, peu à peu, s'étend dans toutes les grandes villes du tour de France. Bien évidemment, comme les cordonniers, les boulangers déchaînent la colère des autres compagnons du Devoir. Un demi-siècle d'insultes, de coups, de meurtres, sera le prix qu'ils paieront pour avoir reçu le Devoir.

3. Les sabotiers.

Les sabotiers ont une naissance encore plus obscure. Leur métier est de ceux qui se pratiquent en atelier mais aussi en lisière des forêts. Une tradition les fait naître en 1809, à Blois, mais ils n'émergent guère avant les années 1830. Leur Devoir (du rite de Maître Jacques) est constitué d'éléments qui laissent à penser que des indiscretions ont pu être commises par des charpentiers, autre compagnonnage du bois mais de rite différent (celui du Père Soubise). Comme les deux précédents, les compagnons sabotiers, moins nombreux, sont considérés comme de pseudo-compagnons indignes de porter ce titre.



Lithographie des compagnons boulangers du Devoir (vers 1850) où sont évoqués la légende de Maître Jacques, la Sainte-Baume et le roi Salomon.

4. Les tisseurs-ferrandiniers.

En 1831, les tisseurs de Lyon, déjà organisés depuis longtemps en associations bien structurés, décident de prendre la forme d'un compagnonnage. Les Devoirs sont des modèles et surtout ils permettent aux ouvriers de se soutenir lorsqu'ils quittent une ville pour une autre. Le déplacement était devenu une nécessité pour les ouvriers tisseurs, victimes de chômages répétés et de baisses de salaires régulières. Aucun parrainage d'un autre corps ne semble intervenu lors de leur fondation (ils se sont « fondés par eux-mêmes », en adoptant la forme d'un compagnonnage). Durant une douzaine d'années, ils font l'objet de vexations et même de rixes de la part des teinturiers, des serruriers, des forgerons, des charpentiers.

5. Les sociétaires faïenciers-potiers.

À Tours, enfin, vers 1848, une partie des ouvriers faïenciers-potiers des fabriques de Tours et Saint-Pierre-des-Corps se constituèrent en compagnonnage sous le nom de « Sociétaires faïenciers-potiers ». Si le mot « Devoir » n'est pas employé par eux, ils nomment une mère, s'entraident et usent de symboles. Pratiquaient-ils une cérémonie de réception? Le fait est vraisemblable. Un grand vase, qui constituait leur chef-d'œuvre de prestige à l'instar de ceux des compagnons charpentiers, couvreurs, menuisiers ou charrons des villes du tour au XIX^e siècle, comporte des personnages qui foulent aux pieds des renards, brisent



leurs chaînes et portent une couleur en écharpe. Ils avaient une Mère à Saint-Pierre-des-Corps, épouse de l'un des fondateurs nommé Maurice, qui était par ailleurs franc-maçon, fondateur de la loge des Enfants de la Loire et des Démophiles. Des symboles (étoile à cinq branches, lettre G, initiales de devises, blason d'outils) ornent ce vase. Le rayonnement de cette sorte de compagnonnage a dû être limité à quelques villes de la Touraine (les fabriques de Langeais ont connu au moins un sociétaire nommé Moreau, auteur d'un grand vase chef-d'œuvre et également franc-maçon aux Démophiles) et sa durée n'a pas dû excéder une vingtaine d'années. Ils ne paraissent pas avoir été victimes de l'animosité des autres compagnonnages, en un temps où les querelles entre Devoirs étaient devenues plus rares. Mais surtout, ils ne se qualifient pas de « compagnons » mais de « sociétaires ».

6. Remarques.

La formation de ces compagnonnages appelle trois remarques. La première, c'est la puissance, l'intérêt, qu'exercent encore les Devoirs sur une partie du monde ouvrier. Les compagnonnages constituent des modèles. Ils apparaissent comme la forme parfaite que doivent adopter les associations d'ouvriers qui veulent bénéficier des avantages du voyage et de la fraternité.

La seconde observation, c'est l'attraction qu'exerce sur ces nouveaux compagnonnages la franc-maçonnerie. Comme le Devoir qui leur est transmis ou qu'ils apprennent est constitué d'éléments partiels, et comme il leur faut acquérir un ensemble de rites et de symboles qui assoient leur identité, ces nouveaux compagnonnages ont puisé dans ceux de la franc-maçonnerie. La double appartenance de certains de leurs membres et la seule lecture de tous les ouvrages de divulgation qui circulaient depuis longtemps, leur ont permis d'intégrer à leur Devoir une multitude de figures et d'usages maçonniques.

La troisième remarque concerne le devenir de ces sociétés. À l'exception des sociétaires faïenciers-potiers, elles passèrent en quelques dizaines d'années du rang de pseudo-compagnonnages à ceux de compagnonnages reconnus, grâce au parrainage d'une ou de plusieurs autres sociétés. Les cordonniers furent adoptés en 1847 par les tondeurs de drap, puis s'enchaînèrent les reconnaissances de plusieurs autres corps du Devoir jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il en fut de même pour les boulangers, qui durent patienter jusqu'en 1860 pour voir plusieurs corps les reconnaître. Les tisseurs-ferrandiniers furent adoptés en 1841 par les selliers-carrossiers et plusieurs autres corps les reconnurent ensuite. Quant aux sabotiers, ils furent adoptés par les vanniers en 1849 et d'autres sociétés les reconnurent ensuite comme compagnons légitimes.

C. Les sociétés dissidentes.

Ce qui caractérise les dissidences du XIX^e siècle, c'est le fait qu'elles sont presque toujours le fait d'aspirants qui ne supportent plus les exactions (réelles ou perçues comme telles) qu'ils subissent de la part des compagnons. Ce sont soit des humiliations soit des cotisations excessives dont ils ne perçoivent pas les retombées. Il n'est plus question comme aux siècles



Grand chef-d'œuvre en terre cuite (113 cm) de Charles Maurice, sociétaire faïencier-potier, ouvrier puis patron de la maison Loyal, à Saint-Pierre-des-Corps. Il est constitué en partie supérieure de grâces se tenant par la main en signe de fraternité (formant une chaîne). En dessous, des sociétaires portant une écharpe rompent les chaînes de l'ignorance, assis sur le coffre de leur association, devant des « livres de Progrès » symbolisant l'instruction. Ils foulent au pied des renards, ouvriers indépendants. Musée du Compagnonnage de Tours.

antérieurs de motifs religieux (si tant est qu'il y en ait eu) mais de raisons financières et d'amour propre blessé en un siècle où les idées de liberté et d'égalité font leur chemin. Les idéaux de 1789 imprègnent les esprits.

1. les charpentiers.

a) Les charpentiers du Devoir de Liberté

Il existe toute une mythologie qui situe l'origine des charpentiers du Devoir de Liberté en Inde (d'où leur surnom d'Indiens), la contrée la plus orientale, là où le soleil se lève pour éclairer le monde. De là, ils auraient émigré vers l'ouest, s'associant à la construction des pyramides d'Égypte et à celle du temple de Salomon, puis auraient poursuivi leur émigration jusqu'en France. D'autres légendes les associent à la fin des Templiers, à l'épisode des tours d'Orléans ou encore à l'émigration protestante à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). Ils auraient quitté la France pour s'établir en Allemagne et dans les pays où ils ne risquaient pas d'être persécutés au nom de la foi catholique. Puis, la Révolution ayant éclaté, ils seraient revenus en France.

Sur le plan historique, on ne rencontre pas la moindre trace de compagnons du rite de Salomon chez les charpentiers avant la Restauration. Il existait pourtant, sous l'Ancien Régime, des ouvriers charpentiers indépendants, peut-être organisés en sociétés de « renards », mais ils ne paraissent pas organisés comme des compagnonnages. En revanche, durant la Révolution, une agitation se développe à Paris chez les ouvriers charpentiers. Le 17 mai 1790, une pétition dirigée contre les compagnons par les ouvriers charpentiers *hors du Devoir* ou *Renards* vise à interdire les persécutions à leur encontre²⁴. C'est la première trace d'une action collective de renards, c'est-à-dire d'ouvriers indépendants et d'aspirants, contre les bons drilles. Une partie des renards se seraient ensuite constitués en compagnonnage, le 16 floréal an XII (6 juin 1804). Leurs membres ne se seraient pas qualifiés de compagnons mais de renards de Liberté. Ils semblent se cantonner en région parisienne durant une vingtaine d'années, et s'affrontent périodiquement avec les Soubises.

Les autres sociétés, y compris celles du rite de Salomon (tailleurs de pierre Étrangers, menuisiers et serruriers Gavots), n'entretiennent pas de relations avec eux et les archives les concernant sont quasi inexistantes. Selon Jules Boudin, rédacteur du journal *Le Ralliement*, qui tenait l'information du boulanger Entraygues, les compagnons charpentiers de Liberté auraient été fondés en 1824 à Saint-Cloud « avec de la F.: M.: »²⁵. Leur essor date ensuite de 1834, à Auxerre, où, à la faveur d'une grève des bons drilles, ils seraient venus proposer leurs services aux entrepreneurs, à plus bas prix que leurs rivaux. « C'est de là qu'ils se sont répandus sur le T.:D.:F.: »²⁶

Je pense que ces dates et lieux correspondent à la réalité historique. Les archives de police ne font en effet pas état de la présence de renards de Liberté ou de compagnons du Devoir de Liberté nommément désignés ailleurs qu'à Paris, jusque dans les années 1830. C'est au cours des trente années qui ont suivi que les Indiens fondèrent des mères à Grenoble, Lyon, Vienne, Marseille, Bordeaux, Nantes, Cognac, Dijon, Montpellier, Toulouse... Tours ne les vit s'établir qu'en 1866.

24. Germain-Martin : *Les Associations ouvrières au XVIII^e siècle* (1900), p. 225.

25. On remarquera qu'en 1826, à Paris, ils étaient encore désignés sous le nom de « Renards de Liberté » lors d'une rixe avec les compagnons charpentiers du Devoir survenue lors des travaux du pont de Grenelle (Cf. Bourgin : *Le Régime de l'industrie en France*, t. III, p. 172).

26. *Le Ralliement*, 28-9-1884, p. 2-5.



Ils ne furent jamais reconnus par les autres sociétés du Devoir de Liberté ni par les Étrangers. Perdiguier les signale dans le *Livre du Compagnonnage* (édition de 1857) comme étant une adjonction aux Enfants de Salomon et affirme qu'ils ne sont pas très anciens.

On remarquera deux caractéristiques propres aux sociétés nées de révoltes d'aspirants et que l'on retrouvera pour les suivantes. La première, c'est l'évolution du titre de leur société. Les « Renards de Liberté » éprouvent le besoin d'évoluer en « Compagnons du Devoir de Liberté ». Les deux mots rejetés — *compagnons* et *Devoir* — sont progressivement réintégrés dans leur vocabulaire. Cela leur permettait d'envisager une alliance, voire une reconnaissance de la part des autres sociétés du même rite. L'autre caractéristique, c'est la formation d'un Devoir, d'un ensemble de rites, symboles et légendes, directement emprunté à la franc-maçonnerie. Il est probable que des renards y aient été initiés (notamment au rite de Misraïm, plus ouvert aux classes populaires) mais il est aussi possible qu'ils aient puisé dans les innombrables Manuels, Tuileurs, Codes, Rituels, Catéchismes²⁷, imprimés et largement diffusés, soit sous forme de divulgations (au XVIII^e siècle), soit à l'usage des francs-maçons eux-mêmes (au XIX^e siècle). C'était la façon la plus commode de se démarquer de leur société d'origine, dont les rites étaient notablement différents de ceux de la maçonnerie, tout en donnant à leur société une forme initiatique et un fonds symbolique.

Brevet de compagnon initié (3^e grade des compagnons charpentiers du Devoir de Liberté). Presque tous les symboles de cette lithographie sont issus des différents grades maçonniques.

27. Dont le célèbre *Régulateur du maçon* (1801), qui détaillait les cérémonies des sept grades du rite moderne et dont des passages entiers ont parfois été intégrés ou se sont substitués aux rituels compagnonniques, aussi bien du Devoir que du Devoir de Liberté.

Les Renards de Tours et leur hôtesse, devant leur siège, 19 place des Halles. Photographie, vers 1900.
Remarquer les maquettes de charpente et les renards empaillés placés devant l'hôtesse.



b) Les Renards joyeux, libres et indépendants.

On est mal renseigné sur ce mouvement d'ouvriers charpentiers qui voulut rester en marge du compagnonnage des Soubises et des Indiens. Ils se constituèrent en sociétés plus ou moins officielles et reprirent des éléments des autres sociétés, de sorte qu'il s'agit d'un para-compagnonnage. Ils sont désignés lors des grèves parisiennes du XIX^e siècle sous le nom d'« Indépendants », ce qui ne veut pas dire « individuels ». Ils voyageaient et leur tour de France leur permettait de parfaire leurs connaissances professionnelles tout en leur donnant l'occasion d'acquérir une expérience de la vie durant leur jeunesse. Ils avaient établi un réseau d'hôtels analogues à celui des mères compagnonniques, qualifiant la tenancière d'« hôtesse des charpentiers », comme on le lit sur la façade du siège de Tours. En effet, à la fin du XIX^e ou dans les premières années du XX^e siècle, le siège des Renards y était situé 19, place des Halles (chez un nommé Auvray) ; plus tard, il



fut transféré à l'Hôtel des Sept Corps, à l'angle de la rue Bretonneau (n° 10) et de la rue des Tanneurs (établissement détruit dans les années 1970 lors de la construction de l'Université).

Roger Lecotté a laissé dans les années 1970 quelques notes manuscrites sur ces Renards : « Ce ne sont pas des Compagnons mais des sociétés de charpentiers constituées de non compagnons, de « renégats » ou de refoulés du compagnonnage, qui s'associent quelques années en Touraine, fin XIX^e ou tout début du XX^e siècle (jusqu'en 1930, paraît-il). Sans canne, ni couleur, ni mère, ils portaient tous de grandes casquettes plates à large visière, dites « nantaises », qui accusaient leur caractère frondeur et un peu loustic sur les bords. C'étaient les « Renards joyeux libres et indépendants », dont il reste très peu de membres (un à Amboise qui m'a donné quelques vers d'une de leurs chansons de guerre.) »

Il ajoute cette information : « M. Léauté père (un compagnon charpentier du Devoir) me dit être descendu à leur siège « Aux sept corps », en arrivant à Tours, venant de Nantes. S'étant aperçu que ce n'étaient pas des compagnons, il n'y a passé qu'une nuit (mauvais hôtel). C'était au n° 10, rue Bretonneau. »

Voici la chanson recueillie par Roger Lecotté auprès de M. Marcel Gaillard (ancien renard joyeux), 85 ans, d'Illend²⁸ (Pocé), à Amboise, le 28 avril 1974 :

Chanson des « Renards Joyeux »
 (Ceux qui « tournent » sans vouloir entrer dans le Compagnonnage)
 Mes chers Cot'ries, sur le beau tour de France
 On n'trouvait pas toujours le vrai bonheur
 En arrivant chez la Mère
 On vous fait l'inventaire
 Et c'est du guignon
 Pour celui qui n'a rien
 Mais on vous dit :
 Mes chers Cot'ries, vous connaissez l'usage
 C'est de partir quand on n'a pas de sous

28. Peut-être un lieu-dit de Pocé-sur-Cisse, petite commune près d'Amboise. L'écriture de R. Lecotté n'est pas toujours aisée à déchiffrer.

« Souvenir du T.D.F. ». Les renards de Dijon et leur hôtesse, Madame Morel, en 1910. Leur tenue est bien différente de celle des compagnons à la même époque. Si deux compas et une maquette sont visibles, les verres et les litres de vin de la Bourgogne sont bien plus nombreux... Carte-photo, coll. L. Bastard.



A son bâton faut remettre son bagage
 Pour s'en aller, hélas, on ne sait où.
 Derrière vous surviennent les gendarmes
 D'un ton hautain inspecter vos haillons
 Fraternité, je vous le dis en frère,
 Après les pleurs viennent aussi les chansons.
 Mes chers Cot'ries quand la dèche est trop forte
 J'connais l'moyen de la fair' passer
 En arrivant le soir à la gargotte
 L'on fait semblant de monter se coucher
 Son baluchon préparé à l'avance
 Par la fenêtre on va le fair' passer
 Sur le trottoir un camarad' l'attrape
 Et voilà sûr l'mastroquet enfoncé.

Pour ma part, en 1994, j'ai rencontré au musée le compagnon charpentier Doury qui m'a dit avoir commencé vers 1945 comme renard, dans une société de Touraine, qui avait son siège au Vieux Port, à Reuilly (c'est en fait dans l'Indre). Puis il est entré chez les Soubises par l'intermédiaire du compagnon charpentier Léauté. Les renards, selon M. Doury, se distinguaient des compagnons car ils portaient une ceinture de flanelle rouge. M. Doury possédait le livret de la société des Renards, orné du dessin de l'animal fétiche. Ils avaient un siège à Tours et à Lyon, et seraient disparus peu après la guerre. (Le siège de Lyon est attesté par d'autres compagnons).

Comme leurs confrères qui évoluèrent en compagnonnage du Devoir de Liberté, les Renards joyeux, libres et indépendants conservèrent des usages compagnonniques, voire même les reprirent progressivement à leur compte. S'ils ne possédaient ni canne²⁹ ni couleur, s'ils ne pratiquaient pas de réception, ils se dotèrent parfois de cartes de visite comme les compagnons, mais leur surnom était évidemment parodique. Ils confectionnaient aussi des maquettes et donnaient des leçons de trait de charpente. Le cachet de leur société représentait un renard

29. Pourtant, Jean Philippon m'a signalé une photo de Renards posant devant leur blason et porteurs de cannes.



Les Renards ou « Joyeux Trimards » (ouvriers voyageurs) de Dijon, autour de leur hôtesse, le 16 juin 1910. Cette date n'étant pas celle de la Saint-Joseph, il s'agit peut-être d'une pendaison de crémaillère, d'un anniversaire ou de toute autre occasion d'ouvrir de bonnes bouteilles (l'une d'elle est d'ailleurs dessinée sur le panneau). Carte-photo, coll. L. Bastard.

mais aussi un compas, une équerre et une biseau, ce qui prête évidemment à confusion avec le blason des Bons drilles ou des Indiens³⁰. Des photos prises lors de fêtes (peut-être fêtaient-ils aussi la Saint-Joseph), les montrent autour de l'hôtesse à qui ils ont offert un bouquet, présentant des maquettes de charpente (et sur l'une d'elles le diplôme reçu lors d'une exposition à Châtellerauld, ce qui atteste qu'ils se plaçaient en rivaux des compagnons sur le plan professionnel). Un tableau placé devant le groupe montre un lapin, un singe et un renard. Ils exposaient dans le cabaret des renards empaillés et les sortaient pour la photo.

Dans les années 1900, ils avaient aussi un siège à Dijon et des photographies prises à cette époque les montrent, débraillés et fanfarons, autour de leur hôtesse, parmi les litres de vin...

2. Les sociétés dissidentes chez les cordonniers.

Le compagnonnage des cordonniers est très ancien ; c'est même l'un de ceux sur lequel les historiens disposent des plus vieux témoignages (l'ordonnance de 1420 visant les cordonniers qui voyagent dans le royaume et passent à Troyes, la mention d'une mère en 1540 à Dijon, les condamnations de l'Église de 1645 à 1655). Mais au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, et tout au long du XVIII^e, ce compagnonnage semble se marginaliser par rapport aux autres Devoirs en ce sens que si ses membres continuent à voyager, ils ne pratiquent plus de réception, conséquence probable des poursuites engagées à leur rencontre par l'Église.

Après la Révolution, les associations de cordonniers essaient d'intégrer la nouvelle organisation des Devoirs, fondée sur un système de préséances, de tableaux généalogiques et d'alliances réciproques. C'est en 1808, à Angoulême, dans des circonstances mal définies, qu'un compagnon tanneur livre son Devoir à trois ouvriers cordonniers et les initie compagnons du Devoir. Toutes les autres sociétés refusent de les reconnaître comme leurs pays et s'emploient à les malmenier, les

30. Il existe à Langennerie, commune de Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire) une guitarde ornée de ce blason qui serait l'œuvre d'un Renard.



Diplôme de sociétaire cordonnier, dont la composition et les symboles sont inspirés des diplômes maçonniques du XIX^e siècle (œil dans le delta en gloire, colonnes, pélican du grade de rose-croix, pont du grade de chevalier d'Orient, etc.).

détruire ou les ridiculiser. Mais l'engouement pour cette nouvelle forme d'association recrutant par initiation est fulgurant. Bientôt, des centaines de compagnons cordonniers du Devoir peuplent les villes du tour de France.

a) les Sociétaires (1811).

Selon les rédacteurs d'un livre qui fit scandale à sa parution en 1858, et qui demeure quelque peu tabou aujourd'hui encore chez les compagnons de la famille du cuir, intitulé *Le Secret des compagnons cordonniers dévoilé*³¹, le nouveau compagnonnage des cordonniers du Devoir adopta un mode d'organisation qui appelait la division dès sa naissance. Voici ce qu'ils écrivaient :

« Les compagnons cordonniers organiseront leur société sur le modèle des autres corporations, c'est-à-dire que les aspirants ne pourront ni coucher, ni manger avec eux et ne leur parleront qu'avec une espèce de grandeur, bien capable de blesser les amours-propres les moins susceptibles; puis ces aspirants seront obligés de verser leur quotité dans une caisse secrète dont les compagnons pourront disposer selon leur bon plaisir, sans en avoir à rendre aucun compte.

Il est facile de comprendre qu'une pareille organisation ne pourrait exister longtemps sans avoir de fâcheuses conséquences, aussi nous allons voir un mécontentement général parmi les aspirants; ils font d'abord de justes réclamations, mais les compagnons ne veulent rien entendre, et

31. Paris, Payrard, 1858. Il a été numérisé et est consultable sur le site books.google.fr



Le Secret des compagnons cordonniers dévoilé, pages 78-79.

Nous allons passer à l'explication du Diplôme compagnonique.

Rappelle-toi, que l'homme vertueux ne doit jamais fléchir devant un mauvais conseil, qu'il doit en tout être égal aux êtres faits à l'image de Dieu; voilà les mystères de l'indépendant, et les devoirs de l'initié.

Rappelle-toi, que l'homme de cœur, doit pouvoir vaincre toutes pensées qui pourraient compromettre son honneur. Initié, lis ton seing, écrit de ton sang; honneur! trois fois salut à notre grand Maître Tell!

Voilà l'explication de toutes les lettres initiales qui se trouvent au-dessus des quatre colonnes, entre les lettres, se trouve un écusson, sur lequel sont représentés les flèches et l'arc, la pomme et le chapeau du fils de Guillaume Tell, ainsi que les lettres O. O. Ordre; L. L. Légal.

Le temple, est le symbole du recueillement et de la sagesse.

Les quatre colonnes, la force et la résistance à l'oppression.

Le fronteau, l'œuvre des fondateurs accompli, les trois étoiles, qui sont dans le mausolée, signifient: la première, Courage; la seconde, Constance; la troisième, Unité.

Les marches du temple, représentent: la première, Tell; la seconde, Verner; la troisième, Métal; la quatrième, Arnold de Winkelried, qui lui aussi se dévoua à la mort, pour sauver ses frères, à la bataille de Marten.

Les rayons qui enlacent le triangle, sont à la gloire des fondateurs de la Société; le poignard, signifie, Souvenir; la boule noire, Vengeance; le mausolée, la Haine et la Mort, qui attendent les traîtres et les parjures; les palmiers, secours de l'Orient à l'Occident.

Les bras sortant du haut du mausolée, et portant des flambeaux, représentent l'Esprit d'Humanité et de Vertu, guidant la Société vers le bonheur et l'immortalité.

Les quatre lettres, qui sont sur les colonnes, signifient, I, initié; R, rappelle; T, ton; et S, Serment.

L'étoile multiple placée sur le fronteau, signifie, Avenir et Vigilance; le Lion, la Force.

Détail du diplôme des compagnons cordonniers de l'Ordre Légal et son explication, selon le *Secret des compagnons cordonniers* (1858). Cf. page suivante.

croyant les intimider, ils chassent les aspirants les plus influents ; alors se forme une société dissidente, sous le nom de sociétaires de bienfaisance, et que les compagnons appelleront les Margageas. » Plus loin, les auteurs du *Secret* indiquent que cette société s'est fondée en 1811, soit trois ans après celle des compagnons cordonniers. Puis ses membres la firent autoriser par la préfecture comme société de secours mutuels, à une date non précisée.

Ces sociétaires conservèrent cependant des caractères qui permettent de la ranger dans la catégorie des compagnonnages dissidents. Ils pratiquaient notamment pour les *prétendants*³² une cérémonie de réception assortie d'un serment de n'en rien révéler. Une seconde initiation leur permettait de passer au grade de sociétaire parfait. Ils revêtaient lors de la première un cordon bleu et lors de la seconde un cordon vert. Ils ne suivaient pas les règles d'un fondateur mythique, comme Salomon, Jacques ou Soubise. Ces cérémonies, le port d'une couleur en écharpe ou « cordon », les catéchismes (échanges de questions et de réponses), la symbolique, le vocabulaire employé (le lieu de la seconde réception se nomme loge) et les diplômes délivrés, étaient très nettement inspirés de ceux en usage dans la franc-maçonnerie des premiers et troisième degré (apprenti et maître). Les Sociétaires fusionnèrent avec d'autres associations de cordonniers et perdirent tout caractère compagnonnique au cours du XIX^e siècle.

b) l'Ordre Légal (1827)

Une nouvelle société prit naissance, selon les révélations des auteurs du *Secret des compagnons cordonniers*, en 1827. Deux aspirants de Marseille, un nommé Monge, dit Perpignan et un nommé Imbert, dit Poitevin, furent condamnés à un an de prison pour s'être battus avec des Sociétaires. À leur libération, ils n'obtinrent que cinquante centimes par jour d'emprisonnement alors qu'ils auraient dû toucher un secours d'un franc. Leurs protestations ne firent pas fléchir l'assemblée des compagnons. Ils se révoltèrent en entraînant les aspirants à leur suite et fondèrent une nouvelle société. Ses membres se qualifièrent d'« Indépendants » et dénommèrent leur société l'« Ordre Légal ».

À la différence des deux précédentes, ils ont souhaité se placer sous l'invocation d'un fondateur légendaire, ou plutôt d'un inspirateur, d'un modèle d'indépendance et ils choisirent... Guillaume Tell et ses compagnons. Le libérateur de la Suisse, celui qui en fit un État indépendant, était prit en exemple lors du discours prononcé par l'administrateur (le président) lors de la réception d'un nouveau membre : « Le maître que nous honorons n'est autre qu'un grand artisan campagnard. Le fils de la nature, le digne père, l'inspiré du ciel, enfin le grand Guillaume-Tell. » et plus loin, il déclarait : « C'est à toi, ô grand génie libérateur des trois cantons de l'Helvétie, défenseur de la liberté, vrai héros de l'indépendance, de bénir cette heureuse nuit, qui nous unit par l'exemple de tes lois. Que ta mémoire reste éternellement dans nos cœurs, et que par toi, nos inspirations soient toujours guidées par cette loyauté qui te fit distinguer parmi ce peuple malheureux, qui, grâce à ton énergie, fut délivré du joug tyrannique sous lequel il gémissait. Un seul coup, une seule flèche, suffit pour détruire le barbare persécuteur de la sainte liberté. » Ceci étant dit, un toast est porté à la mémoire de

32. Noter la substitution de ce mot à celui d'*aspirant*, qui devait rappeler de mauvais souvenirs aux fondateurs de cette société.

Guillaume-Tell : « Frères, que chacun de nous donne une santé à la mémoire de notre modèle G.: T.:, et comme lui concourons à la fraternité et à l'égalité. » Tous en touchant le verre : « Défendons notre société, comme Tell défendit la liberté. »

Les Indépendants avaient pourtant repris tout ce qui constituait un compagnonnage³³. Ils voyageaient, avaient des villes-sièges, pratiquaient des réceptions et des conduites, usaient de signes de reconnaissance. La réception était inspirée de l'initiation maçonnique, à laquelle se mêlait des passages relatifs à Guillaume Tell. Un an après sa réception, l'initié recevait un complément d'instruction portant sur les symboles et les lettres de son diplôme. Il y apprenait notamment que les « trois pyramides d'initiales » signifiaient « la première, CHEWIS ; la seconde, URIS ; la troisième, ANDERWALDEN, lieu où est situé le tombeau de Guillaume Tell. L'ensemble des Pyramides représente les trois Cantons qui conquièrent l'indépendance de la Suisse. » et que les « marches du temple représentent : la première, Tell ; la seconde, Verner ; la troisième, Métal ; la quatrième, Arnold de Vinkerried, qui lui aussi se dévoua à la mort, pour sauver ses frères, à la bataille de Marten. »

Les Indépendants portaient des couleurs réunies en écharpe et « la longueur ne [pouvant] jamais dépasser deux pouces en dessous de la hanche gauche. » Les raisons des teintes choisies étaient expliquées lors de la réception : « Les serments des fondateurs ont été prononcés sous un ciel pur, au pied des montagnes neigeuses, à l'aspect de l'aurore. C'est pour cette cause qu'ils adoptèrent pour couleurs celles dont le détail suit : la couleur Aurore, comme emblème de la lumière ; la Bleue, comme emblème de l'union, constance et liberté ; la Blanche, comme emblème de la pureté et de l'innocence ; la Cerise, comme emblème de la force et de la persévérance dans leurs droits. » Les Indépendants portaient aussi une canne « de longueur bourgeoise, avec un L. et un J. entrelacés sur la pomme ».

Ils ne paraissent pas avoir réussi à se développer de façon importante et ils s'éteignirent au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

c) les compagnons cordonniers du Devoir de Liberté (Bordeaux, 1845).

En 1845, à Bordeaux, une nouvelle société se constitua. Elle se plaça sous l'invocation du roi Salomon et se dénomma « Devoir de Liberté », à l'instar des compagnons menuisiers, serruriers, tonneliers-foudriers et charpentiers. Mais ces quatre sociétés ne semblent pas avoir initié de cordonniers et ne reconnurent pas celle qui voulait se placer à leurs côtés. Sur aucune de ses quatre lithographies du « Compagnonnage illustré » (vers 1862), Perdiguier ne fait figurer un compagnon cordonnier du Devoir de Liberté. Il semble que le terme « Devoir de Liberté » manifestait d'abord le refus du Devoir, plus qu'une volonté de rejoindre par la reconnaissance un ensemble de sociétés existantes. Des boulangers et, plus tard, des cordiers mécontents feront de même.

Les compagnons cordonniers du Devoir de Liberté pratiquaient une réception à deux grades, ou « ordres », selon la terminologie des Gavots, elle-même issue de la franc-maçonnerie. Les épreuves ne se démarquaient guère de celles en usage chez les francs-maçons ; seuls y

33. Perdiguier (*Livre du Compagnonnage*, p. 50) laisse entendre qu'à l'origine la société des Indépendants n'avait ni canne, ni couleurs ni initiation mais qu'« après s'être formée sous l'invocation de Guillaume Tell, (elle) a fini par adopter des cannes et des couleurs et se rapprocher des formes du Compagnonnage. ». Ce dernier, on le constate une fois de plus, demeure le modèle de la société ouvrière de type initiatique.



— 156 —

EXPLICATIONS SYMBOLIQUES

DES

DIPLOMES COMPAGNONIQUES

DES

CORDONNIERS DU DEVOIR DE LIBERTÉ.

Le Triangle Encyclopédique, avec le mot Hébreu *Géova*, entouré de rayons lumineux, symbolise la triple essence de la Divinité répandue sur la terre, dont l'homme est le mystérieux représentant par sa force intellectuelle, morale et physique. Les rayons lumineux, symbolisent la sublime lumière, dont le Grand Architecte éclaire l'Univers, mobile de la sagesse éternelle; les Initiales qui sont placées au-dessus, expliquent la vénération que les Compagnons montrent extérieurement pour le Grand Architecte de l'Univers. L'Equerre et le Compas entrelacés, symbolisent l'équité, la justice et l'émulation de l'homme dans ses recherches scientifiques. L'Etoile au milieu, en marque les beautés et le G., qui se trouve dans l'intérieur, est l'initiale du mot *Géova*; ce qui veut dire que notre intelligence ne se révèle que par la volonté du Souverain Maître de la Nature, que l'étymologie moderne nomme Dieu. La Branche d'Acacia, est le symbole de la Douleur, parce que ceux qui furent à la recherche d'Hiram, notre Grand Maître, assassiné par des compagnons, dont la misérable jalousie se perpétue encore de nos jours, trouvèrent son corps sous de la terre recouverte de branches d'acacias; le bois est aussi le symbole de la fidélité, car ce Grand Maître préféra la mort, plutôt que la délation. La Branche de Cèdre, unique bois qui fut employé à la construction du Temple de Salomon, symbolise la Majesté de la Nature; il est vrai que pas un arbre ne s'élève aussi majestueusement que le Cèdre; on en a trouvé dans la forêt du Liban qui avaient six cents

pieds d'élevation, et qui vivaient depuis un temps immémorial. La Lune symbolise la Force. Le Soleil, la Sagesse. Le Pont, nous l'avons expliqué dans nos instructions, ainsi que les Colonnes, les Degrés et le Pavé mosaïque, aussi bien que le J. et le B. Les Initiales qui entourent l'Equerre et le Compas, symbolisent la Vertu, la Justice et l'Humanité, que les Compagnons, en bien faible minorité pratiquent; celles qui sont sur la colonne J., veulent dire que c'est par le travail, la vertu et la prudence, que l'on parvient à être Compagnon. Les trois V., signifient *Vrai devoir, Vraie vertu, Vraie lumière*; c'est d'après cet enseignement, que le Devoir de Liberté est le seul Compagnonique; celles qui sont sur la Colonne B., disent *Humanité, Justice, Zèle, Devoir et Unité*, c'est le ralliement général du véritable principe de l'Ordre; mais nous n'avons pas vu beaucoup de ces Satellites qui en fussent pénétrés. Les trois B., *Beauté, Beaux-Arts et Bienfaisance*; à quoi les Compagnons devraient s'appliquer, la Beauté c'est la pratique et l'enseignement de la morale; les Beaux-Arts dans chaque métier, l'application au travail et à son perfectionnement; la Bienfaisance, le dévouement, l'abnégation et l'amour fraternel. Les trois Portiques sur le Fronton, symbolisent, un, la naissance, l'autre l'existence et le troisième la mort.

Sur le Fronton, le Triangle symbolise l'Égalité sans distinction de titres ni de rangs entre tous les hommes aux yeux de Dieu; l'explication des trois initiales qui l'entourent, est Force, Sagesse et Beauté. Trois Piliers indestructibles soutiennent l'édifice Social. Sur un monticule, une Pierre tumulaire qui servait à perpétuer la mémoire d'Hiram, notre Maître vénéré. Les trois Initiales, signifient Hiram notre Fondateur, Les neuf Etoiles qui sont au-dessus de la pierre tumulaire, forment le nombre de Maître envoyés à sa recherche, quand Salomon apprit qu'il avait été victime de sa fidélité.

Nous avons donné plus sérieusement dans le deuxième ordre, le symbole qui se rattaché ici.

étaient adjoints des épreuves destinées à mesurer sa volonté et sa moralité (battre de la fausse monnaie, renoncer à sa religion) et un baptême (avec une branche d'acacia trempée dans de l'eau). L'accès au deuxième ordre était inspiré de la légende d'Hiram et comportait des éléments empruntés à d'autres degrés maçonniques (telle la devise L.:D.:P.:, Liberté de Passer, présente au 6^e grade du rite moderne ou au 15^e degré du rite écossais). Ils portaient la canne et des couleurs bleue et blanche à la seconde boutonnière.

Les compagnons cordonniers du Devoir de Liberté ne paraissent pas avoir réussi à s'implanter partout en France ni à se multiplier. Ils s'éteignirent au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

d) les compagnons cordonniers de l'Ère Nouvelle (1854)

Le 16 février 1854, une nouvelle dissidence affecte le compagnonnage des cordonniers. L'initiateur en a été le compagnon Toussaint Guillaumou, « Carcassonne le Bien Aimé du Tour de France ». Il a conté l'histoire de cette société dans ses Mémoires (*Les Confessions d'un Compagnon*, 1864). Le prétexte en aurait été une injustice commise à l'encontre d'un compagnon et d'un aspirant accusés à tort de vol. L'Ère Nouvelle se propagea, eut ses chansonniers (tel Alphonse Fardin, « Normand le Bien Aimé du Tour de France ») et finit par intégrer la Fédération (en 1884) puis l'Union Compagnonnique, en 1890, où elle fusionna avec les compagnons cordonniers du Devoir, dont une grande partie s'était aussi ralliée aux idéaux de Lucien Blanc. L'Ère Nouvelle avait conservé des éléments du Devoir des cordonniers, mêlés de bribes du Devoir des tondeurs de drap (qui les avaient adoptés en 1850) et beaucoup d'emprunts à la franc-maçonnerie.

e) l'Alliance des cordonniers de la ville de Paris.

Ce mouvement, constitué vers 1858 de transfuges de toutes les autres sociétés, est né d'un rejet de toute forme de compagnonnage. Adoptant la forme d'une société de secours mutuels, ils firent imprimer les rituels des autres sociétés afin de rendre publics leurs secrets et, ainsi, de les ridiculiser et de les affaiblir (sous le titre de *Secret des Compagnons cordonniers dévoilé*). L'Alliance reflète le courant rationnel et anti-mystique d'une partie du monde ouvrier au XIX^e siècle, et son opuscule précède la divulgation des rites des compagnons charpentiers par l'Union des charpentiers de la Seine, affiliée à la CGT, en 1909 et 1911.

3. les sociétaires boulangers ou « Rendurcis ».

Les compagnons boulangers du Devoir sont très vite entrés en concurrence avec une autre association d'ouvriers boulangers aux origines obscures. Les compagnons les appelaient les « rendurcis » mais le mot était aussi employé par les intéressés, sans qu'il revête un caractère péjoratif (il signifie peut-être « réfractaire »). Sont-ils nés d'une scission survenue au sein d'une ou de plusieurs chambres de compagnons boulangers ? Ou bien descendent-ils des ouvriers boulangers qui ont précédé les compagnons avant l'épisode de 1811 où ils reçurent le Devoir d'un doleur ? Je pense que telle est leur origine.

Illustrations page de gauche :
Diplôme des compagnons cordonniers du Devoir de Liberté et son explication, selon le *Secret des compagnons cordonniers* (1858).

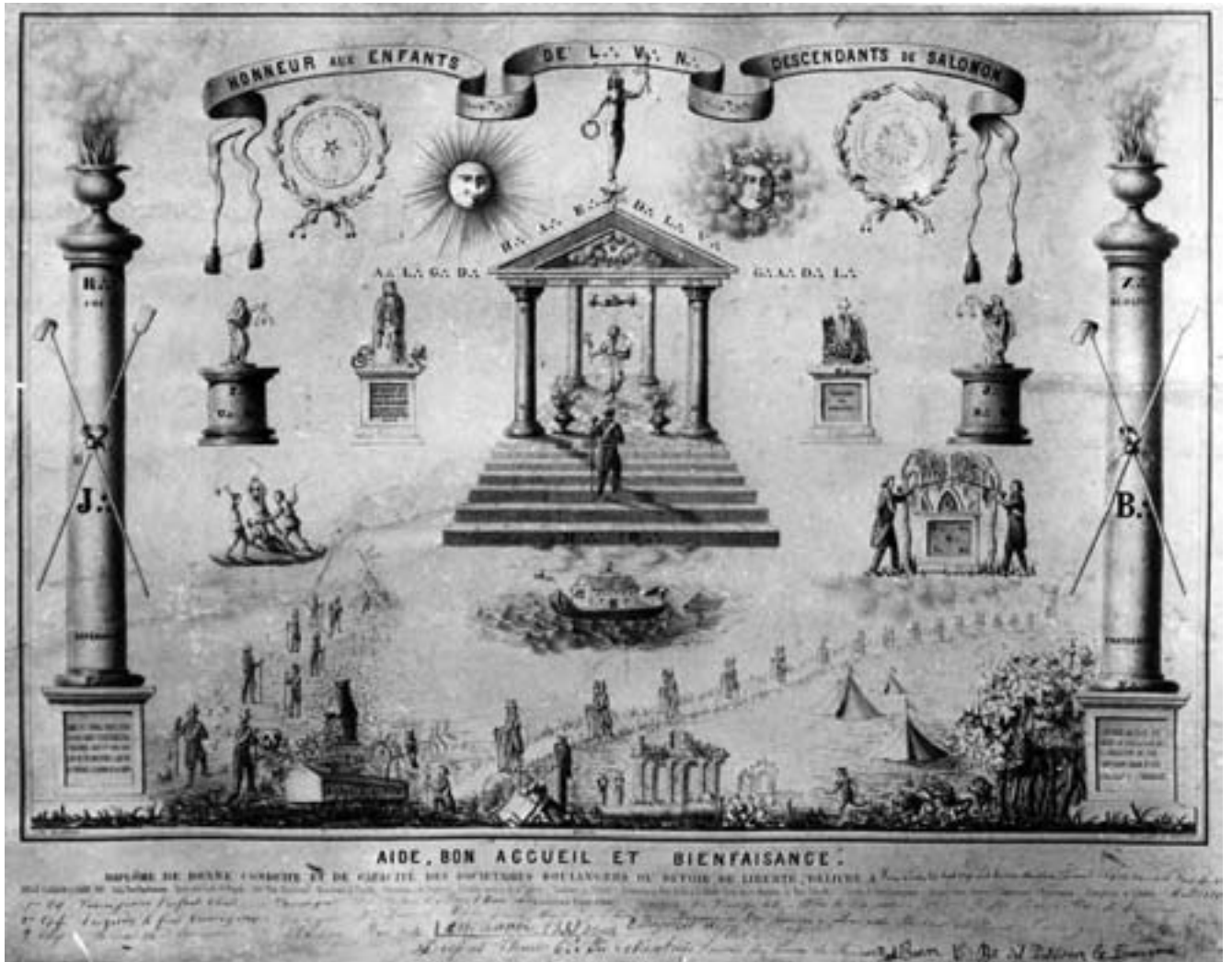
Certificat du sociétaire boulanger Guillionnaux dit Sablais la Bonne Conduite, Bordeaux, 22 février 1810 (Archives Nationales).



34. En 1825, à Toulon, des rixes se produisirent entre Rendurcis et compagnons boulangers, ces derniers voulant s'implanter dans la ville et enrôler les ouvriers. Une chanson des Sociétaires boulangers fut saisie où on lit : « Braves sociétaires, vous tous hommes d'honneur, Qui est Islagol le Sage, l'aimable fondateur, Et ses traces chéries, que tous nous suivons, Prenons-le pour modèle et gardons-en le nom. [...] Faux compagnons infâmes, il ne voient pas d'honneur De porter la canne ainsi que les couleurs [...] Saint Honoré le sage n'a pas commandé De compagnonnage dans les boulangers. » (G. et H. Bourgin : *Le Régime de l'industrie en France*, tome III ; Paris, Champion, 1941, p. 47). Mais qui est donc cet « Islagol le Sage, aimable fondateur des rendurcis » ?

Il est en effet attesté, au XVIII^e siècle, à Bordeaux, à La Rochelle, à Orléans et à Tours, notamment, que des « garçons boulangers » voyageaient de ville en ville où ils bénéficiaient d'un réseau de mères. En 1810, à Bordeaux, la police saisit des certificats d'affiliation qui nous apprennent que les sociétaires sont porteurs de cannes et de rubans et qu'ils se désignent par des surnoms, exactement comme les compagnons. Mais ils ne se disent pas compagnons. Ce sont certainement eux qui ont immédiatement constitué le gros des troupes des compagnons boulangers du Devoir après s'y être fait recevoir massivement, car comment imaginer qu'une société constituée de deux ou trois membres en 1811 puisse s'étendre à tant de villes en quelques années.

Cependant, il y eut sans doute des ouvriers réfractaires à cet enrôlement et qui refusèrent l'idée d'un Devoir, de rites, de cérémonies d'initiation et de symboles mystérieux³⁴. Il y en eut sans doute aussi qui furent refusés. Ceux-là poursuivirent l'ancienne société des garçons boulangers. Mais, comme attirés par le prestige de leurs rivaux, les compagnons du Devoir, il est remarquable qu'ils essayèrent



de leur ressembler tout au long de leur histoire, en introduisant des rites et des symboles nouveaux.

À la fin du XIX^e siècle, des compagnons du Devoir (dont Entraygues, en 1862) affirmaient qu'ils étaient nés à Bordeaux, en 1821, à l'initiative d'un dénommé Desbats, dit Bordelais la Victoire, compagnon boulanger fait renégat, qui mêla à leurs rites des éléments empruntés à la franc-maçonnerie du rite de Misraïm. D'autres situèrent cette fondation en 1834³⁵. De rendurcis, ils devinrent « Sociétaires Bienfaisants » puis se dirent compagnons. Ils se placèrent alors sous la bannière du Devoir de Liberté et instituèrent un système à trois grades ou plutôt trois « ordres ». Puis ils essayèrent de se faire reconnaître des autres corps. Il leur fallut de longues démarches pour qu'enfin les compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté acceptent de les reconnaître, dans les années 1880 et encore ne fut-ce pas sans réticences. On remarquera qu'à l'instar des compagnons boulangers du Devoir, qui reçoivent le Devoir d'un doleur (tonnelier), les boulangers de Liberté cherchent aussi à se donner une légitimité au sein du Devoir de Liberté par l'intermédiaire des tonneliers. Ils finirent par adhérer à l'Union Compagnonnique en 1905, conservant une certaine autonomie en son sein, mais ils n'avaient déjà plus guère d'activité en dehors de Tours et Saint-Etienne.

« Honneur aux Enfants de L. V. N. : Descendants de Salomon » (L. V. N : La Vérité Nous? La Veuve de Nephtali?). Diplôme de bonne conduite et de capacité des sociétaires boulangers du Devoir de Liberté.

35. Jules Boudin, dans *Le Ralliement des Compagnons du Devoir*, 28-9-1884.

Les compagnons et les sociétaires s'affrontèrent souvent, à Tours, à Bordeaux, à Grenoble, à Toulon, à Paris... Perdiguier signale entre autres une rixe survenue à Grenoble le 15 avril 1841 entre des sociétaires boulangers et « un de leur confrère en métier, mais appartenant à une autre Société que la leur. » Ces relations étaient encore très mauvaises en 1862 puisque le compagnon boulanger J.-B. Entraygues, Limousin Bon Courage, qui n'avait pourtant pas ménagé sa peine pour faire reconnaître son corps, fut mis à l'amende et mis hors de chambre pour deux ans, pour avoir envoyé aux sociétaires une invitation pour la Saint-Honoré. Estimant que la peine était excessive et injuste, il remercia sa société en lui adressant une longue lettre où il expliquait : « Je crus dans mon zèle extrême, dans mon ardent amour du bien en adresser aux Sociétaires Boulangers de la Bienfaisance du D.: (dits vulgairement les rendurcis) qui portent des Cannes, des Couleurs, des surnoms, qui ont des Initiations, tous les insignes du Comp.: Et s'appellent parfois aussi Comp.: De Liberté. » Entraygues revint en 1867 et les tensions s'apaisèrent peu à peu avec les rendurcis. Dans les années 1920, à Tours, l'époque n'étant plus aux querelles, les compagnons boulangers du Devoir de Liberté invitaient les boulangers du Devoir à leur fête de Saint-Honoré, et réciproquement. Ils se sont éteints peu avant la guerre³⁶.

4. Les dissidences des tisseurs-ferrandiniers, les marpaux et les sociétaires.

Les tisseurs-ferrandiniers se sont constitués d'eux-mêmes en compagnonnage du Devoir dès 1831, et leur association résulte de la fusion de deux sociétés existantes. Très vite, ils essayèrent de former un groupe puissant en nombre et bien structuré. Mais comme toutes les sociétés qui grossissent vite, et qui n'imposent pas encore le respect dû à l'ancienneté, celle des tisseurs n'échappa pas à la division.

Celui qui entrait dans le compagnonnage prenait le nom d'« aspirant » durant un noviciat de six mois, puis il passait « participant », avant de devenir « compagnon » et enfin, éventuellement, de se voir décerner le titre de « dignitaire ». Les compagnons et les participants faisaient « fraction ensemble » mais étaient dirigés par des compagnons; les aspirants « étaient dans une fraction à part aussi dirigée par des compagnons ferrandiniers ». Ces quatre états ou grades furent à l'origine de dissensions, les participants estimant être une catégorie placée en état de soumission et d'infériorité par les compagnons.

Des réunions clandestines de participants semèrent le désordre dès 1833, soit à peine deux ans après la formation du compagnonnage. Il y en eut une en 1835, tenue entre eux seuls, sous le faux prétexte d'organiser une « cueillette » (collecte).

En 1839, rapporte Lyonnais la Sévérité³⁷, « Les dignitaires demandèrent à tenir une assemblée rien que de participants, ce qui eut lieu à la montée de Balmont, vu que les participants avaient des réclamations à produire séance tenante. Les dignitaires les laissèrent seuls discuter entre eux, ce que l'on avait prévu arriva. Il y avait deux partis : l'un pour les Compagnons Tisseurs-Ferrandiniers, l'autre pour une

36. Leurs diplômes, leurs pommeaux de cannes, sont ornés des lettres R.Z. et R. Y. dont la signification demeure inconnue. Je remercie par avance celui qui en donnera le sens. Peu de documents ont été conservés sur cette société. L'Union Compagnonnique de Tours possède une belle couleur brodée, en étoile, à la façon des Étrangers. Le musée de Saint-Étienne renferme leur règlement. Le musée du Compagnonnage de Tours conserve un diplôme lithographié, orné de multiples symboles et allégories. La collection Edeline, léguée aux Compagnons du Devoir, comprend une canne à pommeau torsadé (comme celles des Indiens et des tonneliers-foudriers) dont la pastille est ornée du rouable et de la pelle croisées, d'une balance et des lettres R.Z. et R.Y.

37. Cet historique a été reproduit dans le tome IV des *Compagnons en France et en Europe* (Éditions Garry).

réforme. L'assemblée devint si tellement orageuse que les dignitaires se présentèrent pour faire cesser le tumulte. Les mêmes participants travaillèrent depuis cette époque à désunir la société. »

En 1840, les tensions ne s'étaient pas apaisées puisque « en différentes circonstances, des participants se présentèrent au directeur pour savoir, puisqu'ils étaient participants, s'ils ne devaient pas participer à tout. Cette seule phrase les confondait. Les Compagnons sont seuls chargés de la direction de tout ce qui regarde le Devoir. »

En 1841, les compagnons tisseurs sont reconnus par plusieurs autres corps du Devoir et sont parrainés par les selliers, qui leur octroient une constitution. Ils sont obligés de supprimer l'état de participant et le titre de dignitaire pour ne conserver que ceux d'aspirant et de compagnon. Mais, pour ne pas trop bouleverser la situation existante, le mot participant fut remplacé par celui d'aspirant de première classe. Il en résulta de nouveaux mécontentements internes.

En 1843, « les amis de la discorde, écrit Lyonnais la Sévérité, qui avaient présidé cette assemblée de Balmont, profitèrent des circonstances pour lancer l'anathème contre les Compagnons. Le mensonge, la calomnie, leur vint en aide. Sous peu, disaient-ils, les Compagnons feront table à part, nappe et serviette sur les genoux, l'on nous méprisera en dissipant notre argent. La censure marchait à grands pas. Les parasites, c'est-à-dire ces êtres qui n'entrent dans les sociétés que pour duper, voyant que l'occasion paraissait favorable pour payer leurs dettes, grossirent les mécontents. Des réunions clandestines eurent lieu. La direction laissa faire au lieu d'y remédier, ce qui les rendit plus entreprenants. Sans doute que quelques hommes, oubliant les principes de l'honneur, les secondèrent au lieu de leur faire entrevoir les suites fâcheuses qu'amène toujours la désunion. » Lyonnais la Sévérité poursuit l'historique de sa société en indiquant que « les aspirants de 1^{ère} classe formaient deux camps. L'un était pour les C.:T.:F.:, l'autre siégeait rue Baudin. Ce parti contraire employait la ruse et le mensonge pour venir à bout de leur projet. Une fois qu'ils se virent nombreux, ils firent une pétition, des réclamations, qu'ils avaient à soumettre en demandant que cela fût présenté dans une assemblée générale de C.:T.:F.: » Elle eut lieu en 1844 : « deux partis bien prononcés étaient en présence. Là, l'on fit lecture de deux pétitions. L'une des aspirants qui tenaient au compagnonnage, l'autre des aspirants qui siégeaient rue Baudin. Après bien des allocutions et discussions sérieuses, l'on se conforma à la majorité. Là, l'on reconnut le système compagnonnique. Chaque C.:T.:F.: comprit ce qu'il devait au Devoir : obéissance, soumission. Nos pères, les Compagnons selliers-carrossiers, étaient présents à cette assemblée qui fut bien orageuse. »

Peu après, poursuit Lyonnais la Sévérité, « Une assemblée générale d'aspirants de 1^{ère} classe eut lieu. Les C.:T.:F.: nommés à cet effet pour présider cette assemblée firent part que les réclamations qui étaient justes et raisonnables avaient été acceptées mais que celles qui n'étaient que pour entraver la marche de la société avaient été rejetées, que l'on donnait huit jours pour rentrer dans l'ordre primitif, que passé ce laps de temps, celui qui ne [se] soumettrait pas serait regardé comme de droit en dehors de la société et rendrait ce dont il est dépositaire,

livret et couleur. Voyant qu'ils n'avaient pas réussi comme ils le désiraient, les meneurs aspirants de 1^{ère} classe tinrent une assemblée à St Just, invitèrent les T.: F.: retirés et actifs. Là, ils exposèrent leurs griefs. Le soir, les Compagnons qui avaient assisté à cette assemblée vinrent rendre un compte exact de ce qui s'était passé mais l'on ne pouvait revenir sur ce qui s'était fait. »

Et Lyonnais la Sévérité conclut cet historique, qui s'arrête à l'année 1847, en exprimant sa peine d'avoir vu une société qui devait mettre fin à la misère des tisseurs par l'entraide et la fraternité, se désunir sous l'œuvre d'intrigants.

Ces divisions entre participants et compagnons rappellent celles de plusieurs autres compagnonnages au XIX^e siècle. Mais à cette scission interne est venue s'ajouter une rivalité avec les ouvriers des villes où les compagnons avaient entrepris de fonder des sièges, et notamment à Saint-Étienne.

Il leur était en effet vital de créer un réseau de mères dans des villes où se trouvaient des fabriques de soieries, de velours et de rubannerie, afin de pouvoir y trouver secours et travail en cas de chômage. Mais ils rencontrèrent parfois des réticences de la part des ouvriers déjà constitués en sociétés de secours mutuels qui les considéraient comme des concurrents, surtout s'ils se mêlaient de réglementer l'embauche et de limiter le nombre des apprentis dans les ateliers. Cet esprit de monopole, caractéristique de beaucoup de compagnonnages, a provoqué de fortes résistances en 1832 et 1833 à Saint-Étienne, qui dégénérèrent en rixes. Les compagnons tisseurs appelaient les ouvriers stéphanois des « marpaux », ce qui signifie en patois local « paysans ». Le terme est péjoratif et nous rappelle une fois encore la connotation méprisante attachée au mot « gavot » de la part des compagnons menuisiers du Devoir.

Ces deux facteurs — la révolte des participants et l'hostilité des marpaux — a abouti à la formation d'un compagnonnage parallèle, celui des Sociétaires tisseurs en soie du secours mutuel. On ignore la date exacte de sa constitution, ses effectifs, son implantation. Sans doute étaient-ils surtout présents à Saint-Étienne, Lyon et Tours. Selon le compagnon tisseur J.-B. Bourguet, ils auraient été fondés par les sociétaires boulangers, enfants de Salomon, à Saint-Etienne, en 1852 et 1853³⁸. On sait qu'ils se sont placés sous la bannière de Salomon, qu'ils fêtaient la Saint-Sébastien (20 janvier) et qu'ils portaient une couleur verte en écharpe, ornée de deux flèches en sautoir entourées de rameaux et surmontés d'une main pointant l'index vers une étoile à pointe renversée³⁹.

Cette société s'est probablement éteinte à la fin du XIX^e siècle.

5. Les scissions chez les menuisiers du Devoir.

Perdiguiet, dans *Question vitale sur le Compagnonnage et la classe ouvrière*, publié en 1861, a donné des informations sur les différentes scissions qui ont agité le compagnonnage des menuisiers du Devoir. À toutes, il donne pour cause le mépris dans lequel les compagnons tenaient les aspirants, nettement séparés d'eux lors des assemblées, lors de leurs repas, dans leurs chambres et même lors des bals durant les

38. Les Sociétaires boulangers avaient en effet un siège en cette ville et le musée stéphanois renferme leur règlement. Bourguet, qui résidait à Saint-Étienne, devait être bien renseigné. (*Le Ralliement des Compagnons du Devoir*, 24-8-1884, p. 1-2).

39. Le musée de Tours conserve l'une de ces couleurs, ainsi qu'une lithographie symbolique, éditée chez Clarey-Martineau à la fin du XIX^e siècle. La photographie d'un groupe de 64 sociétaires a été reproduite dans les *Fragments...* 6, p. 129.

fêtes. Les aspirants tenaient assemblée sous la conduite d'un Premier Aspirant mais il commandait accompagné d'un compagnon.

Selon le compagnon menuisier du Devoir Chovin, fâché des propos de Perdiguier, cette division ne remonterait qu'à 1804 et aurait été établie à la demande même des aspirants, qui n'appréciaient guère que les compagnons se parlent à l'oreille en leur présence. Perdiguier se montre dubitatif.

Cette hiérarchie pesante en un siècle où, depuis 1789, l'idée de liberté continuait à faire son chemin dans les esprits, a engendré des révoltes chez les compagnons comme des révolutions sur le plan politique.

La première survint à Bordeaux en (ou vers) 1823. Elle affecta les menuisiers et les serruriers du Devoir, qui faisaient souvent mère ensemble. Les aspirants formèrent la société des Indépendants ou de la Bienfaisance.

Il y en eut une autre à Bordeaux encore, en 1832, qui donna naissance ou plutôt alimenta en membres la Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France, dont nous parlerons plus loin.

Puis une autre révolte survint en 1842 : « Depuis l'événement que nous avons rapporté, dit M. Chovin, et qui se passait en 1832, un esprit de révolte fermentait parmi les Aspirants menuisiers du Devoir. » Ils voulaient être indépendants. Les Compagnons de Marseille autorisèrent. « Ce fut le signal d'un bouleversement général sur tout le Tour de France » (Chovin). « On en vint aux coups, poursuit le même auteur, et dans plusieurs villes, comme Toulouse, où les Compagnons se trouvaient en minorité, ils durent payer de leur personne... Les Compagnons charpentiers venant en aide à leurs collègues les menuisiers, ces derniers purent prendre leur revanche et faire payer cher aux Aspirants leur fâcheuse étourderie... La révolte s'opéra sur tout le Tour de France. De 1 500 Aspirants qu'il y avait à peu près, un cent seulement resta fidèle aux Compagnons. » Les Aspirants formèrent la société dite des Petits mystères, et plus tard celle des Indépendants. Des procès furent engagés entre les aspirants et les compagnons à propos de la propriété du matériel des premiers. Les aspirants furent déboutés.

Perdiguier signale, sans détails, une révolte en 1844, puis une autre en 1849-1850, sur laquelle il s'étend plus longuement grâce aux informations de Chovin. Elle débuta à Marseille et se répandit dans les autres villes. Les aspirants voulaient emporter avec eux tout ce qui concernait la société, et surtout la caisse des aspirants. Un procès suivit et les aspirants furent à nouveau déboutés. Ils se constituèrent en société dite de Bienfaisance et se nommèrent les Bienfaisants. En 1852, à Marseille, une nouvelle révolte se traduisit par le départ de cent aspirants.

À Bordeaux, en 1853, nouvelle révolte. Les aspirants veulent s'emparer de la boîte qui renferme les cartes de départ. Les compagnons présents résistent, malgré le renfort des Bienfaisants. Il y eut des échanges de coups et à nouveau, une grande partie des aspirants s'en vinrent grossir les rangs des Bienfaisants et des Sociétaires de l'Union.

À la fin de l'année 1854, la révolte des aspirants fut générale. Ils voulaient avoir la caisse à leur disposition. Les compagnons s'inclinèrent et contresignèrent le règlement que les aspirants leur soumi-

En 1857, à Marseille, un fait banal provoqua une nouvelle révolte. Un compagnon et un aspirant se prirent de querelle chez la mère. Les autres soutinrent chacun des leurs mais les compagnons firent appel aux forgerons pour rétablir l'ordre. Ces derniers eurent la main lourde, frappant indistinctement les aspirants révoltés et tous ceux qui se dirigeaient chez la mère sans avoir pris part à la bagarre. Cette injustice fut connue sur tout le tour de France et partout les aspirants voulurent quitter les compagnons en emportant leur caisse. Les compagnons s'y opposèrent, il y eut des procès, les aspirants perdirent. Les aspirants révoltés, tout en conservant leur titre (Aspirants menuisiers), formèrent une nouvelle société.

Peut-être y eut-il encore d'autres scissions après 1857. Toutes affaiblirent le compagnonnage des menuisiers du Devoir. Le nombre de réceptions s'en ressentit, passant de quinze à vingt reçus dans chaque ville à trois ou quatre à la fin des années 1850. Ces sociétés dissidentes s'éteignirent au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, en se constituant en sociétés de secours mutuels, en intégrant d'autres, en adhérant à l'Union des Travailleurs du Tour de France, voire en cherchant dans le syndicalisme une structure plus protectrice.

6. La Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France (1832)

Cette société est née à Toulon, à l'époque où les préparatifs de l'expédition d'Alger, en 1830, attiraient beaucoup d'ouvriers. « Un jour, écrit Emile Coornaert⁴⁰, chez la Mère des serruriers du Devoir, la salle à manger des aspirants se trouva trop petite ; à côté, six compagnons occupaient la plus grande salle de l'établissement. La Mère et le Père prièrent ceux-ci d'admettre des aspirants à leur table. Les compagnons déclarèrent qu'on voulait les humilier et quittèrent la Mère en ordonnant aux aspirants de les suivre. Ceux-ci refusèrent et les compagnons les traitèrent d'« espons » (révoltés, ou étrangers au Devoir). Les aspirants projetèrent de fonder une société ouverte qu'ils appelèrent l'Union et en firent part à leurs camarades d'une dizaine d'autres villes qui commencèrent d'organiser des « bureaux ».

De Toulon, elle essaima rapidement dans d'autres villes et elle fut rejointe aussi bien par des ouvriers qui refusaient le compagnonnage que par les aspirants qui s'étaient révoltés contre les compagnons à Bordeaux. Composée à l'origine de serruriers, elle intégra des menuisiers, des mécaniciens (en 1844), des ouvriers des Quatre-Corps (ferblantiers, chaudronniers, fondeurs et couteliers), des selliers-bourreliers, des forgerons et des charrons, des tanneurs-corroyeurs, des peintres.

Dans le livret qu'elle fit éditer pour ses membres, la Société de Bienfaisance de l'Union dite aussi la Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France, définit ses buts :

« Cette société fondée le 15 août 1832, a pour but de détruire les préventions qui engendrent dans la nombreuse classe d'ouvriers voyageurs de fréquentes collisions, dont le résultat est toujours funeste à tous.

« Faciliter leur instruction professionnelle, en leur conservant, par la solidarité et une active surveillance mutuelle sur leur conduite,

40. Émile Coornaert : *Les Compagnonnages en France* ; Paris, Éditions Ouvrières, 1966, p. 86-88.



Invitation au bal donné pour l'anniversaire de la fondation de la Société de l'Union à Bordeaux, 14 août 1853. Arch. dép. Haute-Garonne, WU 72. Remarquer le delta rayonnant, les renommées, la bonne foi dans une couronne de fleurs, la ruche et les abeilles, les lions qui ont brisé leurs chaînes et le cachet orné du compas et de l'équerre entrecroisés, autant de symboles partagés par les compagnons à la même époque.

les principes de moralité et de probité que leur a donné leur première instruction et éducation.

« L'ouvrier appelé par état à quitter le lieu de sa naissance pour s'instruire professionnellement et acquérir l'expérience nécessaire à son industrie, a besoin, pour voyager et parcourir les contrées qui lui sont inconnues, et où il est inconnu, d'aide et d'appui.

« C'est donc afin de s'instruire, se secourir et se protéger mutuellement en cas de maladie et de privations de toute nature, que les Sociétaires de l'Union ont institué ladite société et promis fidélité à leur Règlement. »

Les buts de l'Union sont clairs : il s'agit d'aider l'ouvrier qui voyage, qui fait son tour de France, en lui procurant une halte et de l'embauche. La société est là aussi pour le secourir en cas de maladie. Dans cette optique, point n'est besoin de tout ce qui caractérise le



Cachets de diverses villes apposés sur un livret de sociétaire de l'Union des Travailleurs du Tour de France, vers 1850. Musée du Compagnonnage de Tours.

compagnonnage, et qui ne fait qu'exciter la haine entre les ouvriers. L'Union supprima donc les cannes, les couleurs, les surnoms et réduisit la réception à une cérémonie d'admission sans mystères mais avec serment. Elle conserva le principe d'un réseau d'auberges attirées où était établie une mère, mais le mot « bureau » remplaça celui de « chambre » ou de « cayenne ». Tous les ouvriers étaient placés sur un plan d'égalité. En 1845, l'Union adopta un règlement unitaire. En 1851, elle obtint une reconnaissance légale en adoptant la forme d'une société de secours mutuels, avec un bureau national.

Elle fut soutenue dans les années 1840 par Floran Tristan, qui se sentait bien plus proche des sociétaires, hommes de progrès, que des compagnons⁴¹. L'Union eut son propagandiste, l'ancien aspirant serrurier Pierre Moreau, né en 1811 à Château-Renault (Indre-et-Loire) et décédé dans cette même ville en 1872⁴². Révolté par les injustices et les brutalités des compagnons, il adhéra à l'Union de Paris en 1837, puis s'établit à Auxerre, où il fonda un nouveau bureau. Il se montra un adversaire du Compagnonnage et il échangea, par lettres, articles et brochures interposés, une lutte avec Perdiguier, considéré comme un homme du passé. Pourtant, ils finirent par se comprendre et se réconcilier en 1848.

41. Flora Tristan : *Le Tour de France, journal 1843-1844*; Paris, Maspéro, 1980.

42. Cf. la longue notice que lui consacre le tome III du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1789-1864*; Paris, Éditions ouvrières, 1966.



La Société de l'Union a pourtant longtemps conservé des caractères qui l'apparentent à un compagnonnage : la pratique du tour de France, des insignes (rubans, épingle avec une ruche), des symboles (l'équerre d'onglet et le compas croisés, les clés en sautoir, le couteau à pied et les rembourroirs, qui sont empruntés aux cachets des compagnons menuisiers, serruriers et bourelriers). En revanche, l'abolition de la cérémonie d'initiation secrète l'éloigne des Devoirs traditionnels.

Cette société est mal connue. Dédaignée par les historiens, qui se sont focalisés sur les « vrais » compagnonnages, elle mérite pourtant plus d'attention. Elle a attiré des centaines d'ouvriers et sérieusement concurrencé les compagnonnages, au point qu'ils lui firent une guerre acharnée (beaucoup de rixes sont signalées dans les archives de police). Il est étonnant de constater qu'en dépit de son implantation dans toutes les grandes villes, cette société a laissé moins d'archives que les Devoirs, réputés plus secrets.

En 1900, quand Etienne Martin Saint-Léon écrit son livre sur *Le Compagnonnage*, il lui consacre un long paragraphe (« Coup d'œil sur la société l'Union des travailleurs du Tour de France », pp. 319-320 de l'édition de la Librairie du Compagnonnage). Il résume ses derniers statuts, approuvés par le ministère de l'Intérieur en 1899 et indique que le nombre des sociétaires s'élevait à 4 038 à cette époque, avec un capital social de 250 000 francs destinés aux secours et aux retraites.

Au début du XX^e siècle, l'Union s'éloignait de plus en plus des compagnonnages pour se confondre avec une société de secours mutuels. Elle dut se fondre dans la Mutualité française durant l'entre-deux-guerres.

7. Chez les couvreurs : les armagnols, la société de la Renaissance et le Devoir de Liberté.

Les compagnons passants couvreurs du Devoir ont eux aussi été concurrencés par des sociétés rivales. Il existait des groupes d'ouvriers plus ou moins organisés, qui se réunissaient dans des auberges où ils se choisissaient un père et une mère. Les compagnons les appelaient des armagnols, terme équivalent à celui de renard chez les charpentiers. Le mot *armagnol* ne leur est pas propre et désigne l'ouvrier indépendant⁴³.

Il semble qu'une partie de ces indépendants a fini par se constituer en compagnonnage, associés à des compagnons couvreurs du Devoir qui avaient quitté ou avaient été chassés de leur société, pour former la société de la Renaissance à Tours, en 1879 ou 1880. En 1884, ils se disaient compagnons du Devoir de Liberté et s'étaient placés sous la bannière de Salomon. Les charpentiers Indiens les reconnaissaient comme leurs enfants. Ils semblent surtout avoir eu une certaine activité à Nantes et à Bordeaux. Un dénommé Delage, compagnon couvreur du Devoir de Liberté établi à Barbezieux (Charente) écrivait durant l'entre-deux-guerres à propos des sociétés du D.D.L. : « il y a aussi les CC. : couvreurs du D. : de L. : que l'on appelait « les Armagnols », et même ceux-ci ne sont pas tous disparus, puisque j'ai la prétention de me faire reconnaître comme tel.⁴⁴ ».

43. Il figure sur un certificat de réception de compagnon maréchal-ferrant daté du 8 octobre 1804 (A.D. 44, 1 M 2307, n° 121 : « il nous a promis [...] aucune fréquentation avec aucun gamin, gavot, renard, loup, esponton, drogain, margajat et *armagnol* »). Flora Tristan l'emploie, avec une légère variante, dans son *Tour de France* (Maspéro, 1980, p. 107) à propos des ouvriers de Mâcon, rencontrés en 1844 : « Ces petits ouvriers de la campagne ont reçu le nom de « carmagnoles » en signes de mépris. » Abel Boyer (*Le Tour de France d'un Compagnon du Devoir*, 1975, p. 64) narre sa rencontre avec un ouvrier maréchal sur la route : « Ce ne devait pas être un sociétaire [Boyer veut dire un membre de sa société], ce devait être un Armagnole : c'est ainsi que l'on désignait les non sociétaires ». J. Joguet, compagnon boulanger, dans le récit de ses « Aventures amoureuses et autres » à La Rochelle, publié dans *Le Ralliement* (23-11-1890), emploie le mot et explique son sens en note : « C'est un surnom qu'on donne aux jeunes apprentis boulangers. ». Le mot *armagnol* dérive-t-il de *carmagnole*, veste portée par les révolutionnaires de 1792 et dont l'origine vient de Carmagnola, ville d'Italie?

44. « Lettre ouverte au journal *Le Compagnon du Tour de France* », n° 22, 15-6-1931, p. 12.

Les couvreurs D.D.D.L. adhèrent à l'Union Compagnonnique de Nantes le 17 juillet 1897 et y perdirent leur autonomie⁴⁵.

Un article non signé⁴⁶, mais qui émane certainement du compagnon couvreur Auguste Bonvoux, Angevin la Fidélité, intitulé « Les Armagnols couvreurs », nous apporte quelques informations sur ce groupement. Nous en extrayons les passages les plus intéressants.

*« Quand l'« Armagnol » finit l'apprentissage,
Et qu'à son tour il devient ouvrier,
Aux bons amis il paie son cassage⁴⁷,
Et par la boîte est reçu chapelier. »*

(Extrait d'une chanson des Compagnons Chapeliers.)

Le nom d'« Armagnol » est un terme de métier. Dans certaines corporations, il est pris en mal. Chez les chapeliers, c'était celui qui, n'étant plus apprenti, est dans la transition de l'aspirant à devenir C.: [...] En 1854 [à Angers] la Mère était Mme Mousseau, et le siège rue Pinte. Les « Armagnols » ne furent jamais un rite, même pas un compagnonnage dit de liberté⁴⁸, nom généralement adopté par les dissidents des vieux devoirs de l'époque. Laissons place à la chronique : « Ce coup-là (la création) s'est monté chez Pichon, maître couvreur, rue Saint-Aubin, en face l'hostellerie du Cheval-Blanc. François Massard, qui était contremaître et « compagnon du Devoir », c'est bien lui qui a vendu la callebasse. Ils ont reçu un charpentier, il se nomme Boulay, il restait faubourg Saint-Lazarre; il était au sac, c'est lui qui était le père des « Armagnols ». Il est venu s'établir au « Petit Panier Fleuri », rue de la Tannerie, ils lui ont tout mangé; ils se traitaient tous de « gars ».

Liste des « Armagnols » angevins en 1854 : Le gars Boulay, Père, marchand de poterie. Le gars François Massard. Le gars René Leray. Le gars Thibault. Le gars Dominique Legaie. Le gars Renault, marchand de moutarde. Le gars Jean Papin. Le gars Gouffier, marchand de cirage. Le gars René Papain. Le gars César Papain.

Les Bons Drilles couvreurs et autant des Armagnols ne connurent la tranquillité; les deux camps furent le cauchemar de Dame Police. Tout d'ailleurs favorisait les émeutes : la rue Pinte n'était séparée que par des ruelles de la rue de la Tannerie, et dans ces vieilles maisons, de véritables souterrains existaient par la continuité de caves successives donnant les unes dans les autres.

Au siège des « Armagnols » était annexée une boutique de poterie, à côté celle d'une blanchisseuse. Or, cette blanchisseuse était la fille du Père des « Armagnols », jolie brune, bien carrée, aux yeux carburants. » (suit le récit rocambolesque de l'enlèvement par les Bons Drilles de la fille du Père des Armagnols, un soir de paie où ils étaient échauffés par le vin, puis sa restitution et le règlement des dégâts commis chez le Père, sous l'œil de la police).

Bonvoux poursuit par ces précisions : « Pendant une trentaine d'années, nous voyons sur le Tour de France la création de Cayennes d'« Armagnols ». Quel était leur motif de scission? On n'en a jamais rien su, les archives n'ont rien de précis à ce sujet. Vers 1877 se créa, à

45. Jean Philippon : « Des métiers traditionnels du Compagnonnage aux cent métiers de l'Union Compagnonnique », in *Fragments...* n° 8, p. 129.

46. Journal *Le Ralliement* n° 476, 3^e trimestre 1936, p. 4-5.

47. Sans doute faut-il lire « passage » (réception)?

48. Pourtant, les Armagnols, ou une partie d'entre eux, adopta le modèle compagnonnique du Devoir de Liberté.



Tours, une Cayenne. Ce furent les compagnons P.: du Devoir couvreur : Champion, Pichereau et un autre (consulter les archives de Tours) qui en furent les promoteurs et chassés de la Société. Les « Armagnols » de Tours s'allièrent à ceux d'Orléans et de Reims.

À Bordeaux, les Armagnols faisaient « Mère » rue Sainte-Catherine. À Lyon, en 1878, à l'occasion d'une grève, les Armagnols vinrent dans cette ville et firent échouer la grève ; leur cayenne était rue Cuvier ; celle des Bons Drilles couvreur, rue Boileau, leur Mère était Mme Ladré.

En 1889, les Armagnols étaient presque disparus. On en faisait cependant allusion dans certain passage initiatique...

L'Union Compagnonnique, en 1889, en captant toutes les corporations, quelles qu'elles fussent dans sa formation de franc-maçonnerie ouvrière, les a-t-elle englobés ? Peut-être, mais depuis cette date on n'entendit plus parler ni de leurs cayennes, ni d'eux-mêmes.

Partout où une grève se préparait dans une ville, on voyait aussitôt arriver des anciens Armagnols, dans le but de la faire échouer. À cette époque, à Angers, le bon ouvrier gagnait 0 fr. 40 de l'heure, puis 0. fr. 35 et 0. fr. 30. »

A. Bonvoux termine cet article pittoresque par le récit d'une farce commise par les Bons Drilles à l'encontre d'un patron qui préférait les Armagnols aux compagnons. Une guirlande de pattes de poulets fut accroché à la façade de son atelier et de sa maison et une chanson satirique (« La Poule à Nain-Nain ») fut composée par Bredineau dit Angevin la Gaieté.

8. la scission du 3^e ordre chez les compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté.

Cette scission, d'une nature différente de toutes les autres, mériterait une étude beaucoup plus approfondie que les quelques lignes qui suivent. Elle a fait l'objet d'un opuscule d'Agricol Perdiguier publié en 1846 : *Histoire d'une scission dans le Compagnonnage, suivie de la biographie de l'auteur du « Livre du Compagnonnage » et de réflexions diverses*.⁴⁹

Perdiguier y expose qu'avant 1803, sa société était composée d'attendants, de compagnons reçus et de compagnons finis, ces derniers seuls pouvant prétendre exercer les fonctions de capitaine (président), secrétaire et rôleur. En 1803, lors de la révision de statuts jugés surannés, on changea les noms d'attendants en *affiliés* et de capitaine en *premier compagnon*⁵⁰, mais surtout on introduisit la notion d'« ordres »⁵¹. L'un des délégués des chambres était franc-maçon, explique Perdiguier, et il poussa à la création d'un « troisième ordre » supérieur, celui d'« initié », les deux autres ordres étant ceux de compagnon reçu et de compagnon fini (l'affilié ne relevant d'aucun). Lorsque celui qui était élu chef de la société était compagnon fini il prenait le nom de premier compagnon, lorsqu'il était compagnon initié, il se nommait *dignitaire*.

Assez vite, se créa une aristocratie étrangère à l'esprit égalitaire des Gavots, d'autant plus qu'une grande partie des initiés se recrutait parmi les compagnons établis, les plus riches et les plus influents des

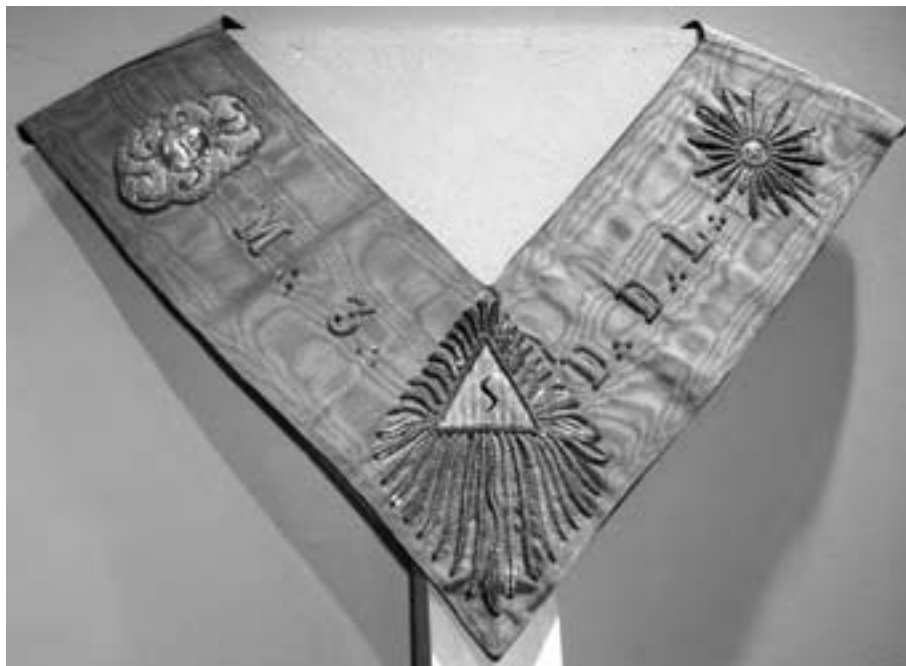
49. Cet ouvrage a été réédité, pour la partie relative la scission, par les Éditions Jeanne Laffitte, à Marseille, en 1978, et pour la partie biographique par la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, en 2005.

50. Qui figurent en abrégé par les lettres P.C.P. et qu'il est erroné de traduire par « Premier Compagnon en Place » (voire par Premier Compagnon Passant). L'abréviation en trois lettres correspond à la volonté des réformateurs d'introduire une symbolique trinitaire issue de la franc-maçonnerie. La meilleure preuve nous est donnée par les abréviations de Secrétaire : S.C.T. et de Dignitaire : D.G.T., la dernière lettre ne correspondant plus, dans ces deux cas, à un mot, comme on le pense devant le P. final de P.C.P.

51. Le mot est d'origine maçonnique. Au rite français, les quatre grades qui suivent ceux d'apprenti, compagnon et maîtres sont ainsi désignés.

Sautoir moiré du 3^e Ordre des compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté (XIX^e siècle), orné de la lune et du soleil, ainsi que du delta rayonnant symbolisant le Grand Architecte de l'Univers.

Une équerre était appendue à l'extrémité du sautoir. Le signe au centre du delta est peut-être inspiré de la lettre Z, initiale du mot sacré du 4^e grade maçonnique de Maître secret. Musée du Compagnonnage de Tours.



viles. L'orgueil était flatté lorsqu'on était admis au troisième ordre. Ses membres prétendirent de plus en plus imposer leurs vues sur les orientations des jeunes compagnons actifs sur le tour de France. Ce troisième ordre élitiste, analogue aux hauts grades de la franc-maçonnerie, reflétait une distinction entre jeunes et anciens compagnons ainsi qu'entre ouvriers et maîtres. Leurs relations étaient souvent difficiles lorsque des conflits d'ordre salarial les opposaient.

En 1838, à Lyon, les compagnons finis firent graver une planche pour imprimer des certificats d'honneur aux compagnons qui remerciaient la société (s'en retiraient pour se marier ou s'établir). Les maîtres initiés confisquèrent la planche et se mirent à délivrer leurs propres certificats. Il y eut des protestations qui ne furent point écoutées des anciens. Puis, en 1842, à la suite d'une période de chômage dû à un hiver rigoureux qui avait épuisé les ressources de la société, les initiés désirèrent prendre son contrôle en s'emparant de ses affaires, en chassant le premier compagnon et en imposant un nouveau chef choisi parmi les leurs. Peu après, les jeunes convoquèrent tous les compagnons de Lyon en assemblée générale, réinvestirent les lieux et se firent restituer leurs affaires à l'exception de la fameuse planche à certificats. Des tensions analogues se produisirent dans d'autres villes et, devant le refus du troisième ordre de se cantonner à sa fonction initiale, celle d'une sorte de conseil des sages qui ne devait pas se mêler de l'activité des jeunes, il fut décidé de l'abolir en 1843.

À partir de cette date commença la scission. Perdiguier l'a relatée en détail, en rappelant toutes les manœuvres occultes, les hésitations, les revirements, les insultes et les rixes qu'elle suscita. Retenons qu'elle divisa les villes du tour de France en trois camps qui étaient en 1846 : celui où le troisième ordre était maintenu et qui dirigeait la société depuis l'affilié jusqu'au compagnon fini (La Rochelle) ; celui où il avait été aboli et où la société était administrée par un compagnon fini exerçant sa mission de premier compagnon (Chalon-sur-Saône, Sens, Auxerre) ;



Revers du sautoir du 3^e Ordre des C.M. et S. D. D. L., en moire noire d'où se détachent les emblèmes de la mort.

celui où coexistaient deux sociétés : l'une dirigée par les compagnons du troisième ordre — ou du moins où ceux-ci désiraient se maintenir — et l'autre dirigée par un premier compagnon non affilié au troisième ordre (Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, Avignon, Chartres, Tours, Toulouse, Béziers, Nîmes). Perdiguier résume : « Les *jeunes* ont conservé les deux tiers de la Société primitive ; l'autre tiers est resté aux vieux. »

Cette situation évolua sans cesse entre 1843 et 1846, les uns et les autres essayant, non sans mal, de rallier les affiliés et les compagnons à leur camp, et cette division se poursuivit plusieurs années encore. Aux dires du menuisier Cosrouge, « Bordelais l'Ami de l'Union », reçu en 1865, le troisième ordre ne fut définitivement aboli qu'en 1874⁵².

9. Les Violets

Peu connue, cette société est née d'une scission survenue chez les compagnons Étrangers tailleurs de pierre, du rite de Salomon. Perdiguier, dans le *Livre du Compagnonnage* (1839) signale « qu'une rupture a éclaté depuis peu chez les Compagnons étrangers, que des Jeunes-Hommes s'en sont retirés, et on formé une association nouvelle, dite des Compagnons de l'Union. Cette association reste sous la bannière de Salomon. » Le journal *Le Ralliement*⁵³ précise qu'ils auraient été fondés en 1834. Dans l'*Histoire d'une scission dans le Compagnonnage* (1846), Perdiguier donne une autre date : « dans les premiers mois de l'année 1839, une partie des *jeunes hommes étrangers* s'éloignèrent de la société mère. »

Ces Jeunes-Hommes ne sont pas exactement des aspirants ou des affiliés, puisqu'ils se distinguent des « attendants ». Le Jeune-Homme, chez les Étrangers, était admis à un premier grade, recevait un baptême symbolique et un surnom entier (du type La Prudence de Draguignan) et portait des rubans verts et bleus attachés à sa boutonnière du côté droit (les compagnons portant les leurs en étole, autour du cou). Perdiguier les considérait bien comme une composante du compagnonnage puisqu'il

52. « Souvenirs d'un vieux C. : menuisier du Devoir de Liberté », *Le Compagnon du tour de France*, n° 52, 1-12-1933. Il semble pourtant attesté que des compagnons se le virent conférer, dans des conditions obscures, jusqu'au début des années 1950.

53. *Le Ralliement des Compagnons du Devoir*, 28-09-1884, p. 3 (article de Jules Boudin).

représente sur la planche III du *Compagnonnage illustré* la tenue d'un Premier Compagnon tailleur de pierre de l'Union.

Ces Compagnons, encore moins nombreux et plus discrets que les Étrangers, se confondent-ils avec les « Violetts », compagnons nommés ainsi en raison de la couleur de leur ruban ? Un correspondant du journal *Le Ralliement* rappelait en 1884⁵⁴ que parmi les sociétés non admises à la Fédération Compagnonnique figuraient les « tailleurs de pierre Violetts et de l'Union », et dans un autre numéro, le rédacteur du journal les distingue : « En 1834, scission chez les CC. : étrangers tailleurs de pierre. De cette division sont sortis les CC. : de l'Union, et en 1854, [les] jeunes hommes, dits Violetts. »⁵⁵ Abel Boyer rapporte⁵⁶ que l'un de ses oncles aurait appartenu à leur société et il explique que le surnom de « Violetts » proviendrait de « la couleur violette pour rappeler les sévices dont ils se disaient victimes de la part des Compagnons et des Maîtres de cet Ordre [les Étrangers]. » Je ne pense pas que l'explication soit fondée.

Les Violetts ont disparu au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, peut-être en intégrant d'autres sociétés. Les derniers sont décédés durant l'entre-deux-guerres. Pierre Louis disait avoir rencontré l'un d'eux dans les années 1930.

10. Les scissions locales.

Les sociétés évoquées ci-dessus ont toutes essayé de se démarquer de leur association d'origine et de s'étendre au-delà de la ville qui les a vu naître. D'autres, en revanche, n'ont eu qu'une durée d'existence limitée et leur impact n'a pas dépassé leur ville d'origine. Ce ne sont pas des aspirants qui se révoltent mais des compagnons. Il s'agit souvent de cayennes ou de chambres dont les membres sont en désaccord avec le siège central ou les autres cayennes, en général à la suite d'un désaveu lors de l'application de sanctions. La société locale décide alors de s'administrer elle-même, de placer les arrivants pour son compte, voire, cas extrême, de les initier elle-même. À ce dernier stade, les sanctions pleuvent et les membres de la cayenne sont considérés comme des dissidents. La plupart de ces mouvements d'humeur n'eurent qu'une durée éphémère et ne laissèrent pas de traces dans l'histoire des compagnonnages. Leur recensement est difficile et ne pourrait s'effectuer qu'à partir des archives internes des compagnonnages. Bornons-nous à quelques exemples.

Les compagnons passants tailleurs de pierre furent affectés par ces divisions au cours des années 1840⁵⁷. Ainsi, en mai de cette année-là, à Avignon, les compagnons en place se virent reprocher de recevoir des hommes sans toutes les qualifications professionnelles requises, et de s'appuyer sur des statuts locaux périmés. L'admission de trop nombreux compagnons en une seule réception révélait peut-être leur désir d'augmenter les ressources de la caisse. Les compagnons de Paris, ville directrice, suspendirent l'envoi des « maximes », c'est-à-dire des formules de reconnaissance périodique entre compagnons. Ainsi, ceux d'Avignon ne pouvaient se dire « en règle » s'ils se déplaçaient dans d'autres villes et, à l'inverse, ceux des autres villes ne pouvaient s'arrêter

54. Idem, 10-2-1884, p. 4 (lettre de Fernand Grassaval, Bordelais l'Ami de la Gloire).

55. Idem, 28-09-1884, p. 3.

56. *Le Tour de France d'un Compagnon du Devoir*, p. 42.

57. Pour plus de détails sur ces affaires, consulter : L. Bastard et J.-M. Mathonière : *Les Compagnons passants tailleurs de pierre en Avignon aux XVIII^e et XIX^e siècles* ; Dieulefit, La Nef de Salomon, 1995, p. 176-199.

à Avignon, faute de pouvoir s'y faire reconnaître. L'affaire s'arrangea grâce aux bons offices des compagnons de Bordeaux, qui jouèrent le rôle de médiateurs.

Une autre affaire éclata la même année à Agen. Quatre compagnons tailleurs de pierre avaient été exclus à vie en 1824, à la suite de fautes graves. Seize ans plus tard, devenus d'importants appareilleurs, ils demandèrent leur réintégration et l'obtinrent, non dans le corps des Jeunes compagnons mais dans celui des Maîtres remerciés. Les compagnons de Paris refusèrent cette réintégration et privèrent aussitôt les 28 compagnons de la chambre d'Agen des maximes de reconnaissance. Cette affaire eut un grand retentissement chez les tailleurs de pierre. Elle révéla l'attachement des compagnons des villes de province à leur autonomie et le rejet du centralisme parisien. Elle fit craindre la naissance d'une nouvelle société et l'affaiblissement des compagnons passants face aux compagnons Étrangers qui cherchaient à s'implanter dans la région. Les compagnons de Bordeaux et de Montpellier, et sans doute des autres villes, exprimèrent leur avis et s'entremirent entre ceux d'Agen et de Paris. Finalement, la réintégration des quatre compagnons fut autorisée et en 1843, les relations reprirent entre toutes les villes du tour de France.

Les cordiers de Bordeaux furent également affectés par une division locale⁵⁸. En 1863, un compagnon cordier dit La Fidélité le Berrichon, fait « esponton » à Rochefort, s'en vint débaucher des ouvriers de la ville, divulgua les rites des compagnons et reçut au quartier de Baccalant cinq ou six compagnons auxquels il conféra le titre de « compagnons cordiers du Devoir de Liberté ». Ils furent hébergés chez la mère des Indiens. Une trentaine d'ouvriers ou compagnons se joignirent à son mouvement. Les compagnons cordiers du Devoir les chassèrent et la société se disloqua au bout d'un mois. Cette tentative montre que les mots « Devoir de Liberté » exprimaient avant tout un rejet du Devoir, plus que la réelle volonté de rejoindre le rite de Salomon.

On signale aussi une scission de plusieurs années chez les compagnons boulangers du Devoir, à Bordeaux, à partir de 1867. Il y eut alors deux sièges, deux mères, dont les membres prétendaient représenter le véritable Devoir des compagnons boulangers (chez Mme Mousseau, 13, rue Dauphine et chez Mme Pécoup, 12, rue de la Vieille-Tour). La discorde naquit à la suite du changement de mère. Le 23 juin, lors de la pendaison de crémaillère chez Pécoup, des aspirants et ouvriers indépendants chantèrent des chansons de table, n'en connaissant pas d'autres. Ils furent sèchement priés de cesser et de ne chanter que des chansons compagnonniques. Les insultes fusèrent, les coups de cannes plurent, une partie des compagnons défendit les agressés et le surlendemain, cette fraction déménagea les affaires de la société pour s'installer chez l'ancienne mère Mousseau. En octobre, après bien des démarches infructueuses de la part de la chambre administrative de Paris, et chacun restant sur ses positions, la cayenne de Bordeaux fut « mise en sommeil en interdit », ce qui signifiait que les autres cayennes ni aucun compagnon ne devait plus entretenir de relations avec elle ni s'embaucher dans la ville.

58. *Le Ralliement*, n° 38, 26-4-1885 p. 4 (conférence de Jules Delhomme à Couture) et n° 41, 14-6-1885 p. 2 (article de A. Marcilly, La Faveur l'Angevin, C. cordier).

D'autres scissions de cayennes se produisirent chez les compagnons boulangers durant l'entre-deux-guerres. Vers 1924, la cayenne de Paris se scinda en deux groupes qui entretinrent des relations tendues durant une dizaine d'années. En 1926, la cayenne de Bordeaux, ayant refusé de perdre son autonomie au profit de la cayenne centrale de Paris, dont elle serait devenue une succursale, fut déclarée « mise au renégat » et toutes relations cessèrent avec ses membres. Il fallut attendre 1934 pour que tout rentre dans l'ordre. Des inimitiés personnelles et l'autoritarisme du président national des compagnons boulangers (Papin) expliquent que les uns et les autres en soient arrivés à de telles extrémités.

Les compagnons charpentiers, corps discipliné et structuré, n'échappèrent pas non plus à la division, mais elle fut d'une autre nature. Elle survint en 1905 et affecta la cayenne de Paris. Le récit en a été fait à l'époque par Ernest Robin, Tourangeau La Clef des Cœurs dit La Fidélité, dans un opuscule intitulé *Le Congrès de Paris : 21-27 avril 1905*. Il a été analysé en 2003 par Claude Harmel dans son étude intitulée *La Scission des charpentiers du Devoir Bons Drilles du Tour de France, 1905*⁵⁹. Cette scission est née d'un désaccord entre la cayenne de Paris et la plupart de celles du tour de France quant à l'opportunité de donner une forme légale à leur cayenne (en l'occurrence celle d'une société de secours mutuels relevant de la loi du 1^{er} avril 1898). De plus, elle se serait érigée en société mère et les autres cayennes de province en succursales. Paris invoquait des menaces de la part des syndicats ouvriers (la C.G.T.) et le risque d'être poursuivie pour placement illégal (risque en réalité non fondé).

Après huit mois d'échanges de correspondances aigres-douces avec les autres villes, et surtout celle de Tours, il fut décidé qu'on organiserait au préalable un congrès pour que les délégués de chaque cayenne discutent au préalable des nouveaux statuts proposés par les Parisiens. Ces derniers, sentant que leur projet risquait d'être repoussé, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher la tenue de ce congrès et reçurent fort mal les délégués provinciaux. Des contestations s'élevèrent entre les uns et les autres sur le droit de vote : chaque cayenne disposait de deux délégués, les Parisiens en voulaient neuf ! D'ailleurs, ils dénonçaient ce mode de vote, car on avait substitué « le droit de représentation au droit de référendum, principe de la mutualité qui est appelé à être un principe de droit commun. »

Refusant de participer au congrès, Aussaguel, dit Albigeois la Fidélité, prenait acte de la scission : « Demain, aux yeux du public et de l'État, le compagnonnage va être divisé. La société des Compagnons passants Charpentiers du Devoir, avec son titre, restera 161, rue d'Allemagne à Paris (paru à l'*Officiel*). En conséquence, le compagnonnage va prendre en province un autre nom, tout en ayant une organisation financière à peu près identique. Paris ne changera rien aux rites des Compagnons Charpentiers du Devoir. Elle est en mesure par sa situation, les largesses de la ville de Paris pour le but humanitaire et enseignant et par les relations de son administration, d'offrir aux compagnons, ses membres, les avantages que beaucoup ne pourront pas [...] Des procès vont peut-être s'engager entre sièges. Ils n'amèneront que la ruine du compagnonnage, déjà si éprouvé. »

59. Dactylogramme publié par l'Association d'Études économiques, sociales et syndicales (AEES), dont un exemplaire a été aimablement déposé par l'auteur au Musée de Tours.

En fait, le congrès aboutit bien à une réforme de la structure juridique du compagnonnage des charpentiers. Il établit les statuts des caisses mutuelles locales (cayennes), institua une caisse fédérale qui donna plus de cohésion aux cayennes, créa une caisse des aspirants, révisa la « tête du Grand Livre » et réforma certaines des pratiques de la réception. Les cayennes du tour de France devinrent donc des sociétés de secours mutuels (loi de 1898) tout en demeurant, pour une autre part de leur activité, des « associations libres » (non déclarées mais parfaitement légales aux termes de la loi de 1901). C'était à peu près ce qu'avait initialement envisagé la cayenne de Paris, et pourtant *elle seule* adopta la forme d'une association déclarée en préfecture, selon la loi de 1901 !

Ce régime juridique distinct marginalisa durant quelque temps la cayenne parisienne et elle acquit la réputation d'être dure envers les compagnons provinciaux. Robin écrit que « le résultat le plus clair est que, menacés des travaux dont ils n'ignorent pas la nature⁶⁰ et astreints à une cotisation très élevée, les compagnons de province qui viennent à Paris ne se font pas inscrire afin d'éviter les brimades et cette forte dépense. [...] Les sentiments les plus violents sont montrés par les Compagnons de Paris à ces compagnons de province... Ces actes méchants font croire que la Cayenne de Paris ne pouvant s'affliger sur la raison y supplée par le dépit et la méchanceté, ce qui est peu conforme à ses protestations de mansuétude et de fraternité. »

Cette affaire, dont nous ne connaissons pas exactement le terme, met une fois de plus en évidence les tensions existant entre la capitale et la province. Les compagnons charpentiers de Paris se posaient en leaders et en réformateurs, dans un sens plus moderne. Ceux de la province étaient considérés comme des conservateurs, attachés au vieux mode de discussion des projets, cayenne par cayenne, qui avait pour résultat, selon les Parisiens, de paralyser les initiatives de réforme. Par ailleurs, comme le souligne Robin, ses membres, tout en étant inquiets des menaces syndicales, n'étaient pas insensibles à la propagande de la C.G.T à l'approche du 1^{er} mai. Et d'un autre côté, ils se montraient les plus attachés aux anciens rites de réception, passablement pénibles aux aspirants. Autant de tensions et de contradictions qui vont s'estomper au cours du siècle...

11. La scission de l'Union Compagnonnique (1889).

Ce n'est que pour mémoire que je mentionne l'éclatement des corporations qui suivit la fondation de l'Union Compagnonnique. Ce chapitre a déjà longuement été évoqué par Jean Philippon lors de deux précédentes conférences : « Aux origines de l'Union Compagnonnique » et « Des métiers traditionnels du Compagnonnage aux cent métiers de l'Union Compagnonnique »⁶¹. Je rappellerai seulement qu'il y eut bien scission entre les membres de certaines chambres et cayennes, voire entre chambres et cayennes entières. Des compagnons et des sièges furent exclus, mis au renégat, par ceux qui demeurèrent « fidèles au Devoir » et rejoignirent le courant du Ralliement déjà lancé en 1880 pour contrer les initiatives de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis. Les bourreliers, les cordonniers, et dans une

60. Robin veut parler des sanctions ou d'épreuves physiques.

61. Publiées dans les *Fragments* n° 1 et 8.



« Tracé de la loge d'apprenti », figurant au sol d'une loge maçonnique au premier grade. Extrait du *Tuileur* de Vuillaume (1830). Plusieurs de ces symboles ont été repris sur les lithographies des compagnons du XIX^e siècle. Voir aussi une réutilisation contemporaine page 85.

moindre mesure les boulangers, les maréchaux-ferrants, les charrons et les charpentiers du Devoir de Liberté, seront divisés en deux fractions.

12. Remarques sur les scissions du XIX^e siècle.

On constate qu'elles sont en majorité provoquées par des aspirants qui refusent d'être humiliés par les compagnons. Leur réaction reflète l'esprit d'émancipation du monde ouvrier au XIX^e siècle, prompt à s'engager dans des révolutions (1830, 1848, 1871) ou des révoltes (les canuts lyonnais, 1831). Ce sont des scissions de jeunes gens contre des plus âgés (le rejet du troisième ordre, chez les Gavots, peut y être assimilé).

Il est remarquable que les nouvelles associations perpétuent longtemps les caractères de leur compagnonnage d'origine. Il demeure un modèle, et l'on ne sait pas lui substituer autre chose (la grande nouveauté sera la mutualité puis le syndicalisme ouvert, égalitaire et laïque).

On remarque à nouveau la relation quasi permanente avec la franc-maçonnerie (sauf lors des scissions locales), fait qui a souvent été minimisé mais qui est pourtant évident. Cette institution devient, elle aussi, un modèle lorsqu'il s'agit pour les nouvelles sociétés de se doter de rites et de symboles. En revanche, la dimension religieuse n'intervient plus guère comme cause des scissions. L'appartenance à la religion catholique, au protestantisme ou même l'absence de foi, ne sont plus mis en avant pour intégrer ou exclure les aspirants ou les compagnons.

Enfin, les scissions sont aussi provoquées par le centralisme croissant des Devoirs. C'est une évolution importante par rapport à l'Ancien Régime, au cours duquel les chambres et cayennes perpétuaient des usages locaux liés à un passé corporatif régional. Au XIX^e siècle, le centre de décision de nombreuses sociétés se déplace à Paris, ville autrefois secondaire sur le tour de France. Cela entraîne des rejets, une volonté d'indépendance, qui s'avère toujours temporaire et donc vouée à l'échec.

On verra qu'au XX^e siècle, les scissions naîtront pour des motifs tout différents.

VI. LES SCISSIONS COMPAGNONNIQUES ET LES PSEUDO-COMPAGNONNAGES DU XX^e SIÈCLE.

A. La recherche de l'unité jusqu'en 1970.

La première moitié du XX^e siècle est une période d'unification du compagnonnage. Après la Grande Guerre, les sociétés compagnonniques sont affaiblies. Leurs effectifs ont chuté du fait de la disparition des jeunes mobilisés. Des cayennes entières ont disparu ou n'ont plus d'existence que sur le papier. L'heure n'est plus à la division mais au regroupement. Ce sont des formules diverses qui sont tentées, avec plus ou moins de succès.

D'abord à l'échelle locale et régionale, avec la mise en place de fédérations (la Fédération Intercompagnonnique de la Seine, par exemple).



Ensuite avec la tentative de plusieurs sociétés du Devoir, du Devoir de Liberté et de l'Union Compagnonnique, de créer en 1919 une Fédération Générale du Compagnonnage, sous la présidence d'Ernest Boyer. La présence de l'Union gênant certains compagnons, un autre mouvement se crée en 1929, qui rassemble les tenants des « Vieux Devoirs » et prend le nom de « Confédération Salomon, Jacques, Soubise ». Chacune des corporations y conserve son identité et son autonomie. Le Devoir et le Devoir de Liberté coexistent.

En 1941, c'est un autre regroupement qui est tenté sous l'impulsion de Jean Bernard, avec la fondation de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir.

En 1945, c'est une fusion de sociétés et de rites qui est réalisée par les charpentiers du Devoir (Soubise) et ceux de Liberté (Salomon).

En 1952, ce sont eux qui rallient les menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté, fondent les maçons-tailleurs de pierre et intègrent les couvreurs de la cayenne de Tours, pour créer la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment.

Cette tendance au regroupement, même si elle n'est pas complète, est cependant très nette. Dans tous les cas, ce sont des corporations entières ou des sièges locaux qui votent leur adhésion tantôt aux mouvements de l'entre-deux-guerres, tantôt à l'Association, tantôt à la Fédération, mais il ne se produit pratiquement plus de scissions au sein d'une corporation pour fonder un mouvement qui soit indépendant de ces structures.

Le congrès de la fusion des compagnons charpentiers du Devoir (Soubises) et du Devoir de Liberté (Salomon), 25 novembre 1945.



Pages d'un règlement des compagnons boulangers et assimilés du Devoir, restés fidèles au Devoir, dits « Les Enfants de la Vérité », délivré le 21 janvier 1925 à Lucien Bouillette dit Versaillais.

Il n'existe que quelques exceptions à cette tendance à l'unité. Chez les boulangers, d'abord, dont quelques membres, à Paris, décident de fonder une nouvelle société dénommée « Les Enfants de la Vérité ». Elle serait née vers 1920 à l'initiative de Théophile Magnan, dit « Angoumois l'Étoile du Devoir ». Elle empoisonna jusqu'au milieu des années 1930 les relations avec les compagnons boulangers « officiels ». Elle ne se propagea pas en dehors de Paris et de Nevers. Les raisons de cette scission sont mal connues et l'histoire de cette société reste à écrire.

Une autre scission survint après la fusion des deux rites des charpentiers, après 1945. Une partie des Indiens, à Vienne (Isère) notamment, refusa la fusion. Conduite à Vienne par le compagnon Henri Germain, dit « Genevois l'Immortel Souvenir », cette scission, ou plutôt cette cayenne indépendante, publia quelque temps un journal (*Les Nouvelles du Compagnonnage*) et reçut quelques compagnons (dont un tailleur de pierre) selon le rite de Salomon pratiqué au Devoir de Liberté. Elle n'eut plus guère d'activité après les années 1950.

Le second refus de la fusion est venu du côté Soubise, avec René Despierre, dit « Lyonnais le Bon Cœur ». En 1951, c'est lui et quelques autres, qui firent intégrer le métier de charpentier selon le rite Soubise au sein de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. Une partie des compagnons qui avaient accepté la fusion de 1945 se séparèrent donc de leur société.

En dehors de ces cas particuliers, en dehors de refus individuels, la tendance est donc à l'unité des corporations au sein de trois grands mouvements : l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et l'Union Compagnonnique. Les choses ont commencé à évoluer dans le sens inverse au milieu des années 1970.

B. La multiplication des compagnonnages non reconnus.

Le Compagnonnage traverse durant plus de vingt ans, entre 1950 et 1970, une période de relative stabilité. Ses effectifs s'accroissent. Il reprend son essor sur de nouvelles bases et avec plus de moyens financiers et médiatiques. Mais, selon un phénomène désormais classique,

cette expansion s'accompagne de tensions internes et de remises en question. Souvent, le poids de la société centrale, ses décisions jugées arbitraires, sa volonté de réforme ou au contraire son conservatisme, sont perçus par une partie des compagnons comme un frein au progrès ou à l'inverse comme une décadence.

Ces tensions se manifestent à partir du milieu des années 1970 et s'accroissent à la fin du siècle. Elles s'accompagnent de la fondation de nouvelles sociétés, et concernent aussi bien l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir que la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et l'Union Compagnonnique.

Les différentes sociétés qui sont citées ci-dessous présentent toutes des caractères communs qui permettent de les assimiler à des compagnonnages. Toutes ont été fondées à l'initiative d'un ou plusieurs compagnons (la notion de filiation initiatique est réelle), toutes recrutent leurs membres dans un contexte professionnel de métiers, toutes ont conservé un ensemble de rites dont celui de la réception et toutes ont pour volonté d'associer le respect du travail bien fait, la compétence professionnelle, les vertus et valeurs humaines et la fraternité entre leurs membres. À une exception près, elles demeurent en marge des trois mouvements « classiques » d'aujourd'hui.

1. Les Œuvriers (1976)⁶²

C'est à Surgères, en novembre 1976, que Yves Derval, « Niortais l'Ami des Arts », compagnon peintre de l'Union Compagnonnique durant 24 années puis démissionnaire, fonde « Les Compagnons Œuvriers du tour de France ». Yves Derval, professionnel reconnu, un des Meilleurs Ouvriers de France (1955 et 1976), souhaitait rompre avec ce qu'il appelait « les statismes et les manquements graves aux règles de cœur qui honorent le compagnonnage ». Il fonde un autre mouvement, qui s'appuie sur les valeurs traditionnelles des Devoirs mais qui se veut moderne dans sa forme. Il institue le caractère public des réceptions pour « abolir les désuétudes et les secrets futiles » et « rompre cette notion de milieu secret, parfois sectaire. C'est pourquoi la réception d'un jeune Compagnon Œuvrier s'accompagne d'une invitation à l'intention de sa famille et de ses amis, pour l'encourager dans son engagement. » Y. Derval crée une société mixte : hommes et femmes peuvent y être reçus. Enfin, toute personne qualifiée par son travail et ses valeurs morales peut y être admis, sans aucune limite d'âge. Y. Derval faisait observer en 1978 que « plus de la moitié d'entre eux sont des diplômés aux Expositions Nationales du Travail. »

La devise des Œuvriers est « Travail, Devoir, Amitié ». L'admission est précédée de la réalisation d'un premier travail qui permettra de devenir aspirant et de recevoir une « écharpe » puis, ayant réalisé son chef-d'œuvre, il sera reçu compagnon. Il reçoit alors une nouvelle écharpe ainsi qu'une canne. Il pourra ensuite accéder au « troisième grade de compagnon-fini ». Les surnoms des Œuvriers sont de ce type : « Aunisien la Recherche », « Bourguignon la Fignole », « Jonzacais l'Ami du Bois » ou, pour une femme, « Mireille l'Aiguille Agile ». Certains rites ont été conservés mais leur nom a changé, tel celui de la « guilbrette », devenu la « trinquade ». Bien que se référant au tour de

62. Consulter pour plus de détails : François Icher : *Les Compagnonnages en France au XX^e siècle ; histoire, mémoire, représentations* ; Paris, J. Grancher, 1999, p. 389-391. D'autres informations sur ce mouvement sont accessibles dans la plaquette *Histoire du Compagnonnage pour la jeunesse*, écrite par Marie-Laure Derval, Meilleure Ouvrière de France, Mère des Œuvriers, illustrée par son mari et publiée en 1978 par l'imprimerie de l'École Y. Derval. De nombreuses photographies de chefs-d'œuvre ainsi que des cérémonies (trinquade, réception, remise de la canne « à la première femme compagne », remise de l'écharpe de compagnon par la Mère) y figurent.

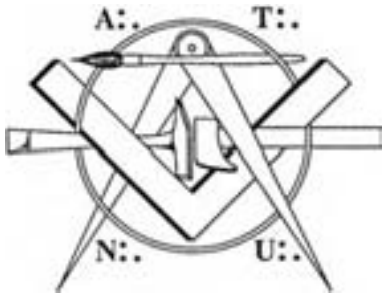
France, ce mouvement est demeuré circonscrit à Surgères et à la Charente-Maritime, en dépit d'une tentative d'installation à Paris avec une éphémère « prévôté »⁶³ et une mère (l'épouse d'Y. Derval). Il n'a jamais dépassé quelques dizaines de membres et n'est reconnu par aucune des trois sociétés (l'A.O., la F. C. et l'U.C.). Son activité est très réduite aujourd'hui.

2. Les compagnons peintres-vitriers du Devoir (1978)

La naissance des compagnons peintres-vitriers du Devoir est assez singulière et pourrait s'être déroulée au XIX^e siècle, tant elle ressemble à celle de ces compagnonnages en mal de reconnaissance. Dans les années 1970, les relations entre la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir étaient difficiles, tant à cause des origines des deux mouvements que de la personnalité de leurs responsables nationaux. L'Association était en pleine expansion et la Fédération, composée du gros bataillon des compagnons charpentiers des Devoirs, se posait en rivale, mais n'avait ni la force du nombre, ni les moyens financiers de sa concurrente. La Fédération n'était composée que de quatre sociétés (les charpentiers des Devoirs, les maçons-tailleurs de pierre des Devoirs, les couvreurs, zingueurs, plombiers et plâtriers du Devoir, les menuisiers, serruriers et ébénistes du Devoir de Liberté) alors que l'Association en comptait une vingtaine.

De par ses statuts, la Fédération avait la possibilité de s'adjoindre d'« autres activités », c'est-à-dire d'autres corporations. Or, à Avignon, vivait encore un petit groupe de compagnons maréchaux-ferrants du Devoir, qui, après la guerre, avaient refusé d'adhérer à l'Association Ouvrière. En revanche, ces compagnons avaient conservé de bonnes relations avec ceux de la Fédération Compagnonnique et étaient régulièrement invités à ses fêtes. Le président de la Fédération de Tours, le compagnon charpentier Elie Breton, associé à quelques autres compagnons, y vit l'occasion d'intégrer une nouvelle corporation au sein de sa société. Non pas les maréchaux-ferrants, corporation déclinante, mais celle des peintres-vitriers, hommes du bâtiment, aptes à se développer sur le tour de France et qui avait déjà été représentée au sein du compagnonnage du Devoir jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avant de se fondre dans l'Union Compagnonnique.

C'est donc à quelques ouvriers de ce métier que les derniers maréchaux-ferrants d'Avignon transmirent leur Devoir. La première réception eut lieu en 1978 et fut régulièrement suivie de plusieurs autres en France. Cependant, les circonstances dans lesquelles s'étaient déroulées cette création de société furent jugées à l'échelle nationale non conformes aux règles de la Fédération. Les compagnons peintres-vitriers du Devoir ne furent pas reconnus comme compagnons réguliers, sauf par les maçons-tailleurs de pierre, et n'eurent pas le droit d'intégrer la Fédération ni d'être hébergés dans ses sièges durant leur tour de France. Ils n'en continuèrent pas moins à se développer, mais en dehors des trois structures compagnonniques classiques. C'était un compagnonnage quasi-clandestin. Ce fut seulement en 2000 qu'ils furent reconnus et purent intégrer la Fédération, soit 22 ans après leur fondation.



Le blason des compagnons peintres-vitriers du Devoir. Entre l'équerre et le compas entrecroisés, symboles du Compagnonnage, figurent à gauche un marteau de vitrier, à droite un brochoir (marteau) de maréchal-ferrant (rappelant l'origine de la société) et au-dessus un pinceau de peintre.

63. Le mot est emprunté à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir.



On est ici en présence d'un compagnonnage authentique mais non reconnu par d'autres durant une grande partie de son existence, comme l'ont été les cordonniers, les boulangers, les sabotiers et les tisseurs, qui durent attendre parfois cinquante ans avant de pouvoir côtoyer d'égaux à égaux les autres corporations.

3. La Fraternité Compagnonnique des Anciens Devoirs (1989)

Cette société s'est déclarée en mai 1989 à Paris, selon le régime de la loi de 1901. Elle a été fondée à l'initiative d'un compagnon ornemaniste de l'Union Compagnonnique, René Hangard, dit « Parisien la Franchise ». Cette société a d'abord pris le titre de « Fraternité Compagnonnique des anciens Devoirs et acceptés du Tour de France » puis, en juin 2004, elle a fait enregistrer une modification de son titre, portant sur la suppression des mots « et acceptés »⁶⁴. Elle recrute ses membres par cooptation, soit auprès des autres sociétés, s'ils n'en sont plus membres mais l'ont quittée en règle, soit directement.

Les fondateurs de la F.C.A.D. ont souhaité se séparer de leur société d'origine car ils estimaient qu'elle développait trop les aspects professionnels et mutualistes au détriment de la dimension spirituelle, symbolique et initiatique du Compagnonnage. Elle estime qu'il n'appartient pas aux Devoirs traditionnels de s'occuper de l'apprentissage ni d'actions de formations professionnelles. Au contraire, elle estime que le Compagnonnage doit assurer le perfectionnement de ses membres dans tous les domaines et pas seulement sur le plan du métier. Cependant, elle affirme ne recruter que des hommes hautement qualifiés qui le prouvent en réalisant un chef-d'œuvre : « Le titre de « Compagnon », pour être décerné, ne peut être que l'aboutissement d'une recherche philosophique et spirituelle vers un accomplissement moral ; puis l'exécution d'un Chef-d'œuvre personnel résumant le plus grand nombre de difficultés rencontrées dans le métier ; l'œuvre sera critiquée et le candidat soumis à l'acceptation de ses pairs. ». La F.C.A.D. se qualifie elle-même de « société élitiste ».

Elle accepte « les hommes pratiquant un métier manuel qui transforme la matière ; là où la main exécute ce que l'esprit lui dicte. »

Cette société partage avec les autres mouvements la référence à des valeurs, telles que la fraternité, la moralité, le désir de se perfectionner, l'amour du beau travail. Elle admet des hommes de toutes croyances et de toute religion, mais « le Compagnonnage exige de ses membres la croyance en un être suprême ».

Mais ils entendent s'en différencier sur un autre plan : « La différence entre notre Société et les autres Sociétés Compagnonniques se situe au niveau des Rites pratiqués et de l'interprétation des anciens écrits. » La F.C.A.D. a voulu revenir aux sources anciennes du compagnonnage, aux « Anciens Devoirs » et aux « traditions primordiales ».

Ce mouvement possède son « blason », inspiré de celui de la « Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis », fondée à Lyon en 1874 (une ruche et des abeilles entourées de rameaux, le compas croisés avec l'équerre, un chien couché en bas et l'œil dans le triangle rayonnant, en haut). Il se place sous l'invocation des trois fondateurs, Jacques, Salomon et Soubise. Les couleurs sont verte, bleue et



Le blason de la Fraternité Compagnonnique des Anciens Devoirs est inspiré de celui de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs Réunis, fondée en 1874 (voir page 141).

64. Ces mots (« acceptés ») appartiennent au vocabulaire maçonnique et, dans le contexte de la franc-maçonnerie opérative, ils désignaient ceux qui intégraient une loge sans pratiquer le métier de maçon.



Groupe de compagnons de la Fraternité Compagnonnique, autour de « Solognotte la Bien Dévouée », Mère de la cayenne du Haut Val de Loire (La Charité-sur-Loire), en 2000.

Document reproduit avec l'autorisation de M. Hangard.

rouge et enfin blanche. Elles se portent à la boutonnière. Le rôleur porte une couleur au chapeau. Tous les compagnons de cette société ont conservé la canne. Ils portent un chapeau haut-de-forme lors des fêtes et cérémonies⁶⁵. Ils ont élu deux mères, qui portent les noms de « Bretonne la Passion des Devoirs » et « Solognote la Bien dévouée ».

La F.C.A.D. s'est développée en région parisienne, où son siège central est établi 54 bis, rue de l'Amiral Roussin, à Paris (XV^e). Elle a établi une cayenne à Créteil (Cayenne de l'Ile-de-France), à Saint-Amand-Montrond (cayenne du Haut-Berry) et une autre dans la Nièvre, à La Charité-sur-Loire (cayenne du Haut Val-de-Loire). Elle compterait une soixantaine de membres.

Deux remarques peuvent être faites à l'issue de cette présentation. La première, c'est le sentiment ressenti par ses fondateurs d'une insatisfaction sur les plans intellectuel, spirituel ou initiatique au sein de leur société d'origine. Ceci s'explique par le fait que les compagnonnages contemporains sont des sociétés qui associent des individus jeunes, non encore établis sur le plan professionnel et familial, et des individus plus âgés : leurs préoccupations, leurs besoins, sont souvent différents. La question était résolue au XIX^e siècle puisque les anciens, les sédentaires, n'avaient plus guère de liens avec les jeunes, les itinérants de l'activité. Pour satisfaire leurs besoins d'instruction, de réflexion, de spiritualité, certains s'affiliaient à une loge maçonnique. Il n'y avait pas de lien entre les jeunes compagnons et leur société, d'une part, et les anciens compagnons, membres d'une loge, d'autre part. Cette séparation n'est théoriquement plus possible aujourd'hui. Dès lors, la fondation de la

65. Le port d'un chapeau particulièrement « daté » est censé exprimer un retour aux « anciens Devoirs » ; il s'agit peut-être aussi d'un emprunt à la tenue observée dans les loges maçonniques au grade de maître (rite écossais, régime rectifié).

F.C.A.D. apparaît comme une sorte de compagnonnage d'anciens, assurant à ses membres, en plus de l'exercice de leur métier, une partie des objectifs d'une assemblée maçonnique.

L'autre remarque concerne le caractère composite de cette société. D'une part, elle prétend s'inscrire « dans l'esprit de continuité des bâtisseurs de cathédrales », appliquer les anciens Devoirs et se référer aux « traditions primordiales » mais, d'autre part, elle est proche, dans sa forme, de l'Union Compagnonnique, elle intègre de nombreux métiers, elle se réfère aux trois fondateurs, elle reprend une structure en trois grades et bien des usages empruntés à la franc-maçonnerie, toutes caractéristiques assez éloignées des anciens compagnonnages. Ce retour aux sources apparaît donc surtout comme un retour à la fin du XIX^e siècle.

4. Les Vieux Gavots (1995)

Le 13 juillet 1995, la préfecture du Loiret enregistre la déclaration d'une nouvelle association dénommée « Société des Vieux Gavots, Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté ». Son objet est de « réunir tous les anciens compagnons du Devoir de Liberté, qu'ils soient encore actifs ou retraités, ayant remercié la société ou mis à l'écart. » Son siège est établi 74 bis, rue Charles-Beauhaire, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), commune limitrophe d'Orléans.

C'est le domicile de son initiateur, le compagnon menuisier François Giojuzza, dit « Guépin l'Immortelle Liberté ». Ce compagnon établi a été l'un des responsables à Orléans, en 1967, de l'implantation de la Fédération Compagnonnique et en particulier des compagnons du Devoir de Liberté.

Les Vieux Gavots s'affirmaient à leur fondation comme une sorte de résurrection du 3^e ordre (aboli depuis plus d'un siècle). Il ne s'agissait pas de faire renaître un groupe aristocratique et orgueilleux au sein du Devoir de Liberté, mais de préserver ainsi l'identité de ce Devoir en instituant un groupe de gardiens des rites et un organe de conciliation lors des conflits entre compagnons. Les Vieux Gavots auraient eu pour fonction de conserver la dimension spirituelle du rite de Salomon, menacé, selon eux, par une dégradation des valeurs morales et un désintérêt pour les aspects initiatiques. C'était aussi un rejet du système fédéral existant depuis 1952, une critique de l'autorité de la Fédération Nationale sur les sociétés qui la composent. Les Vieux Gavots déplorent la part croissante accordée aux formations professionnelles et aux contraintes financières auxquelles est de plus en plus soumis le Compagnonnage dans son ensemble.



L'association des Vieux Gavots n'a évidemment pas été autorisée par les compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté, qui ont souhaité demeurer dans le cadre de la Fédération Compagnonnique. Cette société a cependant poursuivi son existence en intégrant des compagnons sédentaires, les uns radiés ou démissionnaires de leurs chambres, les autres demeurant dans leur chambre tout en adhérant secrètement aux Vieux Gavots. Enfin, elle a procédé à des réceptions.

Cette société, comme la F.C.A.D., s'appuie donc sur un passé jugé meilleur, plus respectueux des valeurs et de l'esprit du Devoir que le présent, estimé décadent. Ce n'est pas une société de jeunes sur le tour de France et elle entend d'ailleurs bien dissocier les itinérants des sédentaires, dont les préoccupations sont différentes.

5. La Société des Compagnons tailleurs de pierre des Devoirs (1997)

C'est en octobre 1952 que les compagnons charpentiers des Devoirs parrainent la nouvelle société des compagnons maçons-tailleurs de pierre des Devoirs. La même année, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment est fondée. Deux autres sociétés s'y intègrent, celle des menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté et celle des couvreurs-plombiers-zingueurs et plâtriers du Devoir.

À sa fondation, la société des maçons-tailleurs de pierre est surtout composée de compagnons maçons, pour lesquels la reconstruction offre de grands débouchés. Les tailleurs de pierre y sont minoritaires et apparaissent un peu comme les représentants d'un noble métier appelé à demeurer marginal au fil des ans, compte tenu des méthodes modernes de construction.

Quarante ans s'écoulent et les compagnons tailleurs de pierre sont toujours présents aux côtés des maçons. Le nombre de tailleurs de pierre itinérants va même en s'accroissant et il se développe un esprit corporatif qui s'affirme dans les années 1990. En effet, leur métier ne repose pas sur les mêmes techniques, les mêmes connaissances, dont celle du trait, que celles des maçons. Ils n'envisagent pourtant pas de se séparer d'eux, mais veulent simplement obtenir la reconnaissance de leur spécificité et une certaine autonomie dans la direction et la gestion du tour de France. En 1997, en prévision de tensions à venir, ils créent leur propre société, tout en demeurant au sein de la Fédération Compagnonnique, ce qui est mal accepté par les compagnons maçons. Trois ans plus tard, les tailleurs de pierre consentent à mettre en sommeil leur société dans un but d'apaisement. Des modifications portant sur les usages et les rites sont alors envisagées par les maçons, assistés des charpentiers, leurs pères en Devoir. Les tailleurs de pierre ne veulent pas s'y plier.

En 2002, ils sont une quarantaine, soit la quasi totalité, à devoir se séparer des maçons et à quitter les sièges de la Fédération Compagnonnique, ici à l'amiable, là par obligation, selon les cayennes. Le 1^{er} juillet de cette année-là, ils déposent à la préfecture de l'Oise les statuts de la Société des Compagnons tailleurs de pierre des Devoirs du tour de France, et en fixent le siège à Fresne-Léguillon, puis, en octobre 2004, le transfèrent à Bonnat, dans la Creuse. Trois cayennes sont



Photographie J.-M. Mathonière

ensuite fondées en 2005 et 2006 : le bureau régional d'Annecy, dont la compétence s'étend à la cayenne de Genève, la cayenne de Nantes et la cayenne de Nîmes (à Congénies) .

La Société des compagnons tailleurs de pierre des Devoirs continue donc son existence de façon autonome, en dehors de la Fédération, mais a conservé ses traditions d'origine. Elle poursuit son recrutement et a déjà reçu des compagnons. Ils pratiquent le tour de France, suivent un enseignement professionnel, participent à des fêtes et cérémonies, comme tout compagnonnage. Elle a conservé des liens avec certains sièges de la Fédération et en entretient aussi avec l'Association des Honnêtes Compagnons passants tailleurs de pierre, dite « l'Alternative », issue de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir.

L'histoire de cette jeune société a donc suivi le chemin inverse de celui des peintres-vitriers, lesquels ont intégré la Fédération après une longue autonomie, alors que les tailleurs de pierre s'en sont séparés. Leur chemin est analogue à celui des compagnons maçons de l'Association Ouvrière, qui, épaulés durant quelques années par les tailleurs de pierre, sont devenus une corporation distincte en 1955 ; mais eux sont demeurés au sein de l'Association.

6. Les Compagnons du Tour de France du Devoir Égalitaire (1996)

Les premières manifestations de cette société apparaissent à travers ses déclarations et modifications au *Journal Officiel* mais elles ne recourent pas tout à fait ses propres documents d'information. Il semble que ce mouvement ait vu le jour dès 1978 sous le nom de « L'Ère Nouvelle », reprenant celui des compagnons cordonniers de 1854, bien qu'il soit ouvert à beaucoup d'autres métiers.

On peut toutefois noter qu'en décembre 1996, la Chambre compagnonnale d'Angoulême dépose ses statuts à la sous-préfecture de Cognac. En mars 1998, elle modifie son titre en « Société des Compagnons du tour

Ascension 2008 des compagnons tailleurs de pierre des Devoirs à Congénies (30).

de France du Devoir égalitaire, chambre compagnonnale d'Angoulême » et son siège est alors à La Vallade, 16130 Saint-Fort-sur-le-Né. Elle annonce ensuite que lors d'une assemblée générale tenue à Pessac le 30 octobre 1999, a été fondée la chambre compagnonnale de Bordeaux. En mars 2000, elle déclare cette seconde chambre à la préfecture de la Gironde; son siège est à Pessac (Gironde), 16, avenue Marc-Nouaux. En janvier 2006, elle transfère le siège de Saint-Fort-sur-le-Né à Cognac, 7, rue Henri-Coquillaud. En septembre 2006, on relève encore une déclaration d'association au nom des « Compagnons du Tour de France du Devoir égalitaire », à Cognac encore, mais au 1, rue Villebois-Mareuil.

Les fondateurs de cette société seraient en grande partie des compagnons issus de l'Union Compagnonnique, dont le compagnon peintre Serge Cannet. Comme le nom de leur société l'indique, ces compagnons ont voulu créer une société résolument moderne parce qu'égalitaire : c'est « une société de femmes et d'hommes, jeunes et moins jeunes, français ou étrangers à ce pays qui ensemble, vivent leur siècle. »

Dans un long manifeste, ses responsables définissent la Chambre compagnonnale comme « une réunion de femmes et d'hommes libres, qui se donnent pour but : le perfectionnement moral et professionnel, la pratique de la fraternité, l'étude des arts et des sciences, ainsi que la délivrance du titre de Compagnon du Tour de France du Devoir égalitaire. »

Elle rejette la notion de corporation comme contraire au principe d'égalité. Elle donne une « liste non-exhaustive » de 114 métiers, qui sont à peu près tous ceux que reconnaît l'Union Compagnonnique, mais y ajoute ceux de boucher, vigneron, coiffeur, horticulteur, fleuriste et les métiers de la maintenance.

Elle déclare qu'« il est du droit de tout ouvrier ou artisan, ayant pour moyen d'existence l'exercice d'un métier manuel transformant la matière et étant en mesure de fournir des preuves de son honorabilité et de son talent, de demander sa réception ».

Le Devoir Égalitaire rejette tout ce qui est présenté comme un obstacle à la transmission des valeurs compagnonniques : la notion de corporation, l'obligation du tour de France, mais aussi l'âge et le sexe. C'est donc une société mixte. Il ne tient pas compte de la religion, des opinions politiques ou de l'appartenance à la franc-maçonnerie de ses membres, toutes questions qui sont personnelles et n'ont pas à être évoquées dans le cadre du Devoir égalitaire.


Cette société conserve l'initiation, le serment, le chef-d'œuvre, l'instruction compagnonnale, le banquet, la conduite, le tour de France, le remerciement et les funérailles rituelles. Elle entend développer la fraternité, l'enseignement de ses membres, la communication du savoir, le service à autrui, soit un ensemble de valeurs humaines et professionnelles commun dans ses grandes lignes aux autres mouvements.

Sous la pression des trois mouvements (A.O., F.C. et U.C.) qui ont déposé depuis un peu plus de dix ans, à l'Institut National de la Propriété Industrielle, les mots de « compagnons du Devoir » ou « des Devoirs », cette association a renoncé à utiliser ces termes et se dénomme désormais « Ère Nouvelle des Compagnons et Aspirants Égalitaires ».

7. L'association de compagnons passants tailleurs de pierre dite « L'Alternative » (2000).

Cette société, fondée en 2000, provient d'une scission des compagnons tailleurs de pierre de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. Elle était composée d'une soixantaine de compagnons qui estimaient que l'évolution de l'Association Ouvrière ne leur permettait plus d'assurer correctement l'accueil, le tour de France et la transmission des valeurs de leur Devoir. Ils estiment que la place donnée à l'apprentissage et aux formations ouvertes à des professionnels extérieurs, l'importance prise par les salariés dans la vie de l'association, les contraintes financières et les modifications de structure de l'association, sont des freins à leur identité corporative et à l'épanouissement de leurs membres.

Souvent dénommée « Alternative », elle entend se placer dans la ligne définie il y a soixante ans par l'un des leurs, le compagnon Jean Bernard, fondateur de l'Association Ouvrière. Elle repose sur le bénévolat et refuse toute fonction salariée. Elle n'a que des sièges administratifs et peut, au gré des chantiers, se déplacer dans d'autres villes où se trouvent des compagnons. Elle dispose ainsi de contacts répartis un peu partout en France, dans l'est, la Normandie, la Bretagne. Ses membres communiquent par Internet grâce à un site (www.compagnons-pierre.org) et un forum de discussion bien structuré. Ils s'informent de l'ouverture de chantiers et de tous travaux en France mais aussi à l'étranger (certains d'entre eux travaillent en Allemagne, en Suisse, en Islande, en Espagne, au Canada, en Égypte, etc...). Cette association demeure une société masculine.

<p>Une formation de qualité L'A.C.P.T.D.P vous propose plusieurs moyens pour bien structurer votre processus de formation: -Le carnet de route, destiné à l'itinérant, comprend, entre autres, son parcours avec les différentes étapes de son Tour de France ainsi que les validations des Compagnons l'ayant encadré. -Des stages d'une à deux semaines animés par des compagnons permettant sa progression sur les modules de sa formation tout au long de son parcours. -Des week-ends thématiques entre itinérants et sédentaires. -Des cours à distance, accessibles sur le site de l'A.C.P.T.D.P.</p>	<p>Les avantages de cette formation Vous enrichissez vos compétences et votre compétitivité en suivant une formation reconnue. Vous mettez à profit votre expérience dans votre lieu de travail. Cette formation vous permet de passer en parallèle des diplômes proposés par d'autres centres de formation tel le Brevet de Maîtrise en candidat libre.</p> 
<p>En étroite relation avec les compagnons, des aspirants assurent un rôle de soutien, de suivi tout au long de votre démarche.</p> <p>Ce que vous apprendrez avec nous : le décodage et la compréhension des méthodes de "traits" à travers l'étude de manuscrits et traités de coupe des pierres du XIII^e au XVIII^e siècle.</p> 	<p>L'intitulé des stages</p> <p>L'A.C.P.T.D.P vous propose divers stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dessin (stéréotomie), de la géométrie descriptive à l'escalier en passant par les arrière-vousures, les trompes et autres... -D.A.O, métré. -Taille. -Pose. -Initiation à la maçonnerie. -Escalier sur voûte sarrasine. -Et autres, suivant la demande.

Extrait d'un document d'information de l'Association de compagnons passants tailleurs de pierre.

Les compagnons passants tailleurs de pierre ont conservé les valeurs et les rites de leur société, qui est seulement sortie du cadre de l'Association Ouvrière. Ils ont de ce fait procédé à des admissions de stagiaires, des adoptions d'aspirants et des réceptions de compagnons. Ils comptent environ 80 membres (aspirants et compagnons). Chaque année, un congrès les réunit : en 2000 à Briennon (Yonne), en 2001 à Taurines (Aveyron), en 2002 à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), en 2003 à Vigneulles (Meuse), en 2004 à Lannedern (Finistère), en 2005 à Junas (Gard).

Ils entretiennent des relations avec les compagnons tailleurs de pierre des Devoirs, échangent des informations, mettent parfois en commun des moyens pour les cours et l'hébergement, mais conservent leur identité et leur autonomie de fonctionnement.

Le siège de l'Association de compagnons passants tailleurs de pierre est actuellement établi 4, rue Kellermann à Mundolsheim (Bas-Rhin).

8. La cayenne itinérante des compagnons passants bons drilles du Devoir (2004)

Cette petite société, dont le siège est à Bon-Encontre, dans le Lot-et-Garonne, s'est déclarée en novembre 2004. Elle définit son objet en ces termes : « transmettre les traditions des confréries des métiers manuels du Devoir Soubise ; se rapprocher des autres sociétés compagnonniques afin de préserver la ligne philosophique originelle du compagnonnage ; organiser et structurer une itinérance au profit de personnes majeures. »

Elle est issue de compagnons couvreurs du Devoir, de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. Elle comprend aussi des charpentiers. Son président national est Jean-Denis Kiehl, à Bon-Encontre (47240).

Cette société entend conserver l'identité de l'« antique rite du Père Soubise » en perpétuant ses coutumes traditionnelles. Elle a élu une dame-hôtesse. Comme elle l'annonce dans sa déclaration en préfecture, elle entretient des relations avec les mouvements qui s'affirment comme les conservateurs des traditions originelles. C'est ainsi que sa fête annuelle, le 15 juillet 2006 à Saint-Brisson-sur-Loire (Loiret) était organisée avec les Vieux Gavots, qui représentaient le courant scissionnaire du Devoir de Liberté.

Il s'agit donc d'une scission fondée sur le rejet des structures actuelles de la Fédération Compagnonnique et, probablement, de mésententes entre les membres de certaines cayennes.

Il est à noter qu'une seconde société de compagnons couvreurs a été fondée depuis quelques années à l'initiative de Jean Guion, ancien compagnon radié de la cayenne de Tours. Lors des Journées du Patrimoine des 15-16 septembre 2007, ils effectuèrent des démonstrations dans la cathédrale de Tours et le journal local les commentait par ces lignes : « Des Compagnons pas comme les autres... Venus d'un peu partout en France, ces Compagnons, zingueur, charpentier, couvreur-ardoisier, ou métallier ont fait résonner le noble édifice comme au temps des cathédrales ! Leur démonstration était double : ces Compagnons pas tout à fait comme les autres voulaient aussi faire

entendre leur différence spirituelle. « *Nous sommes des Compagnons Soubise des cayennes chrétiennes*, expliquait Jean Guion, compagnon couvreur venu de Saint-Amand-Montrond (Cher). *Depuis cinq ans, nous voulons reprendre la tradition chrétienne du compagnonnage et nous rapprocher de l'Église. Pour nous, il est plus important de prendre en compte les hommes qui voyagent que la formation. Nous ne sommes encore qu'une douzaine en France...* »⁶⁶

9. Remarques.

Ces mouvements présentent des caractères communs au-delà de leurs différences apparentes. Ce qui les distingue des scissions du XIX^e siècle, qui étaient des révoltes de jeunes aspirants, c'est le fait qu'elles sont provoquées par des compagnons plus âgés et sédentaires.

Par ailleurs, elles affirment pour la plupart vouloir revenir à une pureté originelle du rite ou à une identité corporative compromise par les orientations des grandes structures qui abritaient leur association. Avec évidemment des nuances plus ou moins importantes, tel est bien l'esprit qui anime les Vieux Gavots, la F.C.A.D., les deux associations de tailleurs de pierre et de compagnons couvreurs. À la différence des sociétés dissidentes du XIX^e siècle, qui entendaient « marcher avec le progrès », celles-ci souhaitent revenir aux origines de leur société et de leur Devoir.

Cependant, deux mouvements font exception : les Œuvriers et le Devoir Égalitaire. À l'inverse des autres, ils sont en rupture avec leur société d'origine (l'Union Compagnonnique) car elle ne répond plus, selon eux, aux attentes des futurs compagnons. Ils en dénoncent le caractère passéiste, strictement masculin et hiérarchisé.

C. Les mouvements d'inspiration compagnonnique

À la différence des précédentes associations qui sont issues d'une scission d'un compagnonnage, fondées par des compagnons, dont les membres exercent un métier dit manuel, pratiquent rites et réception, assez souvent voyagent, sont capables de réaliser des chefs-d'œuvre, etc. tout comme les compagnonnages « classiques », les mouvements qui suivent n'ont plus guère de compagnonnique que le nom. Ils ont intégré un vocabulaire et parfois des rites empruntés aux compagnonnages, mais ne procèdent plus des Devoirs par filiation. L'exercice du métier n'est souvent plus une condition d'admission, pas plus que les autres caractéristiques des compagnonnages.

Certains d'entre eux constituent des obédiences maçonniques officielles (l'O.I.T.A.R.), d'autres se dénomment « compagnonnages » mais constituent plutôt des organisations para-maçonniques (la Société des Compagnons de Métiers, la Confédération des Enfants de Salomon). La composante maçonnique y est en effet très marquée, tant au niveau des membres fondateurs ou affiliés, du vocabulaire utilisé (atelier, Grand Architecte, convents, etc.), que de la structure et des règlements. À l'inverse de ce qui s'est produit au XIX^e siècle, c'est-à-dire à l'apparition de « compagnonnages maçonnisés », on assiste à la fin du XX^e siècle à une « franc-maçonnerie compagnonnisée ». Le phénomène est en effet la réplique inversée du précédent. Le monde com-

66. *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, édition de Tours, article de Brigitte Barnéoud : « Des Compagnons à l'ouvrage dans la cathédrale de Tours », lundi 17 septembre 2007.

pagnonnique se cherchait un modèle supérieur et le trouvait dans la maçonnerie alors qu'aujourd'hui, la franc-maçonnerie se cherche des racines et un modèle dans le compagnonnage. Il est inutile de préciser que cette démarche, bien loin de susciter la bienveillance des compagnons, est perçue par eux comme une usurpation, une contrefaçon ou une imposture...

D'autres mouvements se situent dans un cadre qui demeure réellement professionnel. Ils entendent perpétuer un idéal de travail bien fait, l'épanouissement par le métier, la fraternité, mais, en dehors du vocabulaire, s'écartent des rites du compagnonnage et notamment de sa dimension initiatique. L'orientation de certains de ces mouvements (dont celui des Quatre Couronnés) est résolument chrétienne.

D'autres associations, enfin, sont liées au monde des métiers, à leur enseignement et leur promotion mais n'ont d'autres rapports avec le Compagnonnage que leur nom, quelques usages ou quelques symboles, sans aucun des caractères cumulés qui constituent un compagnonnage. Du nombre sont les Meilleurs Ouvriers de France, les Compagnons Bâtisseurs, les Compagnons de la Tradition, etc. et je ne m'y attarderai pas, quoiqu'une étude approfondie révélerait sans doute quelques surprises quant aux motivations de leurs fondateurs. L'exemple donné ci-dessous, celui du compagnonnage des dentelliers et dentellières, est intéressant car il montre que le Compagnonnage sert désormais de modèle même Outre-Atlantique.

1. L'Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal (O.I.T.A.R.).

À la fin des années 1960, des francs-maçons du Grand Orient de France s'intéressant depuis plusieurs années au compagnonnage et à la franc-maçonnerie opérative ont construit un « rite opératif de Salomon ». En 1971, ils ont fondé une loge intitulée « Les Hommes » en travaillant avec ce rite. Cette loge est devenue autonome et en janvier 1974, une nouvelle obédience s'est fondée sous la dénomination d'« Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal » (en abrégé : O.I.T.A.R.). Cette obédience compte aujourd'hui une soixantaine de loges réparties en France, en Belgique, en Suisse, au Canada, à Madagascar. En France, elle est particulièrement bien implantée dans le nord (Flandre, Artois, Picardie) où elle compte 16 loges. Douze autres sont situées en Ile-de-France (dont 8 à Ivry-sur-Seine).

Cette obédience maçonnique s'est inspirée du Compagnonnage en introduisant dans son rite opératif de Salomon des éléments étrangers à la tradition maçonnique originelle, tels que la référence au trait, l'emploi des mots « chantier » et « cayenne » (loge au grade de compagnon), la priorité donnée à l'oral sur l'écrit et l'usage de conférer un surnom à partir du grade de compagnon tels que « Parisien la rigueur du trait » ou « Picardie, Perfection de la Connaissance » ou encore « Lutécienne le Cœur Étoilé », puisque l'OITAR est une obédience mixte.

Il ne s'agit pas d'un pseudo-compagnonnage puisque cette institution se définit comme l'une des composantes de la franc-maçonnerie. Néanmoins, il est intéressant de remarquer que sa création coïncide avec le regain d'intérêt porté par les francs-maçons envers le Compagnonnage, à partir des années 1960, période où Raoul Vergez se



fait connaître par ses livres, son film et ses passages à la télévision. La recherche des origines opératives — entendues (à tort) comme compagnonniques — de la franc-maçonnerie, s’amorce et inaugure les confusions et les amalgames qui n’ont pas cessé jusqu’à aujourd’hui, comme on va le voir avec ce qui suit.

2. De la Société des Compagnons Acceptés des Anciens Devoirs à la Société des Compagnons de Métiers.

La S.C.A.D.

Selon François Icher, auquel nous empruntons une partie de son étude⁶⁷, la S.C.A.D. aurait vu le jour en 1993 à l’initiative de personnalités issues pour la plupart, sinon toutes, du monde maçonnique, au nombre desquelles figure Frédéric Tristan, écrivain et prix Goncourt.

La S.C.A.D. revendiquait une filiation au moins morale, à défaut d’une réelle transmission par l’initiation, avec les compagnons charpentiers Raoul Vergez (C.C.D.D.D.L.) et Antoine Moles (C.P.C.D.D.). R. Vergez aurait souhaité intégrer des membres « acceptés » au sein de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. Son projet ayant été rejeté par les autres membres de la F.C., il aurait poursuivi son dessein en fondant une « cayenne » à Paris, rue Saint-Bon, dans les années 1960⁶⁸ travaillant avec un rituel de type Maître Jacques.

La S.C.A.D. s’était dotée d’une Grande Règle en 43 articles, puis avait fondé des cayennes, institué des mères, pratiqué une initiation en plusieurs grades, conféré un nom compagnonnique à ses membres (Berrichon la Fraternité, Orléanais la Persévérance). Elle incitait à découvrir le patrimoine compagnonnique : les cathédrales, les labyrinthes, la vis de Saint-Gilles, la Sainte-Baume, les cayennes et les chefs-d’œuvre... Elle pratiquait un rituel qui aurait été issu d’éléments divers, issus de plusieurs Devoirs, mais dont la base serait un rite de charpentiers créé par Vergez et Moles, inspiré des rites de Maître Jacques⁶⁹.

La S.C.A.D. recrutait toute personne attirée par l’idéal fraternel, l’intérêt pour le symbolisme et la pratique du rituel mais ne posait pas d’exigence en matière professionnelle. De ce fait, elle a été composée dès ses origines d’hommes (car elle n’est pas mixte) moins issus du monde des métiers que de celui des services, du commerce, des professions libérales, etc. L’un de ses premiers membres et président a été le Prince Alexandre de Yougoslavie.

La S.C.A.D. avait aussi une dimension politique et sociale, comme le rappelle F. Icher qui cite l’article 2 de la Grande Règle : « La Société a bel et bien des buts sociaux et politiques mais jamais politiques, toute discussion de cette nature étant formellement interdite dans ses assemblées. ».

Elle avait aussi une dimension financière, par l’intermédiaire du groupe d’assurances ITEA, qui proposait des crédits et des cautionnements à des PMI.

Il faut employer le passé pour évoquer cette société car ses premières années d’existence entraînent vite une levée de boucliers du côté des compagnons de tous les Devoirs, qui la perçurent comme une imposture, un pseudo-compagnonnage qui n’avait rien de compagnonnique en

67. François Icher : *Les Compagnonnages en France au XX^e siècle ; histoire, mémoire, représentations* ; Paris, Jacques Grancher, 1999, p. 401-403.

68. Informations communiquées par un responsable de la Société des Compagnons de Métiers (issue de la SCAD, voir ci-dessous) le 25 mai 2007.

69. Idem. Les charpentiers pratiquant déjà un rite fusionné Salomon-Soubise, ses fondateurs auraient créé un rite de Maître Jacques.

dehors du vocabulaire et d'une structure initiatique. De plus, la présence de personnalités étrangères à tout métier et la dimension financière du mouvement heurtèrent les trois mouvements compagnonniques. Ajoutons que la S.C.A.D. suscita également les réserves de la Grande Loge Nationale Française. En 1995, son Grand Maître Provincial pour le Val de Loire dénonçait l'ambiguïté de cette société qui échappait à la souveraineté, au contrôle de son obédience, en se qualifiant non pas de « Maçonnerie » mais en utilisant une autre dénomination, celle de « compagnonnage ». C'était donc observer qu'il s'agissait bien d'une association maçonnique parallèle ou déguisée. Il la qualifiait de « système de Compagnonnage spéculatif cherchant à rééditer le cheminement historique de la Maçonnerie » (en d'autres termes, revenir aux sources opératives de la franc-maçonnerie). Son inquiétude venait de ce que la S.C.A.D. était composée « d'une part importante de Frères de la G.L.N.F. », dont ses promoteurs. Il concluait en « recommandant la plus grande prudence à l'égard de cette société ».

Devant cette opposition, tant du côté des compagnons que de la G.L.N.F., la S.C.A.D. s'est auto-dissoute en 1999. Une partie de ses membres, cependant, a souhaité refonder une nouvelle structure qui abandonne le volet financier pour ne conserver que les aspects rituels de la société originelle. C'est ainsi qu'est née la Société des Compagnons de Métiers, dénomination qui ne fait plus référence aux « Devoirs », terme identitaire revendiqué par les compagnons des trois mouvements contemporains : l'Association Ouvrière, la Fédération et l'Union.

La Société des Compagnons de Métiers.

La S.C.A.D. se transforma donc et adopta un autre nom, pour se cantonner désormais dans des missions plus initiatiques, historiques et fraternelles. À partir de 1999 ou 2000, elle prit le nom de « Société des Compagnons de Métiers ». Son siège est 13, résidence de l'Aulnay II à Breuillet (Essone).

Sur l'un de ses prospectus, où apparaît la photo d'une poignée de main et le blason des compagnons charpentiers (compas, équerre et biseau)⁷⁰, on peut lire :

« La Société des Compagnons de Métiers et les associations qu'elle regroupe sont des associations fraternelles de type traditionnel tournées résolument vers l'épanouissement de l'Homme au travers de son métier. Leur vocation est d'apprendre à tous les adhérents que toute démarche pérenne repose sur deux glaives : le matériel et le spirituel. L'action de chaque association est fidèle à l'esprit compagnonique et les adhérents doivent y participer sous deux formes : rituelle et civique. » Ailleurs, le document indique : « Les associations, grâce à une culture traditionnelle composée de rites et de légendes, permettent à leurs membres de suivre un corpus initiatique hors de toute prétention politicienne, religieuse ou sectaire. Les rituels et symboles mis en œuvre sont donnés comme base de réflexion pour le développement intellectuel et spirituel de chacun. Ils ne constituent en aucun cas un engagement ou une croyance qui forceraient les consciences. » Après un passage sur le travail, les rédacteurs ajoutent que « selon les buts que se sont fixés les associations membres, ce travail peut prendre la forme :

70. Rappel de l'origine « charpentière » (Vergez) de la société.

– de conférences ou de publications, – de soutien à des jeunes qualifiés désireux de s’installer à leur compte, – de stages, – de toute forme d’action dirigée en ce sens. » Enfin, elle définit ses rapports avec les autres compagnonnages en ces termes : « Si la Société des Compagnons de Métiers a pris pour modèle, dans sa réflexion et son organisation, les anciens compagnonnages, elle a son identité propre et n’entend pas concurrencer les sociétés compagnonniques existantes. » et plus loin : « Ses membres veilleront à ce qu’aucune confusion ne soit possible entre notre société et les compagnonnages traditionnels. »

Après avoir pris contact avec le président des Compagnons de Métiers, ce dernier m’a confirmé que son mouvement rassemblait des hommes⁷¹ uniquement intéressés par la pratique effective du rituel, le symbolisme et les légendes. Il comprend des maçons, mais pas seulement, puisque des hommes sans attaches obédientielles sont venus rejoindre la Société des compagnons de métiers. Des compagnons, déçus de l’évolution de leur association, l’ont également intégré pour y vivre l’initiation de façon plus profonde et l’accompagner d’une réflexion sur le rituel et le symbolisme.

La S.C.M. n’enseigne pas de métiers en particulier mais intègre des hommes de tous les métiers, y compris des écrivains et des professions libérales. La pratique du métier passe au second plan, après les aspects rituels et symboliques. Cette société pratique un rite unique, se nomme des « mères » (à Amiens, sur l’île de la Réunion, en Espagne). Ses membres se réunissent en « cayennes » ou « ateliers ». Ils portent des « couleurs » en écharpe. Ils reçoivent un surnom de type compagnonique (par exemple « Corbeillois la Loyauté »). Les membres issus du monde des métiers manuels sont appelés à réaliser un travail analogue aux « maquettes » des compagnons ; les autres chefs-d’œuvre sont des travaux écrits et lus. En 2007, la S.C.M. rassemblait près d’une centaine de « pays ».

La Société des Compagnons de Métiers est à l’origine, par l’intermédiaire de trois de ses collaborateurs (Frédéric Tristan, Jean-François Blondel et Jean-Claude Bologne) de l’*Encyclopédie du Compagnonnage* parue en 2000 aux Éditions du Rocher.

Elle a fondé sept ateliers en France et à l’étranger (en Espagne, à Barcelone, et en Italie, à Sienne et à Florence) et cinq ou six à la Réunion. Ils portent des noms tels que « Les Cinq éléments » (Barcelone), « Atelier Saint-Martin-en-Vexin » (Méry-sur-Oise), « cayenne Gérard de Crancé » (Paris), « cayenne Villard de Honnecourt » (Amiens). À Saint-Pierre-de-la-Réunion se trouvent les ateliers « des Mascareignes », « Prince Alexandre », « Leconte de Lisle », « Mahé de la Labourdonnais », etc.

Cette association constitue un mouvement d’inspiration compagnonique plus qu’un compagnonnage de métier. Sa filiation avec les Devoirs plus anciens, via R. Vergez et A. Moles, demanderait à être prouvée par la production de documents et de témoignages, ce qui, compte tenu du passé récent auquel il a été fait allusion plus haut, ne devrait pas poser de bien grandes difficultés.

L’intérêt de ses fondateurs pour l’histoire, les rites et les symboles des vieux Devoirs les ont conduit à fonder un mouvement qui ressemble beaucoup plus à une obédience para-maçonnique qu’à un com-

71. La S.C.M. est masculine.

pagonnage. Son histoire s'inscrit dans le désir d'une partie du monde maçonnique de renouer avec la franc-maçonnerie opérative, jugée plus « authentique » que la maçonnerie spéculative, phénomène déjà observé avec la fondation d'associations de charbonniers et de fendeurs dès les années 1970⁷².

3. La Confrérie des métiers de santé.

Cette association déclarée, aux dires de ses membres, selon la loi de 1901, possède son site Internet (<www.compagnon-sante.com> ou <http://monsite.wanadoo.fr/CAYENNE_DE_VOIRON/>) d'où j'extrai les informations qui suivent.

Cette confrérie est composée de praticiens qui se sont regroupés sur une charte éthique appelée « La Règle de la Confrérie des Métiers de Santé ». Elle a pour objectif le perfectionnement de ses membres, la qualité des soins donnés aux patients et la volonté de rendre la société plus humaniste et tolérante. Elle comprend des métiers de santé divers : métiers du toucher, métiers de l'ordonnance, métiers de la parole, métiers de l'art de vivre, métiers des méthodes instrumentales. Elle accueille les praticiens qui « ont renoué dans leur domaine d'activité avec l'esprit authentique de la tradition », après examen de leurs motivations au cours de deux entretiens, présentation d'un casier judiciaire vierge et il faut être majeur. Les membres sont d'abord « reçus », puis « confirmés » après présentation d'une « œuvre conséquente » et enfin « référents », membres du collège des pairs.

La confrérie s'extériorise par des conférences, des colloques et elle poursuit aussi une activité propre, à partir d'une méthode qui se veut progressive, traditionnelle, symbolique, cérémonielle et opérative. Il est indiqué que « de cette méthode, de notre disparité de métiers, de l'unité dans une règle, découlent des coutumes propres à la Confrérie, un langage particulier à la Confrérie » et que « cela explique : notre référence spirituelle (non confessionnelle), nos symboles (compas, équerre, couleurs), notre mode opératoire (cérémonies), notre vocabulaire spécifique, notre vêtue. » Les auteurs du site préviennent la question inévitable en la posant eux-mêmes : « Tout cela ne fait-il pas penser au Compagnonnage ou à la franc-maçonnerie ? » Et ils répondent : « Nous sommes une confrérie qui a peut-être des points communs avec d'autres organisations traditionnelles, de par l'utilisation de symboles et de protocoles. Mais nous n'avons aucun rapport ni avec la franc-maçonnerie dont les visées sont spéculatives, ni avec les compagnonnages institutionnalisés des métiers du bâtir. Mais s'il y avait un point commun cela serait la notion de « Temple ». Les francs-maçons, à ce qu'ils disent eux-mêmes, participent à l'élaboration d'un Temple (virtuel) social et humaniste pour les uns, philosophique et spiritualiste pour les autres. Les compagnonnages institutionnalisés sont les soi-disants descendants des bâtisseurs de cathédrales (temples), qui ont historiquement tendance à s'exclure les uns les autres. »

La Confrérie, quant à elle, s'efforce de participer à « l'harmonie de la santé du corps qui est le Temple de l'Esprit. » Le site, enfin, prévient qu'il ne relève pas de la législation sur les sectes et qu'il ne favorise pas l'exercice illégal de la médecine. Il donne quelques titres d'ouvrages

72. Cf. L. Bastard : « Les Bons-Cousins charbonniers », in : *Fragments d'histoire du Compagnonnage*, n° 3.

CAYENNE DE VOIRON

de la CONFRERIE des METIERS de SANTÉ

Bienvenue a tous ceux qui soignent et cherchent à se perfectionner.
L'Amour du Bel Ouvrage.



Pourquoi
FA Q
Activites
Liens
LIVRES
Réunions internes
Stages à Voiron
Accès Réservé

Écrivez-nous : tenacité.voiron@wanadoo.fr

4650
Visiteurs
Statistiques détaillées

CAYENNE_DE_VOIRON
25/04/03

Page d'accueil du site de la cayenne de Voiron de la confrérie des métiers de santé (2003).

publiés par des membres de la confrérie, dont plusieurs de Daniel Laurent, docteur en psychologie clinique.

La confrérie des métiers de santé est implantée à Voiron, dans l'Isère et à Kaodan, dans le Morbihan, couvrant respectivement le sud et le nord de la France.

Une page du site explique aussi que les « sociétés traditionnelles issues de l'Occident se divisaient en trois catégories » : les prêtres, les guerriers, les artisans (la pensée, l'action, l'avoir) et qu'il existait dans chacune de ces catégories des « organisations initiatiques : sacerdoce, confréries, prieurés, fraternités, ordres de chevalerie, guildes, corporations, compagnonnages. Ce schéma de fonctionnement social imprègne notre inconscient collectif. Il crée une telle empreinte qu'il est quasiment impossible d'imaginer un compagnonnage (troisième catégorie) des métiers de santé (première catégorie)! C'est pourquoi, afin d'éviter toute confusion et n'entrer dans aucune polémique entre les « soi disant » vrais et les « soi disant » pseudo-compagnonnages, nous avons choisi le mot confrérie. »

La référence au compagnonnage et à la franc-maçonnerie est pourtant évidente : volonté de classer les professions médicales parmi les métiers, référence à « L'Amour du Bel Ouvrage », emploi du mot « cayenne » pour désigner le lieu du siège, dénomination des deux

cayennes (la Cayenne du Bon Passage, à Voiron, et la Cayenne des Cinq Éléments, à Kaodan, une autre étant appelée « La Nef d'Espérance »), progression initiatique, emploi de surnoms de type compagnonique (« Le Scintillement de Saïgon », « La Liberté de Saint-Servan » (surnom du docteur Daniel), « La Ténacité de Voiron », ce dernier possédant le titre de « prévost »), référence au Grand Architecte, organisation de « convents » ...

La règle de la confrérie, qui s'appuie sur l'Évangile de Jean, « proclame l'existence de Dieu, créateur et maître de l'Univers ». Elle reprend une formulation très proche de celle des obédiences maçonniques en plusieurs endroits. On notera l'institution des « chambres de devoirs », une chambre de devoir étant « un lieu professionnel et symbolique où les compagnons de la confrérie s'isolent pour travailler ensemble à leur perfectionnement professionnel et éthique », définition analogue à celle d'une loge maçonnique. Une chambre peut être ouverte à partir de « cinq compagnons (dont trois compagnons confirmés) », tandis qu'il faut cinq compagnons confirmés pour ouvrir une cayenne, institution plus complète. Les devoirs à observer par les confrères sont envers soi-même, envers sa famille, envers les patients, envers la confrérie, envers les compagnons de la confrérie, envers les étudiants des cercles d'étude, envers les autres organismes professionnels de santé, envers les lois et les autorités civiles, envers l'humanité et envers Dieu, créateur et maître de l'Univers.

Interrogé en 2006 sur les origines de cette confrérie et sa filiation avec les Devoirs traditionnels, l'un des responsables de la confrérie des métiers de santé déclarait : « Notre seule certitude historique remonte à la Guerre de 14-18, dans les tranchées françaises, alors que M. Laurent, guérisseur, sympathisait avec John Deel, naturopathe, le bien nommé Espérance de St Francisco (*sic*), soldat américain. Les rapports établis entre ces deux hommes ont rendu plus facile notre résurgence en France. Lorsque Daniel Laurent, le fils, voulut reprendre contact cela fut plus aisé. Notre Confrérie compagnonique s'était exportée et Dieu merci, par retour, a pu renaître dans sa terre d'origine. » À lire ces lignes, il faudrait admettre que la confrérie existait déjà aux États Unis, formée sur le modèle compagnonique et qu'après une période de sommeil sur le sol français, elle a été réintroduite par le fils de l'ami français du soldat américain. Hélas, poursuit le correspondant « notre lignée de source orale avait l'habitude de détruire à chaque Lugnasad (fête gauloise du début août) ses documents. Ceci nous interdit donc d'avoir de réelles certitudes historiques dûment établies sur des documents. » Et il poursuit en se référant à la « Tradition » et en établissant une filiation spirituelle et des liens entre les prêtres égyptiens, les ovates (druides médecins), les thérapeutes d'Alexandrie, les templiers, les moines soignants Antonins, les Mires, les Rose-Croix, les alchimistes, les bâtisseurs de cathédrales, Paracelse, les corporations et confréries de soignants (panseurs, toucheurs, rebouteux et rhabilleurs), etc.

Sur le lien avec l'un des trois fondateurs des Devoirs, il avoue son embarras : « Nous aurions du mal à dire si nous sommes de Soubise, de Jacques ou de Salomon, puisqu'au sein de nos secrets, transpire malgré la christianisation, des mythes celtiques et égyptiens. Nous savons que nos rites se rapprochent de ceux qui furent avec les templiers, les bâtisseurs

initiés. Il est, selon certains de nos Anciens, des liens avec les fils de Salomon quant à nos rites pratiqués. »

En ce qui concerne les relations avec les compagnonnages contemporains, le correspondant ajoute : « Nous ne sommes pas en mal de reconnaissance par les autres compagnonnages, puisque nous ne sommes pas des métiers appartenant à la classe des manufacturiers, les Compagnonnages et les Corporations. Par simplicité, il est vrai que nous utilisons le terme de compagnonnage aussi bien que celui de confrérie, eu égard à son signifié de recherche de perfection dans la belle ouvrage. »

Il est clair que cette confrérie n'a pas de filiation avec les Devoirs traditionnels et qu'elle est de création très récente. Elle emprunte à deux modèles — le compagnonnage et la franc-maçonnerie — une structure, un vocabulaire, des symboles, des rites, des références, une certaine éthique et y associe spiritualité, ésotérisme et médecines douces, parallèles ou non.

4. Les Compagnons maîtres d'œuvre des arts et techniques

« du Devoir de Saint-Jacques » du Tour de France et d'Europe ⁷³

C'est à partir de 1993 qu'apparaît cette association dont le siège était initialement 19, rue de l'Aumônerie à Jarnac (Charente). Créée par Joël Chatagnon, entrepreneur en BTP, cette association de formation professionnelle n'est pas issue du compagnonnage mais en a utilisé le vocabulaire pour asseoir sa légitimité auprès de la municipalité et du public. Elle organise des stages de taille de pierre et de maçonnerie ainsi que des cours de dessin, peinture, gravure et modelage.

L'association utilise les mots « Devoir », « cayenne », « compagnonnage », « tour de France », arbore cannes et couleurs, organise des conférences sur les légendes du compagnonnage. Elle a su médiatiser ses activités et à se faire « reconnaître » par la municipalité de Jarnac, qui la soutient. Le « Devoir de Saint-Jacques » a d'ailleurs transféré son siège social en mairie en mai 1998.

Dès sa création, ce mouvement a suscité une mise en garde du président de la Fédération Compagnonnique de Limoges et du secrétaire général de l'Association Ouvrière, auprès du maire de Jarnac. J.-P. Chapelle (F.C.) écrivait notamment : « Monsieur Chatagnon a tenté de me démontrer son appartenance à un des 3 compagnonnages existants, Compagnonnage qu'il n'arrivait plus à me définir ! À travers les renseignements que j'ai pris par ailleurs, les photos que Monsieur Joël Chatagnon m'a montrées, je reconnais aux deux frères une qualité certaine de travail. Par contre, suite à cet entretien, je peux affirmer que les frères Chatagnon ne sont pas des Compagnons de notre société. [...] Cette mise au point a pour but de nous éviter des confusions désagréables et non pas d'empêcher Monsieur Chatagnon de créer un nouveau Compagnonnage avec l'aide de la Commune, du Département ou de la Région. »

Pour sa part, A. Gaudré (A.O.) écrivait : « Leur démarche ne peut que les engager à titre personnel, bien que nous dénoncions le titre de Compagnon du Devoir. Notre Association ne souhaite nullement être confondue avec leurs actions. »

73. Cf. F. Icher, *op. cit.*, p. 392-396.

5. Le Compagnonnage des dentelliers et dentellières.

Au début des années 2000, on pouvait découvrir le site Internet du Compagnonnage des dentelliers et des dentellières. Ce mouvement était canadien, québécois plus précisément. Il était établi 115, rue Ratté à Asbestos (Québec). Il se définit comme une « association à but non lucratif. L'excellence de l'apprentissage de la dentelle aux fuseaux et le respect entre compagnons font la réputation du Compagnonnage ». Les « services offerts par le Compagnonnage » consistent en prêt de livres et de matériel dentellier (coussins, fuseaux, bobinoirs, supports à fuseaux), en ateliers de perfectionnement et dans le suivi par un maître dentellier. Ces services sont gratuits à l'intérieur du compagnonnage. Un abonnement (cotisation?) s'élève à 20 \$. Le site précise que « outre les nombreux services offerts, les compagnons ont le devoir de renseigner les autres compagnons. Ainsi, les problèmes qui se poseront à vous seront rapidement résolus. De plus, le prêt et les services du Compagnonnage peuvent se faire par correspondance (courrier postal, courriel). » Les « services connexes au Compagnonnage » consistent en « cours de formation en dentelle aux fuseaux, de tous les niveaux. ». Ils sont donnés soit au siège du mouvement, soit par correspondance. Il est précisé que « chaque niveau est marqué par une attestation ou diplôme, délivré sous le sceau du Compagnonnage de dentelliers et dentellières. » Enfin il est affirmé que « dans un souci de démocratisation de la dentelle aux fuseaux, des services et du matériel d'une qualité exceptionnelle sont à votre disposition, à des prix déifiant la concurrence. »



Compagnonnage des dentelliers et dentellières

Le compagnonnage des dentelliers et dentellières est une association à but non-lucratif. L'excellence de l'apprentissage de la dentelle aux fuseaux et le respect entre compagnons font la réputation du Compagnonnage.

Ce mouvement s'inspire du compagnonnage perçu comme un conservatoire de techniques traditionnelles et un organisme d'entraide. Il s'en écarte par sa mixité (le compagnonnage était encore masculin à l'époque) et l'absence probable d'initiation et autres rites. Le site de cette association n'existe plus.

6. Les Quatre Couronnés.

C'est en 1987 que Jean-Marie Gsell, ancien aspirant maçon de l'Association Ouvrière et membre de la Congrégation de Saint-Jean, et

Extrait du site du compagnonnage des dentelliers et dentellières, avec son blason.

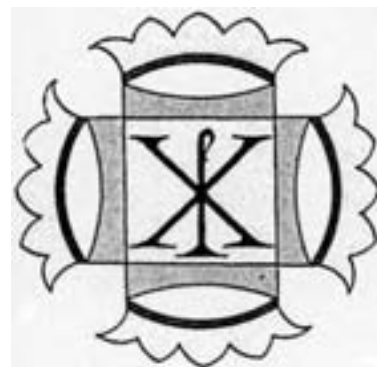


Jean-Loup Hanquart, compagnon tailleur de pierre de l'Union Compagnonnique jettent les bases d'une nouvelle association de formation professionnelle et spirituelle. Ils participent à des chantiers sous forme de stages, à Cotignac, notamment, et « c'est finalement au pied de la Sainte-Baume, à Bras, dans le Var, paroisse du père Gsell, que le 22 août 1992 commence au quotidien une vie communautaire avec quelques volontaires autour de deux bénévoles. » Le 11 novembre 1992, l'association « L'atelier Saint-Jean des Quatre-Couronnés » dépose ses statuts et l'association est reconnue comme organisme de formation professionnelle⁷⁴. Elle siège à Bras, dans le Var. La revue *France catholique* définit l'objectif de ce mouvement : « L'œuvre veut s'attacher à la source du compagnonnage qui est né du lien étroit entre la vie monastique et l'architecture sacrée. À travers le partage de la vie chrétienne, dans un cadre familial, cette formation vise à la construction de chacun à travers la maîtrise du métier. *L'homme artisan* est la cause exemplaire d'un travail véritablement humain. Il travaille d'abord pour sa survie — dimension du labeur —, en ajoutant une note « artistique gratuite » — dimension de l'art. Sur le plan chrétien, il s'agira de rejoindre l'intention de Dieu lorsqu'il commande à l'homme de faire fructifier l'univers et de travailler à la sueur de son front. Le Créateur choisit le labeur humain comme moyen thérapeutique par lequel l'homme peut rectifier et fortifier sa volonté blessée par le péché. On choisira de préférence des métiers où il existe encore un contact réel avec la matière trouvée à l'état naturel, comme la pierre, le bois, le fer, la terre... »

L'intention des fondateurs des Quatre Couronnés était clairement d'instituer un compagnonnage chrétien, renouant avec le Saint Devoir de Dieu des bâtisseurs de cathédrales⁷⁵. L'association, ouverte aux jeunes des deux sexes dès seize ans, institue une vie communautaire. « Leur journée de travail est rythmée par une prière communautaire et un enseignement spirituel. » La formation se passe en deux temps : l'acquisition des savoirs de base en deux ans, sur un lieu fixe, puis un perfectionnement itinérant sur trois ans. Les titres d'aspirant et de compagnon sont délivrés. Le terme de prévôt, issu de l'Association Ouvrière, est repris pour désigner l'administrateur général. La mère est instituée mais se dénomme « Marie-Reine ».

Cette association s'est bien développée et a bonne réputation auprès des pouvoirs publics en raison de la qualité de son travail. Elle s'est aussi établie à Angers. Elle a mis en place dès 1995 une entreprise de restauration et de réhabilitation des bâtiments anciens, la Sarl Transept. Elle a œuvré sur des chantiers locaux et participe à un important chantier-école à Taybeh, en Palestine. Elle dispose d'appuis financiers extérieurs.

Cette association n'est pas un véritable compagnonnage, bien qu'il ait eu des liens avec deux membres des Devoirs dès sa fondation. La pratique du métier et l'itinérance, ainsi qu'un certain nombre de valeurs l'en rapprochent. En revanche, l'absence d'initiation l'en différencie. Les Quatre Couronnés ont gêné les responsables des autres compagnonnages en raison de son caractère chrétien affirmé. Les sociétés actuelles, dont les fondements étaient aussi chrétiens, ont évolué dans un sens non religieux et laïque depuis le XIX^e siècle et ont



Le « blason » de l'Atelier Saint-Jean des Quatre Couronnés, composé du chrisme et de quatre couronnes aux extrémités d'une croix. Elles rappellent les quatre sculpteurs et tailleurs de pierre martyrisés en Pannonie au IV^e siècle.

74. Cf. F. Icher, *op.cit.*, p. 397-398 et *France Catholique*, n° 2593, 18 avril 1997, p. 15.

75. On peut rapprocher aussi ce mouvement de celui des Frères cordonniers et tailleurs, fondé au XVII^e siècle par Henry Buch, qui constituait un contre-compagnonnage à vocation religieuse.

désapprouvé la reprise du vocabulaire compagnonnique par une société qui aurait peut-être dû se dénommer « confrérie ».

7. La Confédération des Compagnons Enfants de Salomon.

Cette société est apparue en Belgique depuis 2000, mais elle se prétend plus ancienne. Elle se donne deux sièges, sous le nom de Conservatoire Compagnonnique des Métiers, à Dolhain, en Belgique et à Neuilly, en France.

Son site Internet donne un historique que je reproduis tel quel : « Disloquées au début de la guerre, les Loges, Maisons et Cayennes de Belgique et de Rhénanie sont oubliées. Il leur faudra près de cinq ans après la guerre pour relancer une dynamique locale limitée. Les loges de la Lybre Fidélité, de la Grande Désharmonie et du Grand Calme fondent alors en 1950 la CNDES (Confédération du Nord des Enfants de Salomon). Dans les années 70, un convent général réunit à Aachen près de 80 compagnons. Depuis, le relais se passe d'équipe en équipe. La Lybre Fidélité essaime à Bruxelles au Progrès Partagé grâce à une formule de compagnon accepté. Sous la même formule, une loge de Menuisier se réinstalle à Liège dans les années 90. Cette dynamique intéresse d'autres sociétés de compagnonnages et c'est alors en 1994 la fondation de la CNES (Confédération du Nord des Compagnons Enfants de Salomon de langue française) née du rapprochement avec l'Étoile Retrouvée des Indiens Charpentiers dans les Ardennes. C'est en 2000 que la CNES devient la CCEDS, confédération des Compagnons Enfants de Salomon avec l'adhésion de compagnons Gavots français intéressés par l'intégrité de notre initiation compagnonnique. »

Cet extrait est passablement confus. Il s'agit à l'évidence d'un historique de loges maçonniques en Belgique, la présence de cayennes et chambres de compagnons y étant inexistante avant ces vingt dernières années ou bien d'implantation temporaire. La terminologie (loge, convent) est essentiellement maçonnique.

Ce mouvement s'extériorise en 2005 par la mise en place d'un site (www.compagnonnage.org) et une exposition à Bruxelles (« Deux siècles de compagnonnage »), de septembre à novembre 2005, où sont présentés des chefs-d'œuvre empruntés ici et là (y compris au musée Guillon de Romanèche-Thorins). L'exposition, qui voulait commémorer le bicentenaire de la naissance d'Agricol Perdiguier, a reçu le soutien du Ministère de la Région wallonne. Elle devait se déplacer à Liège et Charleroi, puis en France, à Avignon (ce qui ne s'est pas fait).

Une belle brochure illustrée, en couleur, a été éditée sous le titre « L'initiation compagnonnique au service de mes projets ». Elle aborde successivement : les buts du compagnonnage, Agricol Perdiguier, devenir compagnon : pourquoi et comment ?, l'initiation compagnonnique, un trajet personnel, un travail sur soi, le trajet du compagnon, les degrés initiatiques, onze étapes sur le trajet du compagnon, le chef-d'œuvre et la finition, le travail en loges fédérées, etc. Le tout est très détaillé et se présente comme un manuel attractif pour les candidats.

Il est illustré de nombreuses photos de chefs-d'œuvre (dont une partie de ceux du musée de Tours... pour lesquels aucune autorisation n'a été demandée) et de documents issus d'autres livres (dont les



Le « trajet initiatique » composé de la levée d'acquis, de la levée de traits, de la levée d'œuvre et de la levée de maîtrise. Illustration d'une brochure de la Confédération des Enfants de Salomon, inspirée des tracés ou tableaux de loges maçonniques (ici au grade de compagnon).

Fragments du Compagnonnage...). La Confédération annonce la création d'un Conservatoire compagnonnique des Métiers et son Premier conservateur se nomme Charles-Henri Russon.

Cette société se positionne comme une quatrième société, à la suite de la Fédération, de l'Union et de l'Association, qu'elle présente sommairement sans les critiquer, mais en se plaçant ainsi au même niveau. Quant à elle, elle s'annonce comme une « survivance du Devoir de Liberté et des Indiens en Belgique, Luxembourg et nord de la France. » Ses métiers sont ceux de charpentiers, menuisiers et serruriers. Et elle ajoute : « Plus récemment, nous avons ouvert notre dynamique aux métiers de service avec les filières de : compagnons informaticiens, compagnons formateurs, compagnons graphistes, compagnons des métiers de bouche et compagnons des métiers de la Finance. »

Elle offre des « cycles complets » de formation, sur 3 à 8 ans, et des « formules plus courtes » (de 4 à 10 jours) intitulés : cycle gestion de

projet et cycle efficacité relationnelle, à partir de la « géométrie compagnonnique » et des « outils hérités de la mémoire collective des Compagnons enfants de Salomon dans le domaine de l'écoute, de l'efficacité relationnelle et de gestion des relations en ateliers ou sur chantier. » Ces cycles sont facturés 125 € la journée, soit 1250 et 750 € chacun.

On notera enfin cette affirmation quelque peu péremptoire : « La Confédération est la seule à avoir conservé l'ensemble de l'initiation compagnonnique y compris le trajet de Compagnon initié. »

Bien évidemment, il n'en est rien. Ce mouvement n'a pas conservé quoi que ce soit mais a créé de toutes pièces un système initiatique mêlant rites et symboles maçonniques au vocabulaire compagnonnique. Le trajet du compagnon est composé de 121 degrés initiatiques, aux titres totalement étrangers aux Devoirs : Maître des Secrets (bon voisin du coq), Maître du Sable ou des cordages de taille (la chouette), le Pélican, le Cygne, Prince fidèle à l'épervier, Etranger à la ruche, les trois canards, l'Ami de la colombe, le Père de l'oie, l'Esprit de l'Hirondelle, les Cendres du Phénix...

Interrogés par les compagnons des trois sociétés françaises, les responsables de la Confédération sont restés très flous sur les origines de leur mouvement. Sans exclure une possible participation d'Indiens, de Gavots et de compagnons de l'Union à sa fondation, il est évident qu'il n'est pas de création aussi lointaine que l'affirment ses promoteurs. Il s'agit d'une « forgerie », habilement construite à partir d'éléments compagnonniques intégrés à un système initiatique à degrés de type maçonnique.

Il est regrettable que de telles constructions parviennent à abuser le public, surtout en Belgique où le Compagnonnage n'est pas aussi bien connu qu'en France. Il est tout aussi regrettable que ce mouvement aboutisse, par un dévoiement irresponsable, à renforcer un anti-maçonnisme assez présent au sein des compagnons.

CONCLUSION

Un regard sur l'histoire compagnonnique des trois derniers siècles montre que le Compagnonnage unifié n'a jamais existé. Tout au long de son histoire, il a donné lieu à des scissions et à l'émergence de sociétés qui se sont qualifiées de compagnonniques. L'unité du Compagnonnage est probablement irréalisable en raison des différences de métiers, de tempérament, d'âge, de ses membres.

Il se produit en permanence une sorte de mouvement de balancier, tantôt vers le regroupement des sociétés, à défaut de leur unification, tantôt vers l'éclatement en de multiples associations.

La comparaison entre le XIX^e et le XX^e siècle est instructive. Alors qu'au XIX^e, le Compagnonnage était considéré par beaucoup d'ouvriers comme un mouvement archaïque qu'il fallait quitter ou combattre, au XX^e siècle, il est devenu un mouvement pris en exemple par les catégories sociales qui sont en dehors du monde des métiers. L'attrait qu'il exerce, et les illusions qu'il suscite chez ceux qui n'en connaissent ni

l'histoire ni le contenu, en ont fait un modèle qui a donné naissance à des sociétés qui n'ont de compagnonique que le nom.

Les véritables compagnons de métiers, qu'ils soient, au demeurant, de l'Association, de la Fédération ou de l'Union, voire des sociétés dissidentes de ces trois mouvements, ont souvent réagi contre l'usurpation de leurs titres et la confusion qui en résulte aux yeux du public. Leur réaction est compréhensible et légitime, car imaginerait-on son nom de famille, les photos de ses parents, les objets de ses frères et sœurs, utilisés par des personnes qui ne « seraient pas de la famille » ?